



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi
Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement
et de l'Aménagement du territoire
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE OUSSOUYE



SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDADT) DE OUSSOUYE

FINANCEMENT



MIS EN OEUVRE



A
R
D
Z

Juin 2016

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES.....	4
1.INTRODUCTION	6
1.1OBJECTIFS DE L'ELABORATION DU SDADT	7
1.1.1Objectif global	7
1.1.2Objectifs intermédiaires du processus d'élaboration du SDADT.....	7
1.2METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DU SDADT D'OUSSOUE	7
2.PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL.....	9
2.1CHAPITRE 1 : MISE EN SITUATION.....	9
2.1.1Situation éco géographique du Département.....	9
2.1.2Le contexte biophysique et les potentialités naturelles.....	9
2.1.3Les potentialités naturelles	14
2.1.4Disparités éco géographiques du Département : Zonage du département	22
2.1.5Implications socioéconomiques de la situation éco géographique du Département	28
2.2CHAPITRE 2 : POPULATION : DÉMOGRAPHIE ET CAPITAL HUMAIN	38
2.2.1Analyse démographique.....	38
2.2.2Analyse du capital humain	40
2.3CHAPITRE 3 : LA GESTION DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE	46
2.3.1Disposition des établissements humains (villes et villages) dans l'espace départemental	47
2.3.2Disposition des Infrastructures socioéconomiques dans l'espace départemental	49
2.3.3.Disposition et organisation des activités économiques dans l'espace Départemental.....	56
2.3.4.Analyse de l'équilibre dans la disposition des différents usages dans l'espace Départemental.....	57
4.DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL.....	59
4.3.CHAPITRE 4 : VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE	59
4.3.2.Enjeux d'aménagement et de développement territorial du département d'Oussouye	59
4.3.3.VISION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL D'OUSSOUE	60
4.3.4.OBJECTIFS D'AMENAGEMENT RETENUS POUR LE DEPARTEMENT	60
4.3.5.AXES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS.....	63
4.4.CHAPITRE 5 : MAITRISE DU CAPITAL HUMAIN POUR UN OPTIMUM DEMOGRAPHIQUE DE DEVELOPPEMENT	65
4.4.2.Pour une offre pertinente de services d'éducation et de formation professionnelle et technique	65
4.4.3.Pour une offre pertinente de services de santé.....	65
4.4.4.Pour une protection sociale accrue des populations	65
4.4.5.Pour un accès adéquat aux autres services socioéconomiques (eau potable, électricité, lieu de commerce, etc.)	66
4.4.6.Pour une meilleure contribution des dynamiques associatives au développement Départemental.....	66
4.5.CHAPITRE 6 : ASSEoir UNE ECONOMIE DEPARTEMENTALE BASEE SUR LE POTENTIEL DEPARTEMENTAL ET L'INTEGRATION REGIONALE ET NATIONALE	67
4.5.2.Reconstruction du tissu productif de l'économie Départementale.....	67
4.5.3.Développement d'un environnement économique Départemental favorable (infrastructuresde transport, énergie, etc. autres mesures politiques du Département)	67
4.6.CHAPITRE 7 : SYSTEME DE MISE EN ŒUVRE	71
4.6.2.Principes directeurs de la mise en œuvre.....	71
4.6.3.Dispositif institutionnel de pilotage	73
4.6.4.Instruments de mise en œuvre	75
3.ANNEXES	78
3.1BIBLIOGRAPHIE	78
3.2LISTES DES PARTICIPANTS AUX DIFFERENTS ATELIERS ORGANISES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SDADT D'OUSSOUE	0

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des figures

Figure 1: Températures annuelles du Département.....	11
Figure 2: Répartition de la production agricole (cumule des cinq dernières années) du Département par spéculation.....	29

Figure 3: Evolution de la production de riz en fonction des superficies emblavées	30
Figure 4: Évolution de la production de Mil en fonction des superficies emblavées	31
Figure 5: Evolution de la production de maïs en fonction des superficies emblavées	31
Figure 6: Évolution de la production d'arachide en fonction des superficies emblavées	32
Figure 7: Evolution de la production de niébé en fonction des superficies emblavées.....	33
Figure 9: La situation pluviométrique entre 2012 et 2013.....	33
Figure 9: Potentiel et répartition en espèces du cheptel	35
Figure 10: Évolution de la Population du Département de 1988 à 2013	38
Figure 11: Le profil de la Population du Département	40
Figure 12: Les principales causes de morbidité dans le Département.....	42
Figure 13: le profil d'occupation des sols à l'échelle du Département	47
Figure 14: les Établissements humains du Département.....	48

Liste des cartes

Carte 1 : Carte de localisation du Département d'Oussouye	9
Carte 2: Répartition des ressources forestières à l'échelle du Département	18
Carte 3: Géolocalisation des zones suspectées d'être minées	36
Carte 4: l'Accès à l'Eau potable dans le Département	43
Carte 5: la situation des Infrastructures de transport à l'échelle du Département	49
Carte 6 : Disposition des Infrastructures sanitaire dans l'espace départemental	50
Carte 7: Disposition des Infrastructures scolaires publiques dans l'espace départemental.....	52
Carte 8: Disposition des infrastructures hydraulique dans l'espace département.....	54
Carte 9: Disposition des Infrastructures commerciales dans l'espace départemental.....	55
Carte 10:Disposition des Activités économique dans l'espace départemental	56

Liste des photos

Photo 1 : La mangrove et une de ses très nombreux usages (activité de récolte d'huîtres à Carabane).....	19
Photo 2: Carrière d'extraction de sable à Diembéring	20
Photo 4: un lampadaire solaire installé par ASER à Carabane	22
Photo 8 : l'érosion côtière sur l'axe Diembéring Nikine	26
Photo 6: Images satellitaire de l'île de Carabane en 2006 avec une plage pleine de sable	27
Photo 5: une carrière d'extraction de sable à moins de 500 m de la plage dans le village de Diembéring	27

Liste des Tableaux

Tableau 1 : le patrimoine forestier du Département d'Oussouye.....	17
Tableau 2 : Principaux points de débarquements - lieux dits de pêche et principales espèces pêchées (année 2014).....	20
Tableau 3 : Découpage administratif du Département d'Oussouye	23
Tableau 4: type de moyens utilisés pour l'exploitation des ressources halieutiques	28
Tableau 5: Carte des infrastructures sanitaires	50
Tableau 6: indicateurs de performance.....	51
Tableau 7: Carte des Infrastructures scolaires	52
Tableau 8 : l'accès à l'électricité	53

SIGLES ET ACRONYMES

ACDI : Agence Canadienne de Développement International

AGP : Association des Groupement des Pêcheurs

AJAC : Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance

AMA : Agence des Musulmans d'Afrique

ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

ANEJ : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes

ANRAC : Agence Nationale pour la Reconstruction de la Casamance

APE : Association des Parents d'Elèves

APROSEN : Agence pour la Propreté du Sénégal

ARD : Agence Régionale de Développement

ARSD : Agence Régionale de la Statistique et de la Démographie

ART GOLD : Programme d'Appui aux Réseaux Territoriaux et thématiques pour une Gouvernance Locale de Développement

ASC : Association Sportive et Culturelle

ASER : Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BHS : Banque de l'Habitat du Sénégal

CADL : Centre d'Appui au Développement Local

CAPE : Cellule d'Appui à la Promotion des Jeunes

CBAO : Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest

CCA : Centre Conseil pour Adolescent

CDEPS : Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEM : Collège d'Enseignement Moyen

CFA : Communauté Financière d'Afrique

CL : Collectivités Locales

CLCOP : Comité Local de Concertation des Organisations de Producteurs

CMS : Crédit Mutuel du Sénégal

CMU : Couverture Maladie Universelle

CNAMS : Centre National d'Action Antimines

CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

CPAS : Centre de Promotion Agricole et Sociale

CPR : Centre Régional de Planification

CR : Communauté Rurale

CREC : Caisse de Réseaux d'Epargne et de Crédit

CRZ : Conseil Régional de Ziguinchor

CTP : Comité Technique de Pilotage

CTR : Comité Technique Restreint

DERBAC : Développement Rural en Basse Casamance

DIPE : Développement Intégré de la Petite Enfance

DIREL : Direction de l'Elevage

DLD : Document des Lignes Directrices

DRDR : Direction Régionale du Développement Rural

EFI : Ecole de Formation des Instituteurs

ENDA : Environnement et Développement en Afrique

FAFS : Fédération des Associations Féminines du Sénégal

FNPJ : Fonds National pour la Promotion de la Jeunesse

GEC : Groupement d'Epargne et de Crédit

GIC : Groupement d'Intérêt Communautaire

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GOANA : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance

GRDR : Groupe Recherche Réalisation Développement Rural

GTD : Groupe de Travail Départemental

GTR : Groupe de Travail Régional

HI: Handicap International
IA : Inspection d'Académie
IDEN : Inspection Départementale de l'Education Nationale
IDSV : Inspection Départementale des Services Vétérinaires
IEC : Information Education Communication
IRA : Infections Respiratoires Aigues
IREF : Inspection régionale des Eaux et Forêts

IRPA : Inspection Régionale de la Protection Animale
LD: Lignes Directrices
MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance
MUPROEL : Mutuelle des Professionnels de l'Elevage
MUPROP : Mutuelle des Professionnels de la Pêche
N.D : Non Disponible
OCB: Organisation Communautaire de Base
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PADERCA: Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance
PAM: Programme Alimentaire Mondial
PDMAS: Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
PDU : Plan Directeur d'Urbanisme
PEPAM/USAID: Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire appuyé par l'Agence Américaine pour le Développement International
PIADESPC : Programme Intégré d'Appui au Développement Economique et Social
PIC : Plan Investissement Communal
PLAN REVA : Plan Retour Vers l'Agriculture
PLD : Plan Local de Développement
PME : Petite et Moyenne Entreprise
PMI : Petite et Moyenne Industrie
PMIA: Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole
PNDL: Programme National de Développement Local
PRDI : Plan Régional de Développement Intégré
PROCAS : Programme Casamance
PROGES : Projet de Gestion des Eaux du Sud
PTF: Partenaires Techniques et Financiers
SDADT : Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial
SDE : Sénégalaise des Eaux
SENELEC : Sénégalaise de l'Electricité
SGBS : Société Générale de Banques au Sénégal
SIL: Société Internationale de Linguistique
SODIZI : Société de Domaine Industriel de Ziguinchor
SONACOS : Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
SONATEL : Société Nationale des Télécommunications
SONES : Société Nationale des Eaux du Sénégal
SRP : Service Régional de la Planification
SRPS : Service Régional de la Prévision et de la Statistique
STD : Services Techniques Déconcentrés
TBS : Taux Brut de Scolarisation
UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
URMEC : Union Régionale des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
USAID : Agence des États-Unis pour le Développement International

1. INTRODUCTION

La loi n° 2013-10 du 28 Décembre 2013 a érigé le Département en Collectivité locale dotée de neuf domaines de compétence dont l'Aménagement du Territoire.

L'élaboration du Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial (SDADT), cadre de référence pour la programmation et la coordination des initiatives de développement territorial, est désormais dévolue au Département.

A l'image de l'ensemble des autres Départements nouvellement érigés en collectivités locales à la faveur de l'acte 3 de la décentralisation, celui d'Oussouye ne dispose pas de schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial (SDADT).

C'est dans le but de combler ce vide que l'ARD de Ziguinchor, saisissant l'opportunité offerte par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), a soutenu le Conseil départemental pour mettre en œuvre un processus participatif et inclusif de diagnostic du territoire et de formulation d'orientations stratégiques pour un meilleur aménagement et un développement territorial harmonieux et durable du Département d'Oussouye.

Le présent document traduit les résultats de ce processus plus ou moins long. Il constitue donc le Schéma Département d'Aménagement et de Développement Territorial (SDADT) d'Oussouye. Il comprend trois (3) grandes parties :

1. Le Diagnostic territorial du Département d'Oussouye qui met l'accent sur :
 - La mise en situation du Département, en dressant son portrait actuel, notamment en ce qui a trait à la complémentarité de son territoire avec celui de la région de Ziguinchor et les préoccupations qui en résultent en termes d'implications géo spatiales, économiques et sociales ;
 - La Population, la démographie et le capital humain du Département, en analysant les statistiques y relatives, pour en identifier les déterminants des dynamiques impliquées ;
 - La gestion de l'occupation de l'espace, en mettant en relief l'organisation des différents usages dans l'espace départemental ; les disponibilités spatiales pour les futures actions de développement nécessaires à la satisfaction des besoins dynamiques de la population en croissance, les rapports d'équilibre entre besoins d'urbanisation, d'une part, et le maintien de la ruralité (occupations socioéconomiques rurales) et les espaces naturels, d'autre part.
2. Les Orientations d'aménagement et de développement territorial du Département qui s'articulent autour de :
 - La définition d'une vision et des objectifs stratégiques d'aménagement et de développement territorial du Département d'Oussouye ;
 - Les axes stratégiques d'aménagement et de développement territorial du Département, articulés autour des orientations à mettre en œuvre pour le développement à la fois du capital humain et de l'économie départementale, sous-tendus par un cadre de gouvernance approprié ;

3. Le système de mise en œuvre du SDADT d'Oussouye, à travers :

- Les Principes directeurs de la mise en œuvre du SDADT
- Le Dispositif institutionnel de pilotage du SDADT : i) Arrangements institutionnels et ii) Rôles et responsabilités des acteurs du SDADT
- Les Instruments de mise en œuvre du SDADT : i) instruments départementaux (Plan Départemental de Développement – PDD et le Cadre de Suivi Evaluation) ; ii) instruments communaux ; iii) les instruments sectoriels ; et iv) le financement

1.1 Objectifs de l'élaboration du SDADT

1.1.1 Objectif global

Il s'agit de doter le Département d'un outil pertinent pour une gouvernance éclairée du territoire départemental. En effet, le SDADT doit permettre aux acteurs départementaux de disposer d'une meilleure connaissance du territoire, à travers un diagnostic approfondi de sa structure et de son fonctionnement à tout point de vu. Ensuite, se fondant sur cette meilleure connaissance du territoire, le SDADT décline une option d'aménagement du territoire orientée vers une gestion rationnelle de son espace dans le but de satisfaire au mieux les besoins actuels des populations et ceux des futures générations.

1.1.2 Objectifs intermédiaires du processus d'élaboration du SDADT

Ils sont articulés comme suit :

- faire l'état des lieux du territoire départemental ;
- définir des orientations d'aménagement et de développement territorial du Département ;
- décliner le système de mise en œuvre du SDADT.

1.2 Méthodologie de l'élaboration du SDADT d'Oussouye

L'approche d'élaboration du SDADT a été participative, en se basant sur des fondements d'inclusion de l'ensemble des groupes d'acteurs, mais également en valorisant l'ensemble des travaux antérieurs et les données statistiques sur les différents indicateurs relatifs à la situation socioéconomique du Département.

Du point de vue de la démarche méthodologique, le processus d'élaboration a été itératif (ayant permis d'interroger et d'ajuster si besoin les produits de chacune des étapes successives) :

- Mise en place du cadre institutionnel** : Au démarrage du processus, le Conseil Départemental d'Oussouye a mis en place, par délibération, une commission de planification élargie (CPE), chargée de conduire le processus d'élaboration de son SDADT.
- Atelier Départemental de lancement** : tenu le 11 février 2016, il a permis d'informer et d'échanger avec les divers groupes d'acteurs départementaux sur la problématique de l'aménagement du territoire dans le Département, les compétences transférées en matière d'Aménagement du Territoire et de dégager quelques éléments de diagnostic. Cet atelier de lancement a été l'occasion pour demander au Président du Conseil Départemental de mettre en place un comité technique restreint qui par la suite a travaillé avec l'équipe de consultants.

- iii. **Etudes thématiques** : elles ont été réalisées à travers une revue documentaire et des entretiens auprès de différents acteurs de l'ensemble des communes du Département.
- iv. **Synthèse et élaboration du bilan diagnostic et des orientations** : Elle constitue un agencement de l'ensemble des produits des phases antérieures, organisant et structurant les éléments saillants suffisamment illustratifs de la situation de l'aménagement du territoire du Département et les orientations pertinentes pour apporter des solutions appropriées aux problèmes identifiés.
- v. **Ateliers de présentation au niveau Arrondissement** : ils se sont déroulés dans les deux (2) Arrondissements du Département (le 13 avril 2016 à Cabrousse et le 21 avril à Loudia Oulof), ils ont permis de présenter le bilan diagnostic, les orientations et de recueillir les observations et recommandations, mais aussi des compléments d'informations (notamment celles spécifiques à chaque arrondissement).
- vi. **Synthèse ateliers et rédaction projet de SDADT** : il s'agit d'un exercice rigoureux d'analyse et de présentation des différentes informations, qui a permis à l'équipe de consultants d'élaborer le document de SDADT.
- vii. **Atelier Départemental de restitution/validation** : il s'agit d'un moment ultime de partage avec tous les groupes d'acteurs impliqués dans le processus et d'adoption du SDADT par le Conseil Départemental.
- viii. **Rédaction rapport final** : le rapport final tient compte des points d'amélioration retenus lors de l'atelier départemental de restitution tenu le 3 juin 2016. Sur la base de ce document finalisé, le Conseil Départemental doit l'adopter en Conseil et le soumettre à l'autorité administrative pour approbation.

2. Première Partie : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

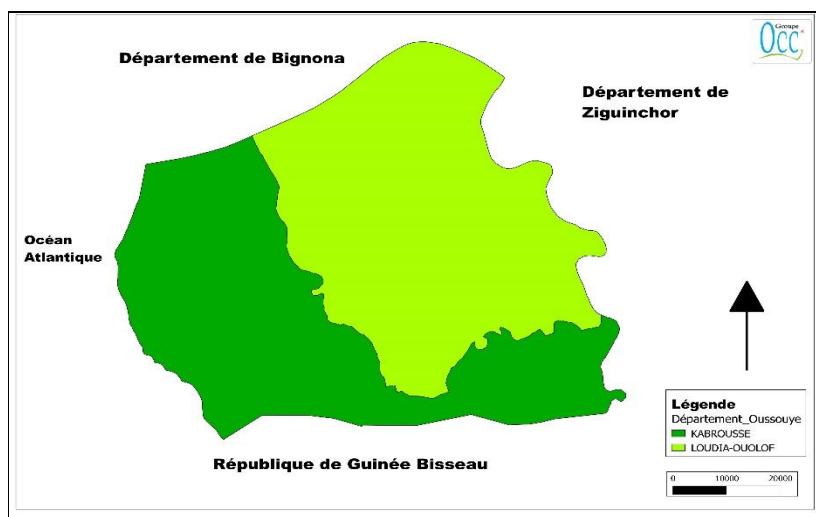
2.1 Chapitre 1 : MISE EN SITUATION

2.1.1 Situation éco géographique du Département

Le Département d'Oussouye appartient à la zone éco-géographique sud dont les ressources forestières, parmi les plus riches du pays tant du point de vue de leur quantité que de leur qualité, constituent un des écosystèmes les plus importantes du pays.

Le Département d'Oussouye est situé à l'extrême Sud-ouest de la région de Ziguinchor et couvre 891 km² soit 12.14% de la superficie de la Région de Ziguinchor. Il est limité par :

- le fleuve Casamance, au Nord ;
- la République de Guinée Bissau au Sud ;
- l'Arrondissement de Nyassia (Département de Ziguinchor) à l'Est ; et
- l'Océan Atlantique à l'Ouest.



Carte 1 : Carte de localisation du Département d'Oussouye

2.1.2 Le contexte biophysique et les potentialités naturelles

2.1.2.1 Les sols

La nature des sols en Casamance est fonction de leur position sur la topo séquence. Sur le plateau, les sols sont de nature argilo-sableuse et sablonneuse en surface. Deux types de sols prédominent :

- Les sols ferrallitiques rouges faiblement dénaturés avec une teneur en argile plus élevée en profondeur ;
- Les sols ferrugineux tropicaux beiges lessivés, localisés dans les parties centrales et mal drainées du plateau.

En bordure des talwegs, des « bolongs » et du fleuve Casamance, on rencontre des sols sableux (sols gris de nappe) à hydromorphie temporaire, sites préférés des palmeraies. Viennent ensuite les bas-fonds des talwegs où se pratique la riziculture en hivernage et l'horticulture maraîchère en saison sèche. Au niveau du lit majeur du fleuve, dernière position de la topo séquence, on trouve les sols salés (para sulfaté-acides ou sulfaté-acides) et des sols potentiellement acides, c'est la zone de la riziculture de mangrove dont la pratique dépend du niveau de lessivage les sols par les eaux de pluies (Poser et al 1988).

2.1.2.2 Traits climatiques

A l'instar des autres Régions du Sénégal, la climatologie de la Casamance dépend de la dynamique des centres d'action atmosphérique que sont, l'anticyclone des Açores et l'anticyclone saharo-libyen dans l'Atlantique nord et l'anticyclone de Sainte Hélène dans l'atlantique sud.

2.1.2.2.1 La pluviométrie

Le régime pluviométrique est relativement abondant (1200 à 2000 mm) selon les années. Les mois les plus pluvieux sont juillet, août et septembre. La pluviométrie a connu une baisse de 25 % au niveau régional entre 2012 et 2014. Cette baisse est observée aussi dans le Département d'Oussouye. En effet, à Loudia Ouolof, la hauteur d'eau était de 1755,30 mm en 2012, 1322,40 mm en 2013 et 1314 mm en 2015. À Cabrousse aussi, une baisse est constatée entre 2012 et 2013 (1625,80 mm et 1215,90 mm) mais en 2015, une reprise des précipitations est notée avec 1403 mm (voir les figures ci-dessous).

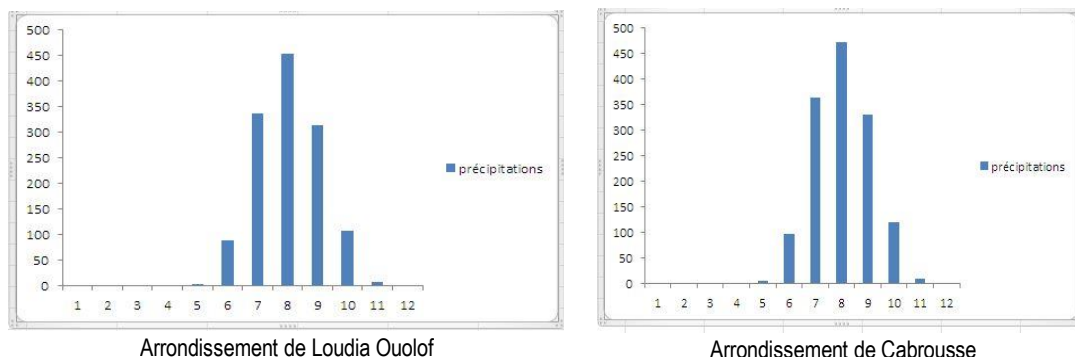


Figure 2 : Normale pluviométrie annuelle dans le département depuis 2000

2.1.2.2.2 Températures

La température est généralement modérée avec des minimas en période fraîche de 15 à 18° et des maximas en période chaude de 27 à 32°. Les mois de mars, avril et mai sont les plus chauds et le

mois de janvier est le mois le plus frais (voir les figures 2 et 3). L'insolation est de 09 à 10 heures selon les périodes.

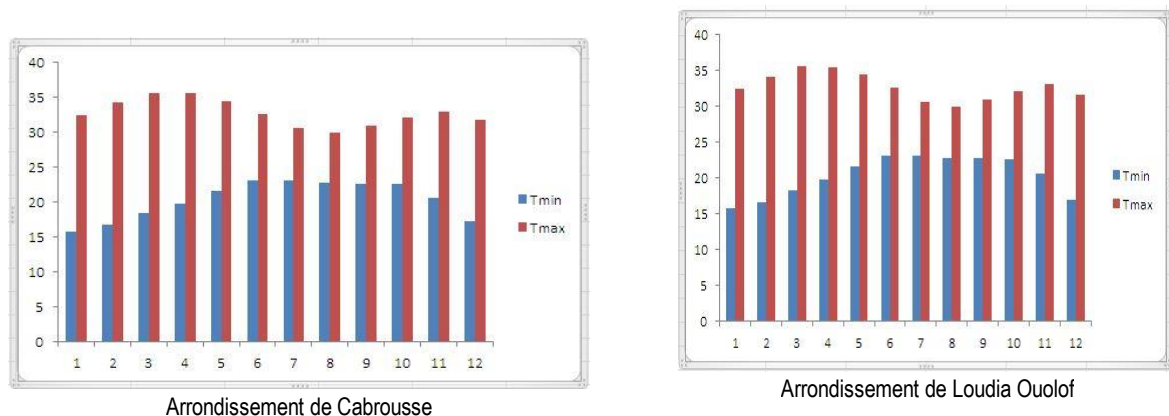


Figure 1: Températures annuelles du Département

(Sources: WorldClim - Global Climate Data |Free climate data for ecological modeling and GIS)

2.1.2.2.3 Les vents

Le Département est soumis à trois types de vents :

- ☐ **L'Alizé maritime**, relativement frais, de direction NNW, son pouvoir hygrométrique est très faible ;
- ☐ **L'Alizé continental ou harmattan**, vent chaud et sec qui souffle pendant la saison sèche (de février, mars, Avril et une partie du mois de mai), son pouvoir hygrométrique est quasi nul ;
- ☐ **La mousson**, qui après avoir effectué un long parcours océanique, arrive sur le continent, avec une forte humidité de l'air qui apporte les pluies (de Mai à Octobre voir même novembre)

2.1.2.2.4 L'humidité relative

En Casamance, l'humidité est légèrement au-dessus de la moyenne, la plus élevée est observée pendant l'hivernage (80 % en Juin et 82 % en septembre). Tandis que, les valeurs les plus faibles sont enregistrées en Janvier, Février (53 %).

2.1.2.3 L'océanographie

Le Département d'Oussouye a une ouverture d'environ 34 km, sur l'océan Atlantique, dans sa partie ouest. Cette situation géographique donne au Département, un énorme potentiel halieutique, climatique et touristique.

2.1.2.3.1 La Houle

Le Département d'Oussouye est sous l'influence quasi permanente d'une houle assez forte, d'origine lointaine (Atlantique Nord) et de direction Nord-Ouest en saison sèche. Pendant la saison des pluies, à partir du mois de Mai en Casamance, la direction de la houle alterne. Elle vient du Sud pendant 50% du temps et du Nord pendant 50% également. Les houles du nord sont particulièrement fortes entre Décembre et Février. En effet, vers 5500 ans BP, maximum de la transgression marine (période géologique où la mer a envahi le continent), il y a eu l'installation d'une houle en provenance du Nord-Ouest. Houle, à l'origine de l'instauration des cordons littoraux sableux orientés Nord-Sud. C'est la dérive littorale, un courant côtier parallèle au rivage qui transporte et dépose les sables sur

la plage. Le littoral Nord est prolongé par le plateau continental sénégalais jusqu'à 200 m de profondeur. C'est ce même plateau continental qui renferme la zone dite zone pélagique, particulièrement riche en poissons.

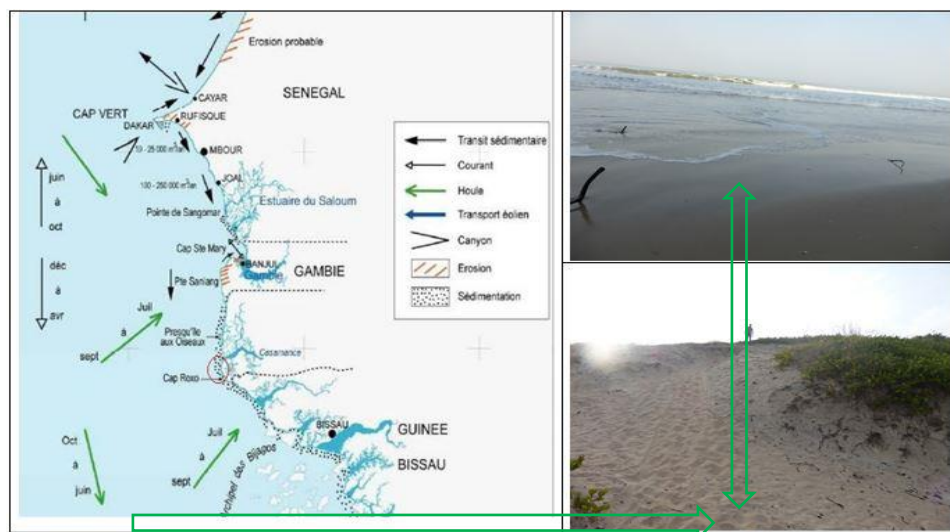


Figure 4 : les manifestations de houle sur la côte du Département d'Oussouye

2.1.2.3.2 Les courants marins

Les courants marins qui s'exercent sur le littoral du Département sont, en hiver, le courant froid des Canaries ; en été, le contre-courant chaud Équatorial. L'action combinée des courants marins et de la mer, de par son rôle de régulateur thermique, fait que son littoral (Zone de Diembéring) bénéficie en permanence de bonnes conditions d'aération.

2.1.2.4 Relief, géologie et géomorphologie

Le Département d'Oussouye a un relief relativement plat. L'altitude par rapport à la mer ne dépasse pas 40 mètres. Il est légèrement incliné vers les bas-fonds ou rizières avec de petites élévations de dunes de sable le long du littoral.

Les formations géologiques sont majoritairement constituées de dépôts marins et fluviaux du Quaternaire. Par contre, les formations de grès argileux du Continental Terminal beaucoup plus réduites constituent des poches à l'Est et dans une partie occidentale.

Sur le plan géomorphologique, on observe trois (3) unités dont chacune est subdivisée en nombre variable de sous unités selon les conditions locales de sédimentation. Il s'agit :

- **des bas-fonds**, zones basses dont une partie est envahie par des vasières et une autre composée par des sables limoneux recouverts de limons sableux qui constituent les rizières ;
- **des versants**, reliant les bas-fonds aux plateaux et généralement composés de plusieurs terrasses et de raccords de transition ;
- **des plateaux**, correspondant à la partie conservée du Continental Terminal et constitués par des sables rouges vifs, plus ou moins indurés d'aspect gréseux.

2.1.2.5 Évolution géomorphologique du golfe de la Casamance au quaternaire récent

Selon Marius (1985), c'est à la transgression nouakchottienne, dont le maximum se situe vers 5500 BP (before present à calculer avant 1950), que l'on attribue la plus grande partie du comblement alluvial des vallées du Sénégal et de la Gambie. En Casamance la mer a formé un vaste golfe au nouakchottien et ses eaux s'épalaient sur 75 km entre Diouloulou et la frontière de la Guinée Bissau.

Cette transgression a généralement laissé des dépôts de sable qui forment des terrasses en bordure du plateau continental et qui subsistent parfois en ilots au milieu des alluvions plus récents, la sédimentation est alors essentiellement marine.

En Casamance, les datations effectuées sur les échantillons de tourbe et de coquille prélevées en profondeurs par les carottages à Diouloulou et à Baïla, montrent que le début de l'ingression est plus ancien à Baïla 6540 ans BP (Y KALACK). Entre 4000 ans BP et 2000 ans BP le climat redevient semi-aride à aride (holocène supérieur, épisode Tafolien). Au cours de cet période, le niveau de la mer oscille au tour de zéro actuel : vers 4000 ans BP, la mer se retire à -3 m environ et remonte à +2 vers 3000 ans BP. Mais le régime de mer est devenu agité avec un fort courant dérive Nord Sud, engendré par la houle venant du Nord-Nord-Ouest (HEBRARD 1972). Elle va fermer progressivement les golfes nouakchottiens par une série de cordons littoraux. De grandes lagunes se sont installées à l'arrière des cordons. Vers 3000 ans BP, le golfe de Casamance se transforme en une lagune où la mangrove se développe. En fin vers 1500 ans BP, la Casamance prend sa forme actuelle (voir l'évolution dans les figures ci-dessous).

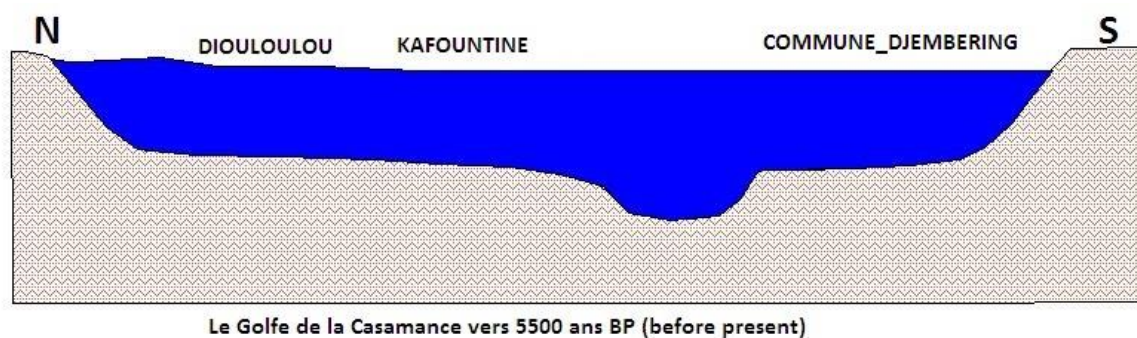


Figure 8 : un vaste golfe au nouakchottien

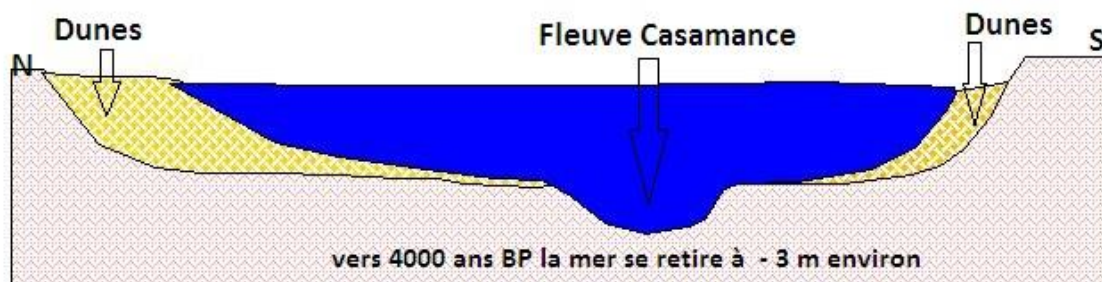


Figure 9 : Formation du système des cordons littoraux (première couche de dunes)

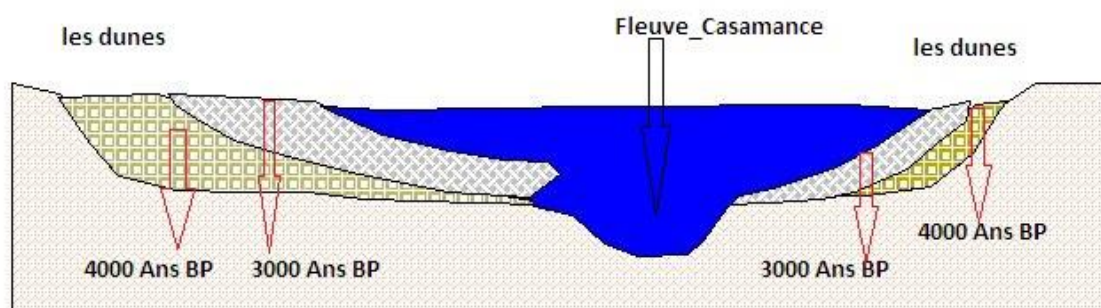


Figure 10: Formation du système des cordons littoraux (deuxième couche de dunes)

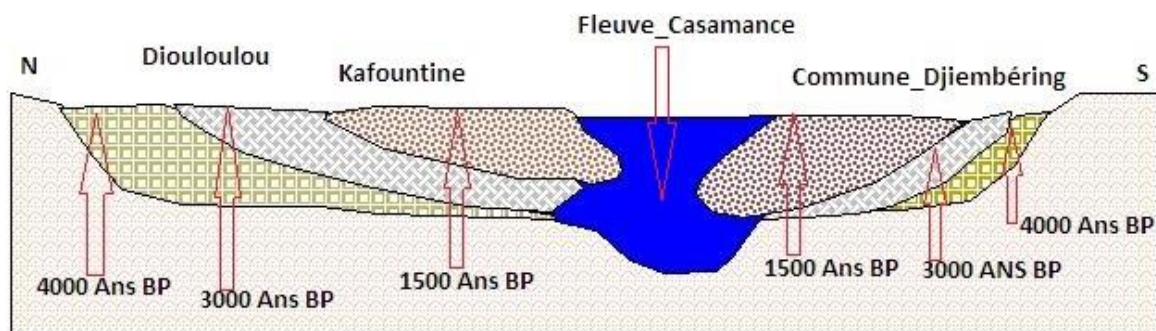


Figure 11 : Fermeture du golfe par les cordons littoraux, diminution d'apports marins et ralentissement de l'évolution morphologique

2.1.3 Les potentialités naturelles

Le Département bénéficie d'importantes ressources naturelles (sols, cours d'eau, flore et faune) avec cependant une grande quantité de sols superficiels et vulnérables à l'érosion hydrique du fait de la péjoration des conditions climatiques des terres agricoles faiblement utilisées, des zones côtière riches et vulnérable à l'érosion et les réserves forestières très importantes.

2.1.3.1 L'Eau : une ressource abondante à protéger

Le Département d'Oussouye est drainé par un réseau hydrographique assez dense, essentiellement composé du fleuve Casamance et de ses affluents et défluent. Les communes comptent plusieurs affluents qui ont ensuite conflué pour donner naissance à plusieurs îles. A côté de ce réseau hydrographique, il existe une importante quantité d'eau souterraine et d'eau de surface alimentée par une pluviométrie abondante.

2.1.3.1.1 Possibilité de forages productifs, malgré des nappes phréatiques aux eaux salées

Dans le Département, les niveaux aquifères qui peuvent être captés par forage sont représentés par l'aquifère phréatique de l'Oligo-Miocène. Mais, dans certaines zones proches des "bolongs", cet aquifère est exposé à des invasions salées. De même, l'augmentation sélective du taux d'argile dans cet aquifère contribue à réduire considérablement le débit de ces nappes. Étant très argileuse, la partie inférieure de l'Oligo-Miocène n'est pas favorable à la réalisation d'un forage productif. Ce qui signifie que le choix des lieux d'implantation des forages productifs pouvant assurer l'alimentation en eau douce dans certaines localités nécessite une prospection géophysique. Celle-ci permet de localiser les sites et les niveaux hydrogéologiques les plus favorables pour l'implantation des forages productifs à eau douce. Elle permet aussi de déterminer la profondeur du toit (y compris celui de la nappe saumâtre à salée si elle existe) et l'épaisseur de la nappe des sables les plus favorables pour un bon captage. Une telle étude a été réalisée dans la zone côtière (Arrondissement de Cabrousse) par le Docteur Same Diouf, Hydrogéologue Physicien et dont les résultats montrent le profil hydrogéologique suivant :

- les argiles sèches de surface ;
- l'aquifère productif des sables argileux à eau douce ;
- l'aquifère peu productif des sables argileux à eau douce ;
- Des argiles imperméables.

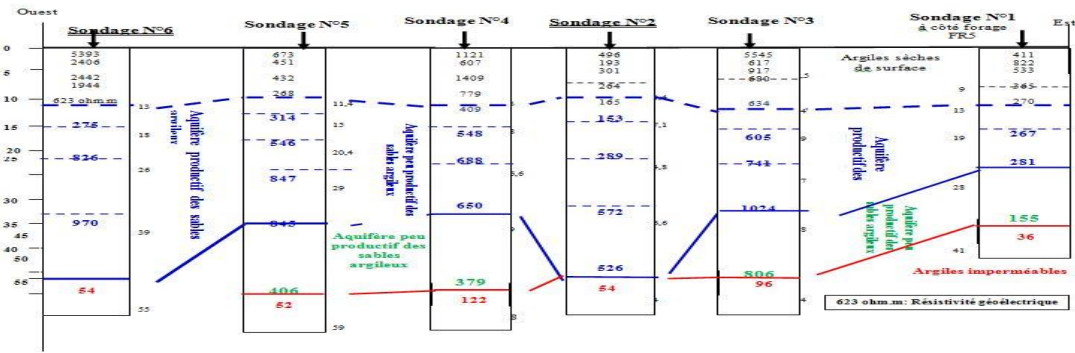


Figure 5: Corrélation géo électrique Ouest-Est des sondages électriques réalisés à Boucotte Ouolof (Source : Docteur Same Diouf)

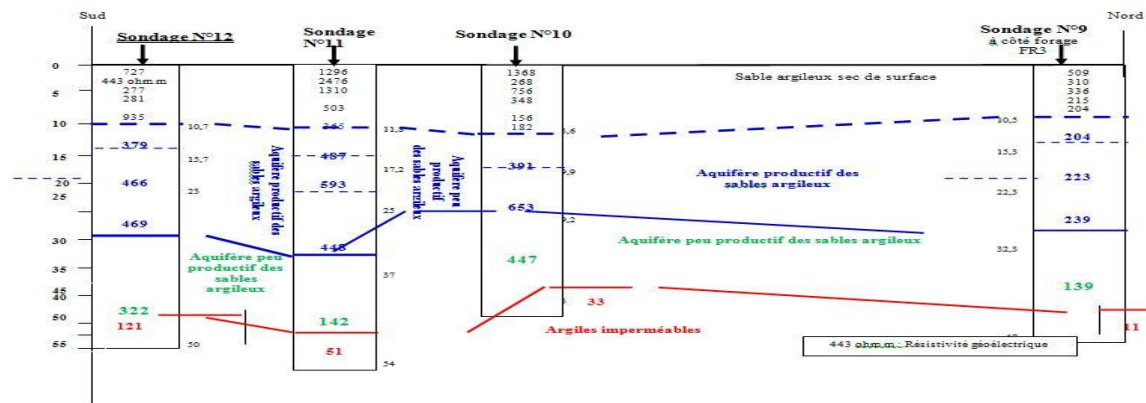


Figure 6: Corrélation géo électrique Nord-Sud des sondages électriques réalisés à Cabrousse (Source : Docteur Same Diouf)

L'analyse de la géomorphologie et de l'hydrogéologique du secteur d'étude entre Diémbéring et Cabrousse montre deux zones qui sont susceptibles de présenter des aquifères favorables à la réalisation de forages productifs à eau douce dont une à Boucotte Ouolof et une à Cabrousse :

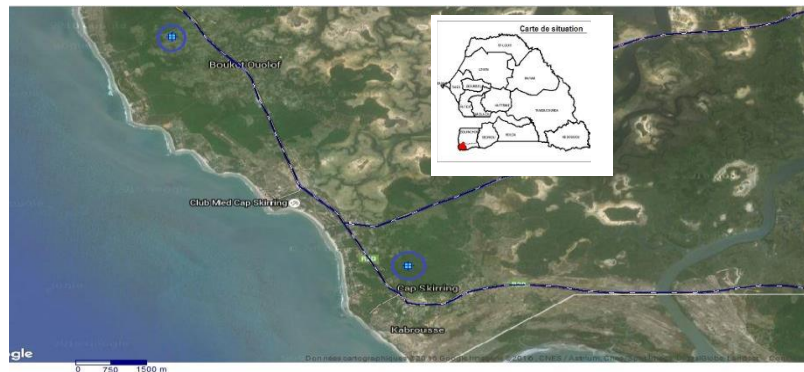


Figure 7 : Carte de localisation de forages, piézomètres et sondages électriques réalisés

Les coordonnées des zones susceptibles de présenter des aquifères favorables à la réalisation de forages productifs à eau douce sont : i) Boucotte Ouolof (X=308 276 / Y = 1 374 422) et ii) Cabrousse (X = 313 181 / Y = 1 367 752)

2.1.3.1.2 Une grande réserve en eaux de surface, aux influences maritimes et fluviales

Il existe de nombreux cours d'eaux permanents et semi-permanents constitués de mares et de marigots appelés « bolongs » où la mangrove est très présente avec des palétuviers et remplis en hivernage par les eaux de ruissellement. Le fleuve Casamance situé au Nord du Département, arrose à travers les « bolongs » toute la partie constituant les estuaires. La salinité du fleuve Casamance est devenue encore plus importante avec la sécheresse, elle est en moyenne de 19 mg/l en octobre et 37 mg/l en juin (Rapport annuel IREF Ziguinchor, 2012). Pendant les années pluvieuses, la salinité tombe à 3 mg/l en octobre. Divers bolongs sont présents dans le Département. Les principaux marigots sont ceux, d'Essaout, d'Effoc, de Youtou, d'Essoukoudiack, etc.

2.1.3.2 Des écosystèmes naturels fragiles dans la partie côtière

La mer est, avec sa zone côtière, le siège d'une importante biodiversité végétale et animale, elle constitue de ce fait une grande réserve de protéines, d'où son importance socio-économique. Plusieurs types d'écosystèmes côtiers existent le long des côtes du Département d'Oussouye. Ils sont constitués de côtes sableuses, des zones humides côtières de la mangrove, des bolongs dans certains endroits et des vasières au niveau de l'embouchure du fleuve Casamance. Depuis la Conférence de Rio de 1992, centaines d'initiatives relatives à la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) ont été lancées de par le monde. À travers succès et échecs, cette approche aura permis d'apprendre beaucoup de choses pour le développement durable. En effet, il apparaît que les efforts isolés de gestion ne permettent plus de répondre à la rapidité des changements qui s'opèrent au niveau des zones côtières. Le paragraphe qui suit tente de faire le point sur l'évolution géomorphologique du golfe de la Casamance au Quaternaire récent afin que l'on puisse comprendre le fonctionnement de ce milieu très fragile dont la préservation est nécessaire pour la survie des populations qui les colonisent mais aussi pour le développement global du Département d'Oussouye.

2.1.3.3 Des écosystèmes particuliers riches en faune et en flores sauvages

2.1.3.3.1 La situation des ressources forestières au Sénégal

Bien que le rôle du Secteur forestier soit reconnu comme essentiel dans le développement économique du pays (fourniture de plus de la moitié des besoins énergétiques nationaux, source de divers produits non ligneux, maintien de la fertilité des sols, exutoire du cheptel national, conservation de la biodiversité, impact sur le tourisme...), sa part dans l'économie ne dépasserait pas 1 % du PIB et 5 % du secteur primaire. Cette sous-estimation s'explique par le fait que d'une part, les statistiques officielles ne prennent en compte que le quart environ de la production réelle du Secteur forestier, car les trois quarts restants échappent encore au contrôle, et d'autre part, les fonctions de soutien aux productions agricoles et pastorales ne sont pas prises en considération. On estime généralement que l'exploitation forestière directe représente un chiffre d'affaires de plus 20 milliards de francs CFA par année, et fournit plus de 20.000 emplois.

L'estimation des ressources forestières n'était guère aisée avant 2002, car il n'existait pas d'inventaire actualisé des formations forestières. C'est avec l'inventaire national réalisé en 2003 par le PROGEDE que l'on dispose de données plus récentes. Auparavant, on estimait que la superficie des formations ligneuses représentait 11,5 millions d'ha en 1995 (contre 11,9 millions d'ha en 1990 et 12,7 millions d'ha en 1981). Mais si environ 60 % de la superficie du pays relève de l'espace forestier, l'ensemble « forêts denses/claires et savanes boisées/arborées » couvre 38 %, le reste étant classé dans la catégorie des « autres terres boisées » (savanes et steppes arbustives), avec un faible potentiel ligneux par ha. Le volume de bois sur pied atteignait 331,3 millions de m³ dont 50 % sont situés dans la région de Tambacounda et 40 % dans celles de Kolda et Ziguinchor. La productivité serait de l'ordre 8,6 millions de m³/an. Les estimations des volumes accessibles, du fait des difficultés d'accès de certaines zones notamment en Casamance, varient fortement suivant les

sources, entre 3 et 6 millions de m³. La disparition des formations forestières naturelles due aux défrichements agricoles, à la sécheresse et à la production de combustibles ligneux serait de l'ordre de 80 000 ha durant la période 1981-90, dont environ 30 000 ha pour la production de combustibles domestiques (charbon de bois et bois de chauffe). Durant la période 1991-99, le rythme de régression annuel se serait atténué pour se situer aux environs de 45 000 ha (FAO, 2005), avec cependant un niveau de pression inchangé pour la production de dendro-énergie. L'inventaire forestier national réalisé en 2004 par le PROGEDE avance un potentiel global sur pied de 346,9 millions de m³, dont un volume commercial de 223,0 millions de m³.

L'espace forestier du Sénégal est réparti principalement en deux domaines :

- le domaine forestier de l'État ou domaine classé, composé de 182 forêts classées (2,5 millions d'ha), 07 réserves d'intérêt cynégétique (1,4 million d'ha), 07 réserves de faune (1,4 million d'ha), 07 parcs nationaux (1 009 000 ha) et diverses réserves et forêts classées dont certaines sont aménagées (923 000 ha), soit un total de 7,2 millions d'ha ;
- Le domaine forestier protégé, composé de toutes les autres formations boisées dont la gestion relève de la compétence des collectivités locales.

2.1.3.3.2 Des ressources ligneuses quasi intactes

Le Département dispose d'importantes ressources ligneuses. Celles-ci sont essentiellement contenues dans différents types de forêts : i) une forêt dense ; ii) une forêt claire sèche ; iii) une forêt galerie avec des essences caractéristiques du climat soudano-guinéen ; et iv) une palmeraie qui colonisent la zone fluviomaritime, dont une des rôneraies. Les principales espèces rencontrées sont : *Dialium guineens*, *Daniellia oliveri*, *Erytrophleum africanum*, *Azelia africana*, *Adansonia digitata*, *Detarium senegalensis*, *Parinari excelsa*, *Parinari macrophylla*, *Ceiba pentandra*, *Chlorophora regia*, *Chlorophora excelsa*, *khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Celtis integrifolia*, *Faidherbia albida*, *Terminalia macroptera*, *Elaeis guineensis*, *Borassus aethiopium*, etc.

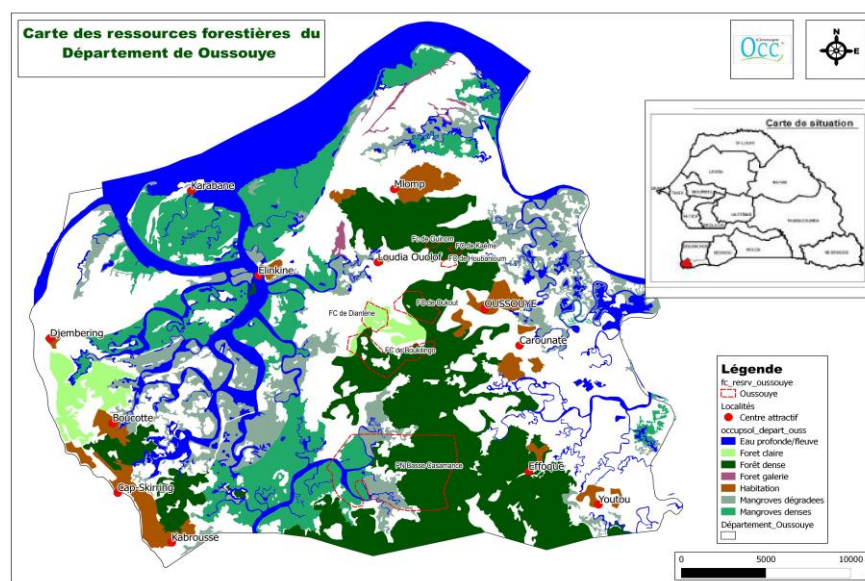
Ce potentiel forestier ne contribue pas à la satisfaction des besoins locaux et nationaux en produits forestiers (bois de chauffe et produit forestier non ligneux), car c'est le seul Département de la région de Ziguinchor où les forêts sont relativement moins agressées.

Le Département compte cinq forêts classées et un parc national situé dans la commune de Santhiaba Manjaque et plusieurs **bosquets sacrés** jonchant les zones d'habitation (voir le tableau et la carte ci-dessous)

Tableau 1 : le patrimoine forestier du Département d'Oussouye

Nom du massif forestier classé	Arrêté de classement	Superficie totale en ha	Localisation	
			Arrondissements	Communes
Santhiaba Manjaque (PN BC)	Arrêté n° 73339 du 10/04/70 5000	5 000	CabrousseLoudia Ouolof	Santhiaba Manjaque, Oukout
Boukitingo	Arrêté n° 4600 du 13/03/51	700	Loudia-Oulof	Oukout
Oukout	Arrêté n° 4606 du 14/08/51	360	Loudia-Oulof	Oukout

Nom du massif forestier classé	Arrêté de classement	Superficie totale en ha	Localisation	
			Arrondissements	Communes
Diakène	Arrêté n° 4786 du 23/08/51	235	Loudia-Oulof	Oukout
Kahème	Arrêté n°4743 du 10/10/50	94	Loudia-Oulof	Mlomp
Guimone	Arrêté n° 4788 du 23/08/51	80	Loudia-Oulof	Mlomp
Total massif classés ha		6 469		
Total superficie forêts domaine protégé ha		89 100		
Total superficie forêts ha		95 569		
Taux de Classement		6,7		



Carte 2: Répartition des ressources forestières à l'échelle du Département

2.1.3.3.3 Une faune très riche

Dans le Département d'Oussouye et plus précisément à Santhiaba-Manjaque, le parc national de la basse Casamance constitue une importante zone de repli de la faune. En outre, la région de Ziguinchor est fermée à la Chasse depuis 1990 par Arrêté n° 012795/MDRH/DEFCCS du 21 novembre 1990 fixant les modalités d'exercice de la chasse pour la saison cynégétique 1990-1991. Cette situation a favorisé une reconstitution du potentiel faunique constitué principalement du guib harnaché, du céphalophe à dos jaune, du céphalophe à flanc roux, du patas, du colobe pour ne citer que quelques-uns des animaux à poil. Quant à l'avifaune, on observe bien les espèces suivantes : dendrocyste, l'ibis, l'aigrette, le pélican, etc.

Par ailleurs, la mangrove ou forêt de palétuviers abrite ainsi divers gibiers tandis que les espèces végétales développées aux alentours du réseau hydrographique favorisent l'installation d'oiseaux.

2.1.3.3.4 Les réserves de mangroves aux services considérables

Elles sont localisées au niveau des tannes et des vasières. Ce sont des formations de zones humides et des eaux saumâtres situées dans les formations halomorphes, c'est-à-dire les populations d'*Avicenia* dans les tannes ; les *Avicenia nitida* au niveau des vasières et enfin les populations de *Rhizophora mangle* aussi bien dans les tannes que dans les vasières.

L'écosystème constitué par la mangrove est dit « ouvert » ; qualificatif utilisé pour un tel type de formation parce qu'il dépend à la fois des flux d'eau douce en amont et des mouvements cycliques des marées en aval. En Casamance, les palétuviers sont de trois espèces : *Rhizophora mangle* (palétuvier rouge), *Conocarpus erectus* (palétuvier gris) et *Avicennia germinans* (palétuvier blanc). Ils servent d'abri aux poissons et de zone de reproduction pour les espèces tant terrestres qu'aquatiques.

Cet écosystème est l'un des plus productifs au monde. Il abrite des espèces animales spécifiques (huîtres, balanes, arches, crabes), mais il sert aussi de refuge à des espèces d'oiseaux (hérons, aigrettes) et à des juvéniles de poissons ou de crevettes. Il contribue ainsi de manière significative au bon fonctionnement des communautés de poissons du plateau continental (Guiral, 1994). Par ailleurs, la mangrove est utilisée par les populations riveraines pour de très nombreux usages (Ndiaye V., 1995). Il s'agit notamment des activités de récolte de coquillages (arches et huîtres), en général effectuées par les femmes. Ces coquillages sont autoconsommés et commercialisés sous forme séchée. Les feuilles et fruits des palétuviers sont utilisés dans l'alimentation mais aussi dans la pharmacopée. Le tapis herbacé autour de la mangrove localement appelé « éniel » est depuis quelques années consommées en salade dans des manifestations festives. Quant au bois, il est aussi bien utilisé pour la construction d'habitat (local et touristique) que comme source énergétique. Enfin, la mangrove constitue un des attraits majeurs pour le tourisme du Département (excursions).



Photo 1 : La mangrove et une de ses très nombreux usages (activité de récolte d'huîtres à Carabane)

2.1.3.4 Des ressources halieutiques dans des écosystèmes fragiles

Les ressources halieutiques constituent une des grandes potentialités du Département. L'écosystème fluviatile offre en effet des potentialités aquacoles importantes illustrées par un réseau hydrographique continental diversifié. Les espèces lagunaires sont essentiellement composées d'ethmaloses, de brochets, de tilapias, de mullets, de capitaines, d'otolithes, de machoirons, et de crevettes et huîtres de palétuviers, dans les plans d'eau continentaux estuariers compris. Voir les points de débarquement, les lieux de pêche et les espèces pêchées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Principaux points de débarquements - lieux dits de pêche et principales espèces pêchées (année 2014)

Points de débarquement	Lieux de pêche	Espèces pêchées
Boudiédiète - Cap Skirring – Diembéring - Katakalousse - Elinkine – Carabane -	BOLONGS ET OCEAN	Ethmalose - Mulet -Otolithe Elacate - Liche - Poule de mer – Cymbium - Carangue - Capitaine – Arcas - Rochers - Tilapia - Sole - Raie - Requin Machoirion – Kong

Source : service régional des pêches de Ziguinchor

2.1.3.5 Les ressources en matériaux de construction

La présence massive de Carrières et des sables de dunes dans la zone côtière dote le Département d'Oussouye de ressources en matériaux très importantes. Les sables de plage, des dunes vives, et de carrière de par leur caractère assez grossier et leur propreté, constituent d'excellents matériaux pour la construction. L'utilisation de cette ressource par les secteurs d'activité qui en ont besoin se fait de manière complémentaire. Ces divers secteurs sont le transport par l'intermédiaire des camionneurs ou de charretiers, le commerce parce que destinée à la vente et la construction pour des besoins d'habitation ou de service quelconque.



Photo 2: Carrière d'extraction de sable à Diembéring

2.1.3.6 Les ressources foncières

Dans le département d'Oussouye, les ressources foncières ont deux fonctions différentes par rapport à leur type d'utilisation. Le foncier urbanisable et le foncier agricole. La disponibilité en foncier urbanisable se trouve dans la ville de Oussouye et au niveau de la zone côtière, sur l'axe Diembéring Kabrousse où la ressource fait à une pression énorme pour des besoins de construction d'infrastructure hôtelière ou de résidence secondaires pour certains couples européens, parfois même sénégalais (voir image ci-dessous).

Quant aux terrains utilisés pour les activités agricoles et maraîchères, ils sont localisés dans les communes d'Oukout, Mlomp, et de Santhiaba Manjack et de Diembéring. La ressource foncière est la ressource la plus convoitée par presque tous les secteurs d'activité. L'habitat constitue le premier élément utilisateur de l'assiette foncière à Oussouye, chose constatée même dans les villages, ensuite, suivent les infrastructures, les équipements et les activités maraîchères. Cependant il se pose une réelle concurrence entre les secteurs pour l'utilisation du foncier. Toutefois, la forte demande en terrains à bâtir exprimée par les pouvoirs locaux et les populations, fait reculer ou disparaître les espaces forestiers proche de la ville de Oussouye d'une part et accentue le phénomène d'érosion côtière dans la zone côtière. À ce rythme, les autorités locales seront confrontées à l'absence de réserves foncières Dans leur politique de programmation des équipements collectifs.

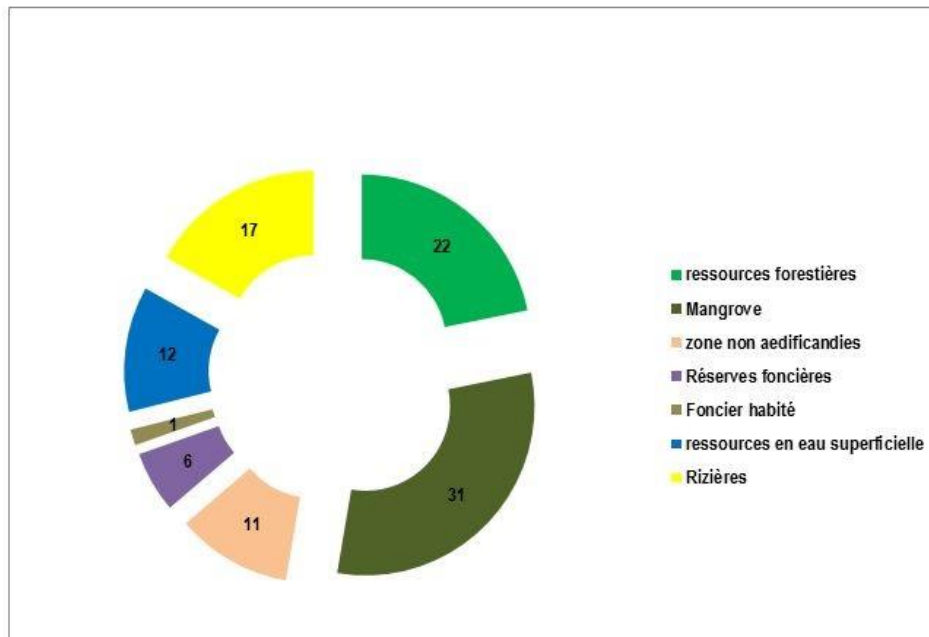


Figure 8: répartition des ressources naturelles dans l'espace départemental

2.1.3.7 Ressources énergétiques et énergies renouvelables

L'énergie est une base essentielle pour le développement social et économique. Le Département d'Oussouye doit garantir aux populations une fourniture d'énergie en quantité suffisante tout en assurant la durabilité de cet approvisionnement, à des coûts accessibles et à des effets réduits sur l'environnement. L'approvisionnement énergétique représente un défi permanent pour nos sociétés, d'autant plus que les besoins des populations ne cessent d'augmenter. Les stratégies appliquées jusqu'ici doivent être révisées. La capacité de l'atmosphère à absorber sans danger des substances toxiques est depuis longtemps dépassée. À cause des émissions de CO₂, nous pouvons déjà anticiper les effets dévastateurs du réchauffement climatique sur notre environnement et au-delà sur la vie des populations, en particulier celles qui sont très vulnérables.

2.1.3.7.1 Les potentiels du Département en énergies renouvelables

Malgré les restrictions des populations et des autorités coutumières par rapport à l'exploitation de combustible, on assiste à la production de bois de chauffe, destinée à la consommation locale. De plus en plus, dans certains villages et au niveau de certaines infrastructures sociales de base, on fait recours à l'énergie solaire (voir image ci-dessous). L'ASER est chargée de l'amélioration de la couverture des zones rurales en énergie électrique solaire. Elle a déjà permis l'électrification d'un certain nombre de villages du Département soit de façon directe ou par l'intermédiaire d'un partenaire au développement et cela à partir des ERIL (Électrification Rurale Initiative Locale).



Photo 3: un lampadaire solaire installé par ASER à Carabane

2.1.3.7.2 Les autres sources d'énergies des ménages

Les données fiables les plus récentes concernant la demande d'énergie domestique datent d'une enquête nationale de 1996 bien largement contestées par la Direction des Eaux Forêts. Elles concluent à un bilan énergétique des ménages largement dominé par les combustibles ligneux. Ainsi, en 1996, les consommations principales de combustibles de cuisson des ménages sénégalais sont estimées à 1.172.767 tonnes de bois, 333.326 tonnes de charbon de bois et 68.420 tonnes de gaz de pétrole liquéfié (butane).

En terme d'énergie finale, le bois continue de dominer et représente 61% de l'énergie consommée ; le charbon de bois en représente 32% et le gaz butane 7%. En équivalent d'énergie primaire par contre, le charbon de bois représente environ 60% de la consommation des ménages. La consommation nationale de charbon de bois pèse donc d'avantage plus lourdement sur la ressource forestière que celle du bois de feu directement utilisé.

Dans le Département d'Oussouye, dans la ville d'Oussouye, les ménages utilisent trois types de combustibles (bois de feu, charbon de bois et le butane). En milieu rural la consommation se caractérise par une forte utilisation du bois de feu. Les raisons qui déterminent les combinaisons de combustibles incluent à la fois les caractéristiques de la disponibilité de la ressource (écologie et modes d'approvisionnement) et la réalité socioculturelle du Département avec un peuple fortement conservateur et attachée aux valeurs ancestrales.

2.1.4 Disparités éco géographiques du Département : Zonage du département

Le Département d'Oussouye présente, des disparités éco géographiques relativement très marquées. En effet, au regard des données satellitaires sur l'occupation des sols, on distingue deux sous zones éco géographiques :

- **la zone forestière Est continentale** : couvrant l'arrondissement de Loudia Ouolof et la commune de Santhiaba Manjaque et s'étendant sur 590,436 Km² (soit environ 67% de la superficie Départementale) ; et
- **la zone ouest côtière** : fortement influencée par l'estuaire fluvio-maritime, elle couvre toute la Commune de Diembéring et s'étend sur une superficie de 286,379km² (soit 33 % de la superficie Départementale).

2.1.4.1 Analyse critique du découpage actuel : Critères/indicateurs discriminants

Le Département d'Oussouye est issu de la réforme du 1er juillet 1984 qui a scindé la région naturelle de la Casamance en deux régions : la région de Ziguinchor et celle de Kolda. C'est une zone

particulière où des chefs coutumiers veillent à la paix sociale et à la stabilité des équilibres socioculturels de la zone. Il est divisé en 2 arrondissements : i) Cabrousse qui comprends les communes de Diembéring et Santhiaba Manjaque ; et ii) Loudia Ouolof qui comprend les communes d'Oussouye, d'Oukout et de Mlomp. Ainsi, en plus du département, Oussouye comprend cinq (5) collectivités locales. Chacune d'entre celles-ci est administrée par un organe délibérant (conseil départemental ou municipal) et un organe exécutif (le Président de département ou le Maire).

Tableau 3 : Découpage administratif du Département d'Oussouye

Département	Commune	Arrondissements	Communes
Oussouye	Oussouye	Cabrousse	Diembéring
			Santhiaba Manjaque
		Loudia-Ouolof	Mlomp
			Oukout

Ce découpage administratif traduit un décalage relativement important avec le zonage naturel, en ce sens que toute la commune de Santhiaba Manjaque, située dans la zone naturelle Est, est administrativement rattachée à l'arrondissement de Cabrousse.

L'analyse du découpage administratif, au regard des disparités naturelles, permet de relever les constats suivants :

- l'arrondissement de Cabrousse intègre deux communes très distinctes du point de vue de leur potentialités naturelles : la commune de Diembéring située sur toute la zone Ouest maritime du département ; alors que celle de Santhiaba Manjaque est entièrement située dans la zone naturelle Est forestière ;
- l'arrondissement de Loudia Ouolof est composée de trois communes qui sont entièrement situées dans la zone naturelle forestière Est.

Ce découpage administratif a certainement permis d'apporter des réponses à des préoccupations et/ou réalités sociopolitiques, mais il pose la problématique de l'accès et de la répartition des ressources.

2.1.4.2 Zonage basé sur des indicateurs/ Critères pertinents

À partir de l'analyse critique du découpage administratif actuel les acteurs du département ont retenu le zonage suivant :

- **Zone 1 :** Elle concerne les communes d'Oussouye, Mlomp, Oukout et Santhiaba Manjaque dont plus de 50% de l'espace sont constitués de formations forestières. En effet, elle abrite toutes les forêts classées du Département et est de fait une zone de production forestière.
- **Zone 2 :** Elle concerne la commune de Diembéring. Elle est occupée à plus de 50 % de sa superficie par la mangrove et bénéficie d'une ouverture sur l'océan dans sa partie occidentale et d'un réseau hydrographique dense alimenté par le fleuve Casamance donnant à la commune d'énormes potentialités de pêches et de tourisme multiforme avec en particulier la station de Cap Skring.

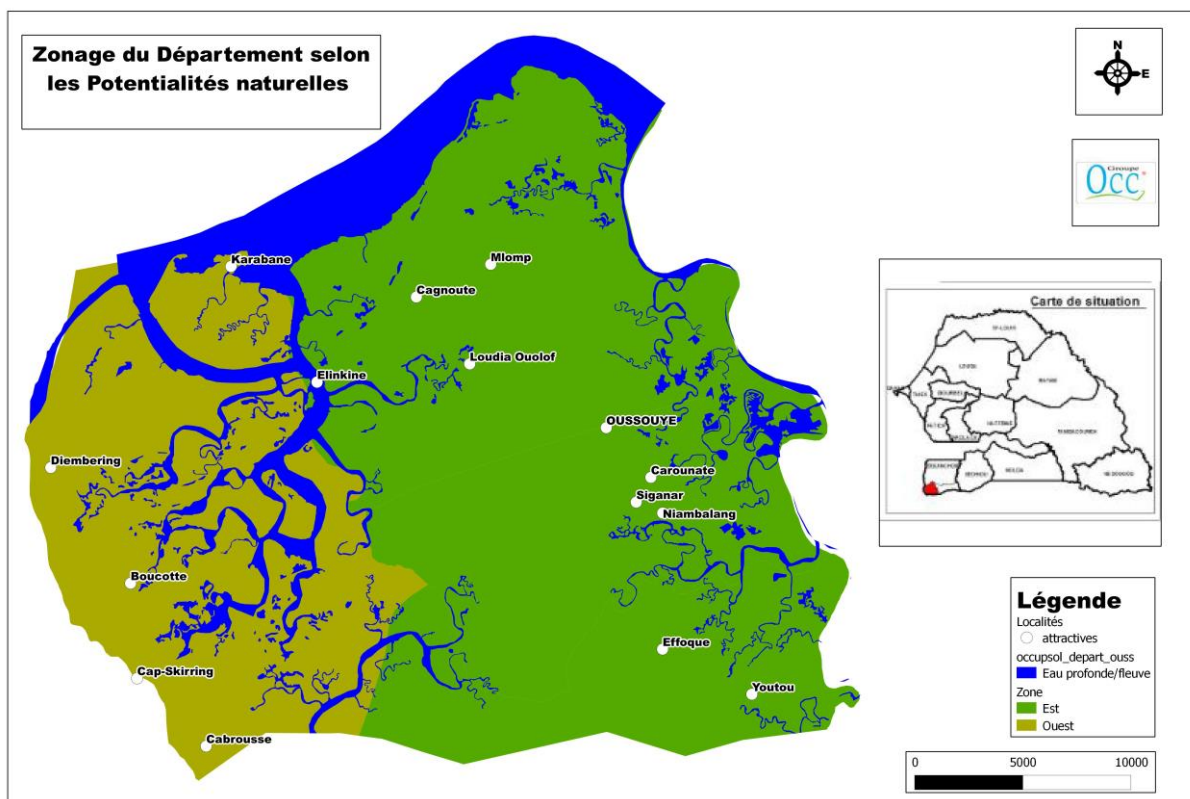


Figure : Carte de zonage du Département en Zones Socioéconomiques

2.1.4.3 Interaction intra départementale : entre les zones

Au regard des caractéristiques éco géographiques et potentialités naturelles de chaque zone, il ressort une relation d'interdépendance entre les deux grandes zones ci-dessus illustrées (carte de zonage).

Cette relation d'interdépendance entre les deux zones se décline à travers plusieurs indicateurs qui sont décrits dans le tableau ci-après.

Tableau : Interdépendance entre les deux zones du Département

Zones	Caractéristiques éco géographiques/ vocations	Types de productions Ou services fournis	Types de produits reçus
Zone 1	Zone forestière et de pêche	Produits forestiers ligneux et non ligneux (Bois de chauffe, Charbon de Bois, fruits forestiers miel ...) produits halieutiques (Poisson, huitres, entre autres)	Offre de travail pendant la saison touristique, produits halieutiques (Poisson, huitres, entre autres)
Zone 2	Touristique et de pêche	Offre de travail pendant la saison touristique, produits halieutiques (Poisson, huitres, entre autres)	Produits forestiers ligneux et non ligneux (Bois de chauffe, Charbon de Bois, fruits forestiers miel ...) produits halieutiques (Poisson, huitres, entre autres)

2.1.4.4 Interactions éco géographiques entre le Département et la Région

L'analyse de la situation éco géographique (aspects biochimique et potentialités naturelles) nous amène à déceler une certaine interdépendance entre le Département et la région.

2.1.4.4.1 Aspects éco géographiques polarisant du Département par rapport à la Région

Au vue de ses caractéristiques éco géographiques et de leurs implications socioéconomiques, le Département d'Oussouye constitue un pôle d'attraction touristique qui en fait le principal pourvoyeur d'emplois privés à la fois permanents et temporaires. Egalement, Oussouye renferme trois (3) des six principales pêcheries de la région, les trois (3) autres étant partagés entre Bignona (2) et Ziguinchor (1).

En somme, l'influence du Département sur le développement socioéconomique de la Région et par prolongement du pays est manifeste. Ce positionnement, reste insuffisamment exploité, compte tenu d'un déficit d'aménagement traduit par un déficit d'infrastructures structurantes et des unités de productions adaptés aux atouts du Département. Sous rapport, l'aménagement du site touristique de Cap Skirring annoncé dans la stratégie de croissance accélérée (SCA) depuis 2006, reste encore une question entière à traiter. De même, l'ensemble du Département ne dispose pas d'une unité fonctionnelle de stockage à température contrôlée.

2.1.4.4.2 Les dépendances éco géographiques du Département vis-à-vis du reste de la région

Paradoxalement, le Département d'Oussouye importe plusieurs produits forestiers ligneux comme le bois de chauffe et le charbon de bois, malgré l'existence de ressources forestières en abondance (Forêt classées et forêts du domaine protégés et un parc national). Cette situation s'explique par le fait que les forêts du Département ne disposant pas de plans d'aménagement et de gestion, toute forme d'exploitation y est formellement interdite, conformément aux dispositions du code forestier, articles 11,12, 13 et 18. Ce qui fait que le département subit une dépendance plus ou moins forte vis-à-vis du reste de la région pour s'approvisionner en divers produits forestiers primaires ou transformés.

2.1.4.5 Problèmes environnementaux majeurs identifiés par zone

Les problèmes environnementaux majeurs identifiés par zone sont les suivants :

2.1.4.5.1 Problèmes environnementaux majeurs de la zone Est continentale

Dégradation de la palmeraie : les peuplements de palmiers à huile (*Elaeis guineensis*) sur 50 000 ha et localisés sur les rives de la Casamance, constituent des établissements homogènes à la lisière de plateaux, aux abords des villages et au niveau des versants, des dépressions et des vallées. Ces palmeraies durement éprouvées par la péjoration climatique, la salinisation des terres bénéficient d'une très grande attention de la part des populations, pour la production d'huile et de vin de palme. Aujourd'hui sur l'étendue du territoire du Département, dans chaque village, nous avons au moins trois à quatre personnes qui construisent une nouvelle demeure et qui comptent sur la palmeraie pour la toiture de leur maison et à cela s'ajoutent les pratiques culturelles du riz de plateau qui ne favorisent pas le développement correct de la palmeraie.

La rôneraie, peu abondante dont le peuplement est disséminé sur le territoire du Département, subit la même pression, alors qu'elle demeure une espèce qui offre plusieurs produits à la fois pour l'alimentation, la construction et la confection d'équipements divers.

La dégradation de l'environnement du Parc national de basse Casamance : de nombreux facteurs sont responsables de la dégradation de ce milieu naturel, parmi lesquels on peut noter : i) l'inaccessibilité du parc avec la disparition des pistes ; ii) l'absence d'entretien et l'insécurité existante dans la zone ; iii) la non-implication des pays limitrophes ; iv) le braconnage favorisé par le contexte de fermeture ; v) la pêche abusive dans les bolongs ; vi) l'exploitation destructive de la mangrove ; vii) la salinité des terres et l'ensablement des points d'eau ; et viii) Appauvrissement de la faune du fait de la dégradation prononcée des écosystèmes.

Dégradation de l'environnement global de la zone côtière : Cette entité naturelle assez particulière du fait de la faible profondeur de la nappe phréatique (proximité de l'eau), offre d'énormes possibilités de développement qui participent malheureusement à sa fragilisation voire sa disparition. Aujourd'hui, les îles et la zone allant de Diembéring à Cabrousse subissent une dégradation de plus en plus acerbé.

Les principales causes sont:

- i) une dynamique d'urbanisation mal planifiée progressive et intensive caractérisée souvent par une occupation anarchique de l'espace, liée à plusieurs facteurs tels que les flux migratoires temporaires et permanents avec, le développement des activités touristiques et des résidences ;
- **L'érosion côtière fluviomaritime :** Elle peut se définir comme étant « l'emprise de la mer sur la terre et elle doit s'observer sur des périodes suffisamment longues pour éliminer les effets du climat, des tempêtes et des régimes locaux de transport sédimentaire. Généralement, elle est tributaire d'une combinaison de facteurs naturels et humains opérant à plusieurs échelles. Le littoral de la Casamance, à l'image de la côte sénégalaise, fait face à cette combinaison de facteurs (hydrodynamiques et anthropiques) qui déterminent son évolution. Ce phénomène qui est très présent dans les franges fluviomaritimes et maritimes du Département préoccupe et menace l'existence de certaines îles et villages côtiers. Il ravage des superficies non négligeables de terres cultivables voire d'infrastructures de base ainsi qu'une bonne partie du patrimoine historique et culturelle. En effet, d'importantes pertes de terres habitables ou à vocation maraîchère ou touristique sont menacées. Les localités les plus menacées sont : l'île de Carabane d'est en Ouest (fleuve et la mer), le Nord de Nikine, 12,22 m par ans d'après Faye I.B.N. 2010 (voir image ci-dessous).



Photo 4 : l'érosion côtière sur l'axe Diembéring Nikine

- **La promotion immobilière** sous sa forme actuelle est une réelle menace pour la zone car elle repose sur des formations très récentes (les sables du quaternaire récent). En effet, le développement de nouveaux sites touristiques à proximité de la plage expose le littoral à des risques incommensurables.
- L'insalubrité au niveau des îles, consécutive à l'absence d'un système de gestion des déchets solides mais surtout des piles dont une quantité importante se dégrade sur le sol.



Photo 5: Images satellitaire de l'île de Carabane en 2006 avec une plage pleine de sable

- **L'installation sauvage de carrières de sable** est une activité qui découle aussi de la promotion immobilière. Cependant, le pire demeure l'exploitation du sable près de la côte qui entraîne une érosion de celle-ci et un risque certain d'avancée de la mer (voir image ci-dessous).



Photo 6: une carrière d'extraction de sable à moins de 500 m de la plage dans le village de Diembéring

Ces différents facteurs interagissent, se combinent et contribuent à exacerber les maux dont souffrent la Commune de Diembéring et ses environs. Les tentatives d'appropriation et de contrôle de l'espace ainsi que des pratiques peu soucieuses de la pérennité de l'environnement de cette zone et du cadre de vie en général, constituent le vécu quotidien de Diembéring à Cabrousse.

L'hydrodynamisme marin avec les houles et les transites sédimentaires sont les principaux facteurs explicatifs de l'érosion des côtes de la Casamance. En effet, le régime des niveaux d'eau sur les zones côtières est régi par les flux et reflux de la marée. En marée haute, les « bolongs » se comportent en défluent, les eaux marines remontent et en marée basse, ils sont des affluents qui se vident vers l'embouchure du fleuve Casamance.

Pour ce qui concerne les îles, il existe de grandes menaces du point de vue environnemental. En effet, l'augmentation du niveau de la mer les menace fortement car on observe une érosion progressive constante du littoral. Les actions anthropiques telles que les coupes de palétuviers dans la mangrove sont aussi des facteurs aggravant de l'érosion. C'est le cas à Carabane, à Cachouane, à Elinkine, etc. où l'érosion marine s'accélère et fragilise l'écosystème environnant.

2.1.4.5.1.1 Fort recul de la mangrove

Cette situation est due aux coupes répétées de perches (bois de service et de feu) et de racines d'échasses (cueillette d'huîtres). Estimée à 150 000 ha au début des années 1980, la superficie de la mangrove a significativement baissé pour se réduire à seulement 27 145ha en 2014 dont 16 827 de mangrove dégradée et 10 418 ha de mangrove fermée, soit respectivement 18% et 12% du territoire départemental. Cette situation de la mangrove est aggravée par la salinisation (sur salure) forte et

progressive, consécutive à l'irrégularité de la pluviométrie, d'une part et par la surexploitation de bois de chauffe et de service et dans une moindre mesure la cueillette d'huîtres, d'autre part.

2.1.4.5.1.2 La raréfaction des ressources halieutiques

Ces ressources sont éprouvées par la dégradation éco-climatique et la surexploitation née de l'accroissement régulier de l'effort de pêche et de la haute performance des équipements en la matière (voir tableau ci-dessous), situation d'autant plus inquiétante avec la régression de la mangrove, aire de reproduction et de développement des espèces précitées.

Tableau 4: type de moyens utilisés pour l'exploitation des ressources halieutiques

Type d'embarcation		Engins de Pêche								
PM	PV	FD	FMD	FFC	SP	ST	Ep	Lg	Pal	Pie
549	1 739	6 123	449	650	21	43	594	74	140	45
Tonnage moyen débarqué (kg/an) entre 2010 et 2014					47 363 653 soit environ 47363 tonnes					
Légende : PM = Pirogue à moteur ; PV = Pirogue à voile ; Naut. = Nauticus; FD = Filet dormant ; FMD = Filet maillant dérivant ; FME = Filet maillant encerclant ; FFC = Filet filtrant à crevette ; SP = Senne de plage ; ST = Senne tournante ; Ep = Épervier ; Lg = Ligne ; Pal = Palangre ; Pie = Piège										

2.1.4.5.1.3 Les inondations et la pollution des nappes

2.1.4.6 Les inondations

Au niveau des îles, la montée des eaux de mer en saison des pluies combinée à la montée des eaux du fleuve et la fluctuation de la nappe qui affleure en période d'hivernage, constitue une menace forte.

2.1.4.7 La pollution des nappes

La pollution des nappes constituent un véritable problème dans le Département notamment au niveau des îles. En effet, cela s'explique par la forte concentration d'habitants et du manque de contrôle de certaines installations sanitaires. La plupart des latrines se situent à moins de 15 m des puits au niveau des villages insulaires. Les vidanges des latrines étant réalisées par le creusement d'un trou en face de la fosse, la pollution fécale des nappes semble inévitable. De plus, les lessives sont généralement réalisées à proximité des puits, pouvant engendrer une pollution de l'eau par les détergents. On peut en déduire une dégradation de la qualité des eaux.

En outre, les îles ne sont pas reliées au réseau électrique continental et utilisent soit des panneaux solaires financés par des partenaires soit, pour la majorité, des lampes au fioul ou à piles. Ainsi, un nombre inquiétant de piles est retrouvé à même le sol, pouvant engendrer une pollution rapide de la nappe phréatique superficielle.

2.1.5 Implications socioéconomiques de la situation éco géographique du Département

La position éco géographique du département d'Oussouye induit une activité économique essentiellement centrée sur le secteur primaire, qui concentre la quasi-totalité de la population du Département, et sur celui secondaire, particulièrement tiré par le tourisme dont la contribution au Produit Local Brut (PLB) est la plus élevée de tous les secteurs

2.1.5.1 Influence éco géographique sur les activités socioéconomiques

2.1.5.1.1 Agriculture

Les statistiques fournies par la DRDR indiquent que le riz représente 87% de la production agricole des cinq dernières années (voire figure ci-après) avec des surfaces dédiées beaucoup plus importantes que dans les autres spéculations. Cette situation est une résultante des faveurs pluviométriques (isohyètes 1300 à 1600) combinées à un potentiel de terres cultivables constitué de bas-fonds et des mangroves plus favorables à la riziculture et moins aux autres spéculations.

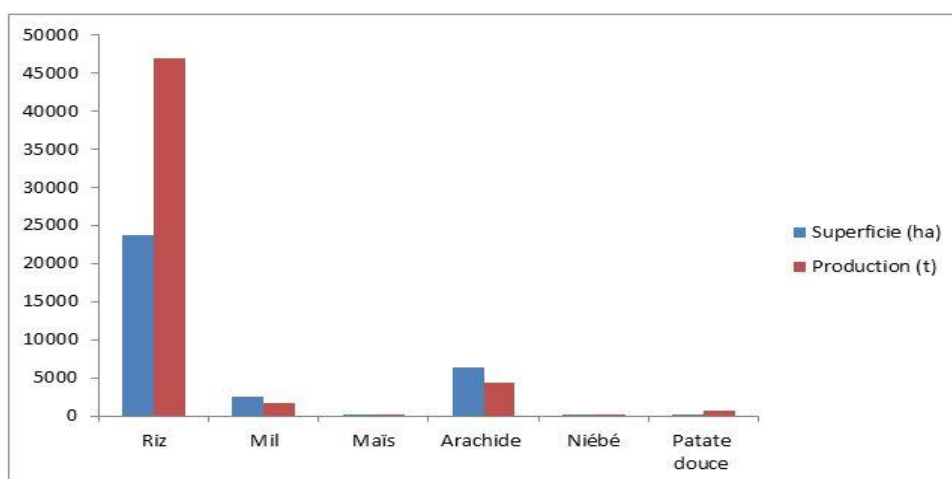


Figure 2: Répartition de la production agricole (cumule des cinq dernières années) du Département par spéculation

□ La production du Riz

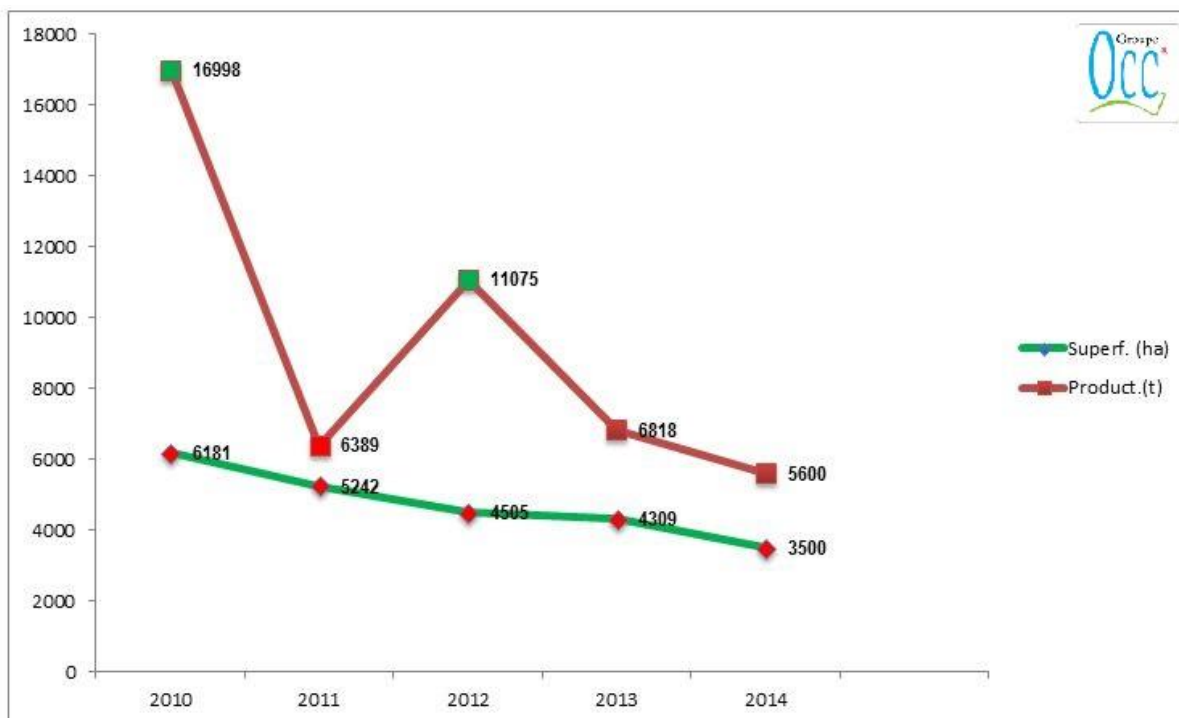


Figure 3: Evolution de la production de riz en fonction des superficies emblavées

On constate une évolution de cette première spéculation (en termes de production et d'espace affecté) en dents de scie sur cinq ans, avec une forte production en 2010 suivie d'une baisse vertigineuse en 2011. La Production a par ailleurs connu une augmentation relativement forte en 2012 malgré une légère baisse des surfaces emblavées. Les communes de Mlomp (Zone 1) et de Diembéring (Zone 2) potentiellement pourvues en bas-fonds et mangroves sont des zones de prédilection de la riziculture dans le Département.

□ La production du Mil

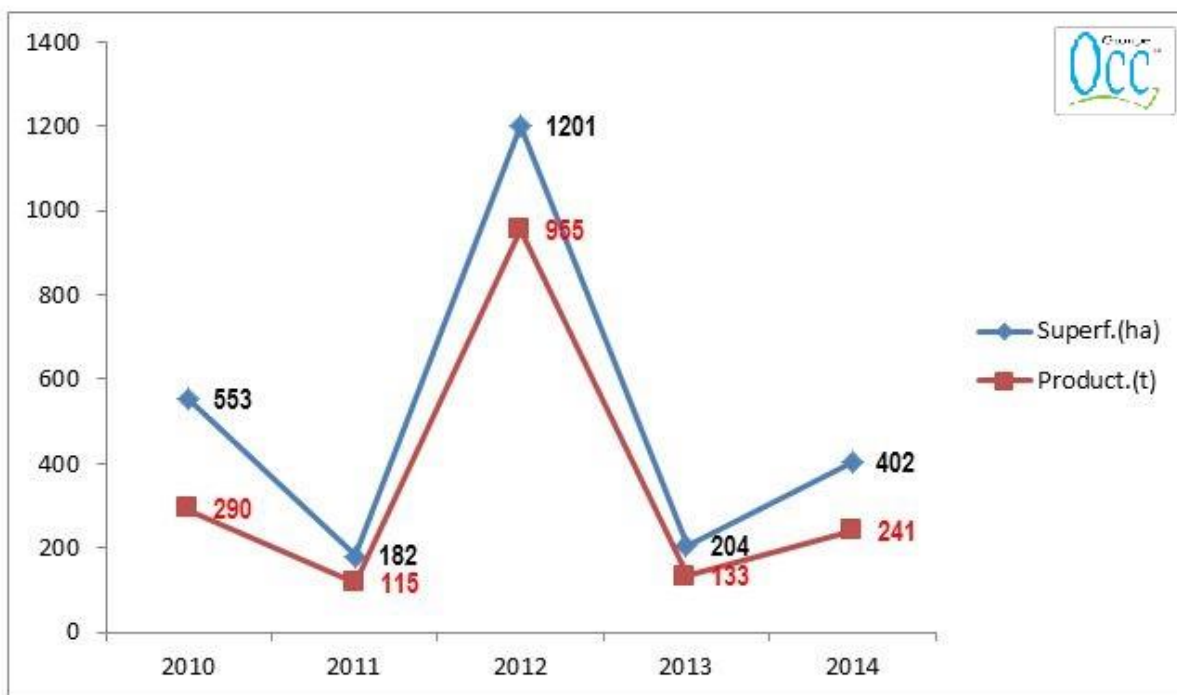


Figure 4: Évolution de la production de Mil en fonction des superficies emblavées

Nous constatons une forte augmentation de la Production en 2012 cependant suivi d'une forte baisse en 2013. Les superficies dédiées à la spéculation ont connu la même évolution dans la même période.

□ La production du Maïs

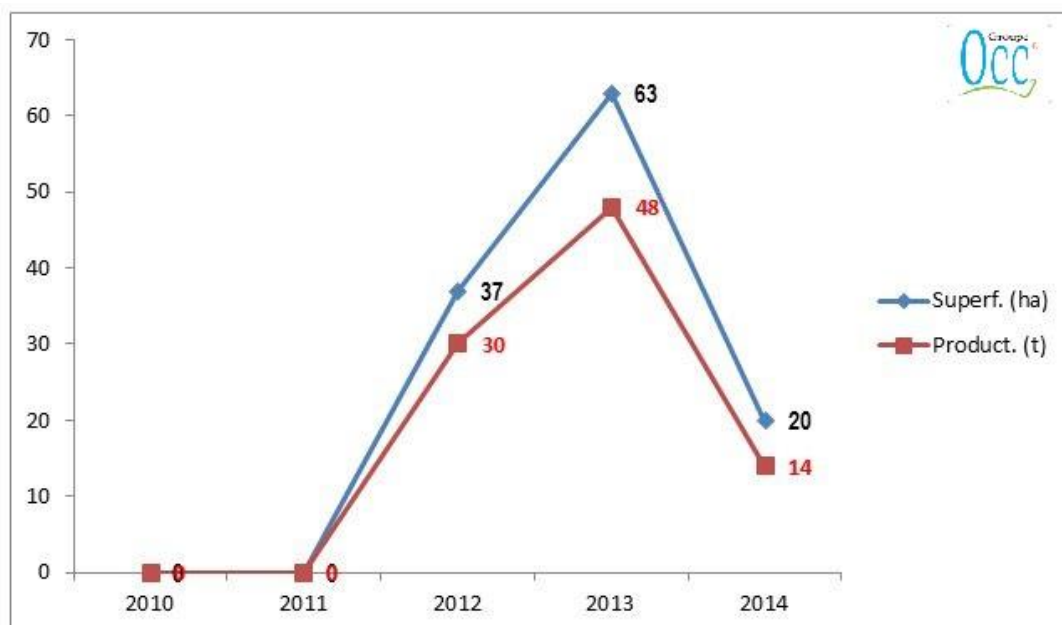


Figure 5: Evolution de la production de maïs en fonction des superficies emblavées

La production de maïs a connu une croissance régulière entre 2011 et 2013 avant de connaître une baisse significative en 2014 et ce, en même temps que les superficies emblavées. Cette culture reste par ailleurs très peu pratiquée dans ce Département dont le niveau de pluviométrie ne favorise pas le développement du maïs.

□ La production d'Arachide

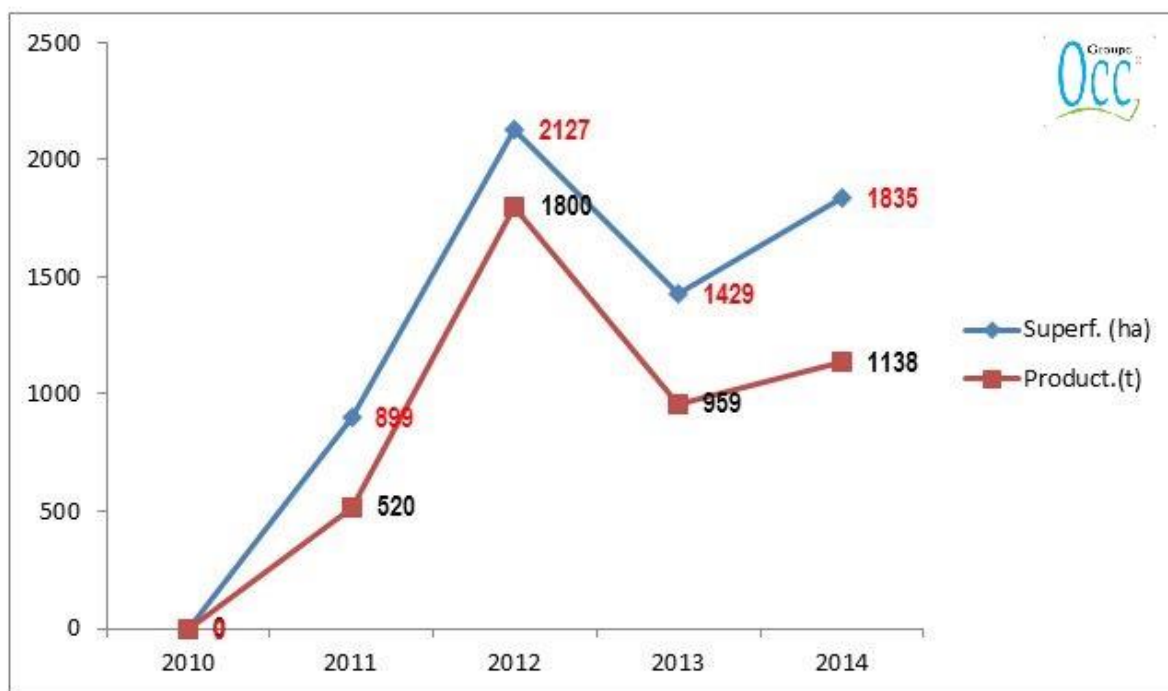


Figure 6: Évolution de la production d'arachide en fonction des superficies emblavées

Cette première spéculation de rente cultivée sur l'ensemble du Département à des proportions différentes (plus dans la Zone 1 et Commune d'Oukout) a connu une nette et régulière augmentation en termes de production et de superficie emblavée entre 2010 et 2012. Cette tendance s'est tout de même ralentie en 2013 pour augmenter en 2014 presque dans les mêmes proportions.

□ La production de Niébé

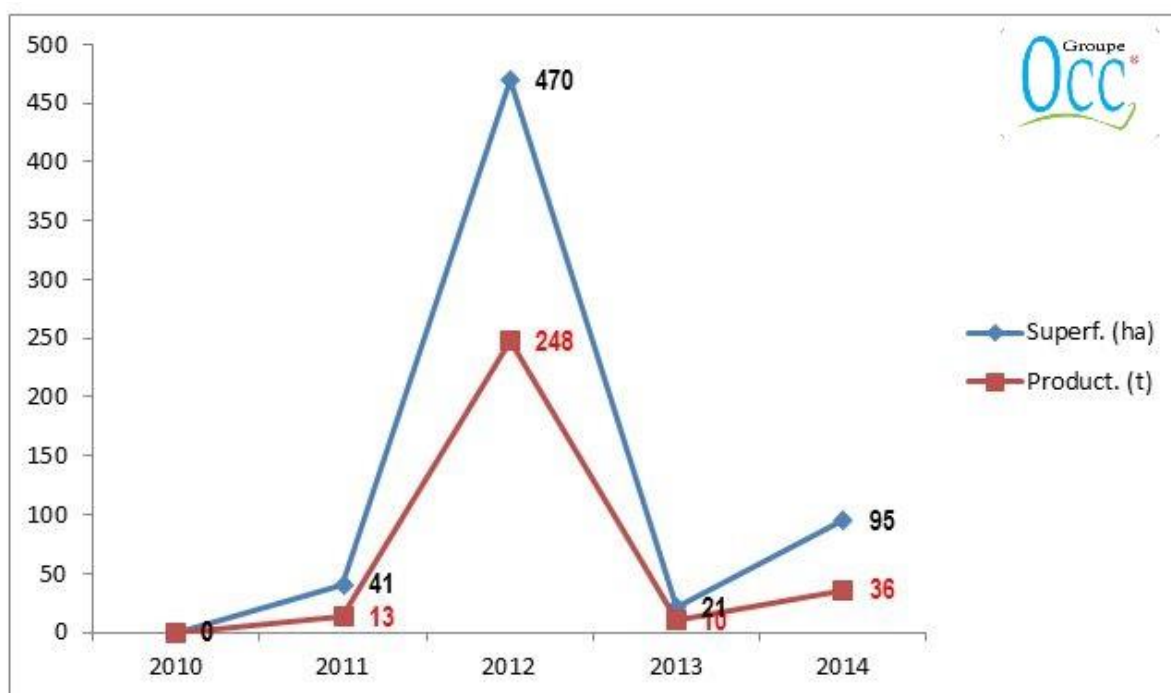


Figure 7: Evolution de la production de niébé en fonction des superficies emblavées

On note une forte production en 2012 avec une chute similaire en 2013 et la reprise amorcée en 2014 est relativement insignifiante tout comme les superficies emblavées. Cependant, les surfaces emblavées ont augmenté en 2012 à un rythme beaucoup plus soutenu pour baisser dans les mêmes proportions en 2013.

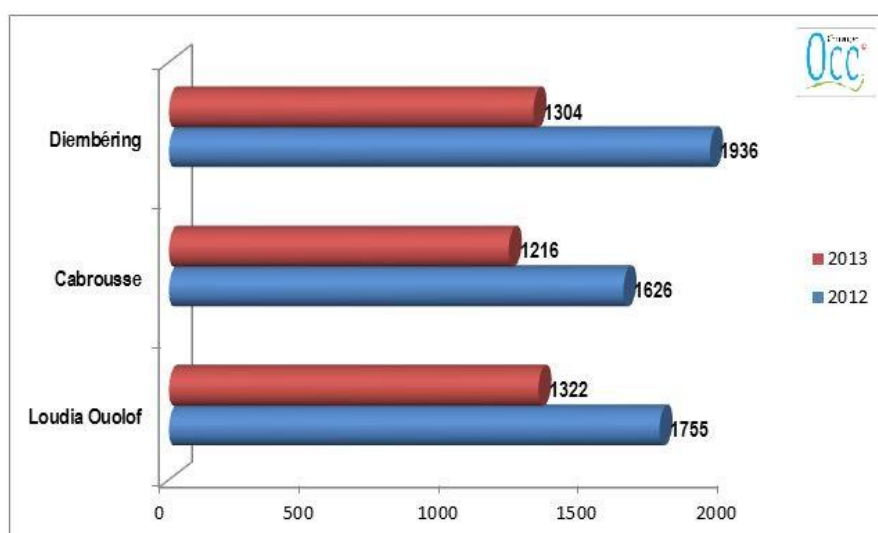


Figure 8: La situation pluviométrique entre 2012 et 2013

Les variations pluviométriques ont de fait impacté les volumes de production et les surfaces emblavées avec les pics constatés au niveau des différentes spéculations en 2012.

Le Département est à vocation rizicole avec une production orientée vers la consommation locale. Les productions de rente essentiellement constituées par l'arachide demeurent relativement faibles.

De manière générale, toutes les productions ont chuté de même que les superficies emblavées en 2013 par rapport à 2012. Cela correspond aussi à une variation substantielle des précipitations entre 2012 et 2013 (-27% environ en moyenne Département). En effet, la production agricole du Département est tributaire de la pluviométrie. Cependant, nous avons constaté que bien qu'extensive avec des pratiques rudimentaires, l'agriculture présente des rendements compris dans les moyennes nationales requises (ISRA), du fait sans doute de la qualité des sols. L'analyse des besoins en eau des différentes spéculations démontre l'inadaptation de certaines, surtout celles de rente, à la situation du Département (isohyète 1300 à 1600) car nécessitant moins d'eau.

Cependant, les défrichements agricoles anarchiques constituent une entrave majeure à la conservation des ressources ligneuses et exposent le sol à l'érosion et les rizières à l'ensablement, fléau n'épargnant pas les massifs forestiers. Par ailleurs, le déficit en intrants et équipements, le démembrement des terres, la divagation du bétail, la salinité progressive des sols et le déficit en infrastructures hydro agricoles, constituent un ensemble de contraintes qui entravent de manière globale le développement du secteur agricole.

2.1.5.1.2 Élevage

L'élevage en Basse Casamance constitue généralement la seconde activité après l'agriculture. Il est de type extensif avec une importance plus marquée dans les localités habitées par les éleveurs Peulhs.

Les principales contraintes qui limitent fortement le développement de l'élevage dans le Département sont la recrudescence de certaines maladies (charbon symptomatique, peste des petits ruminants, pasteurellose bovine et ovine, peste équine, peste aviaire) et le faible potentiel génétique des bovins dans le domaine de la production laitière. Son caractère extensif nécessitant beaucoup d'espace fait que les zones de pâture (pour les bovins) se confondent par endroit aux zones de production agricole rendant difficile la cohabitation entre les deux sous-secteurs.

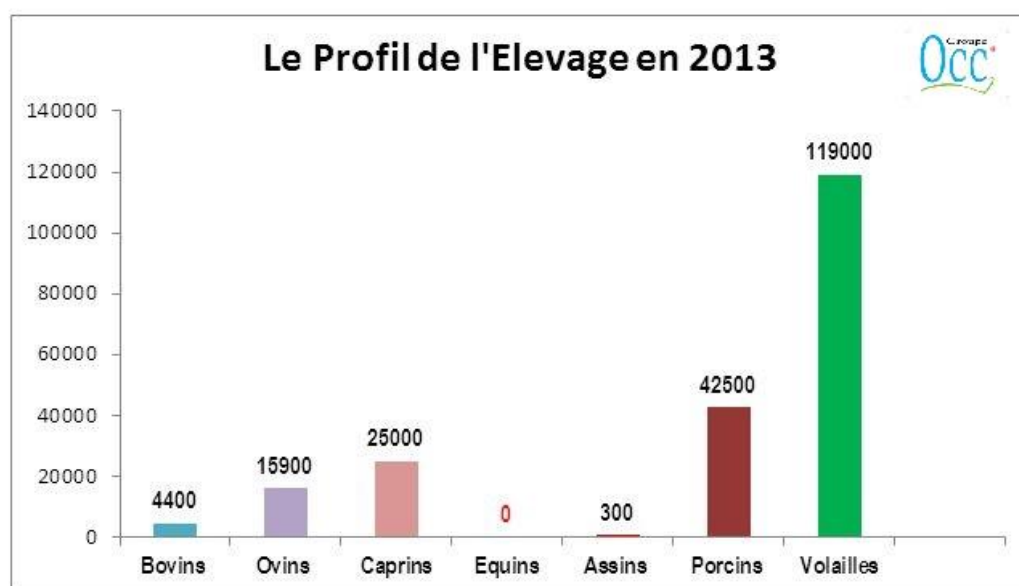
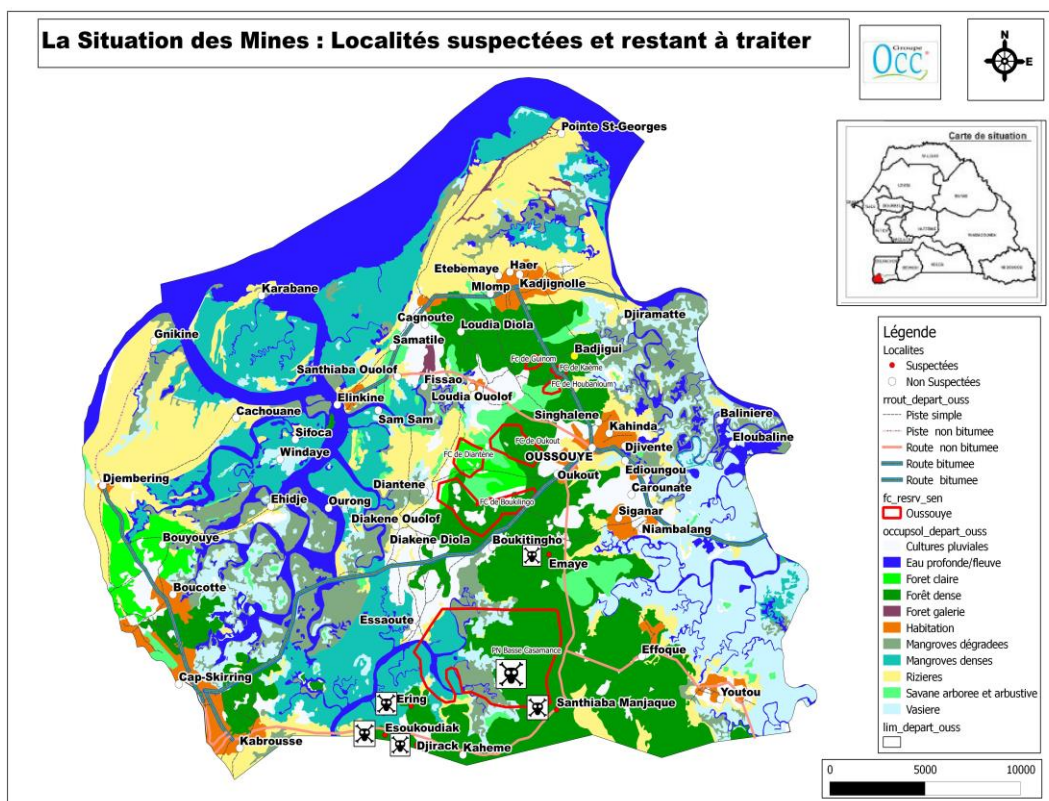


Figure 9: Potentiel et répartition en espèces du cheptel

2.1.5.1.3 Exploitation forestière

Il existe dans le Département 6 massifs classés, soit un taux de classement de l'ordre de 7 %. L'exploitation forestière des produits contingentés (charbon de bois, bois d'œuvre) est jusque-là fermée dans tout le Département depuis 1991, vue qu'il n'y a aucune forêt aménagée. Cependant elle est axée sur le bois artisanal (pirogues, Venn mort, palmiers à huile et rôniers morts), le bois mort et les produits de cueillette. La situation de crise régnant dans cette région, avec des populations déplacées et des rizières devenues insécurisées du fait de la présence de mines anti personnelles dans certaines zones, a favorisé l'exploitation abusive des ressources du parc national de base Casamance et accéléré le processus de dégradation de cet écosystème (Voir carte ci-dessous).



Carte 3: Géolocalisation des zones suspectées d'être minées

2.1.5.1.4 La pêche

De par ses côtes riches en ressources halieutiques sur 34 km et un fleuve axial de 300 km avec de nombreux bolongs et marigots poissonneux, la pêche offre d'énormes potentialités. Cependant, la dégradation de l'écosystème de la mangrove entraîne une réduction de l'aire de développement et de cueillette des huîtres, crevettes et poissons et un accroissement de l'envasement des pêcheries. La surexploitation de la pêche industrielle a cependant fortement contribué à une menace de la biodiversité. La pêche et les activités connexes sont localisées surtout dans la Commune de Mlomp (Zone 1) et la Commune de Diembéring (Zone 2).

2.1.5.1.5 Artisanat

Secteur important du Département car générateur de revenus à travers les emplois qu'il crée, il regroupe

20 000 artisans au niveau de la région de Ziguinchor, compte quelque 8450 entreprises réalisant de la couture, la vannerie, la fabrication de boisson, la menuiserie même si le Département en compte peu, la poterie, etc. Toutefois, nous constatons avec la sculpture une exploitation d'espèces forestières qui contribuent fortement à l'équilibre environnemental, comme le Ceiba Pentandra dans le Département.

2.1.5.1.6 Le Tourisme

Pouvant être d'affaires, de découverte et/ou de loisirs, de grand et moyen standing, rural intégré, il constitue un facteur de développement important pour le Département car occupant une place de choix dans son économie avec la station de Cap Skirring qui s'étend de Cabrousse à Diembéring et dans une moindre mesure l'île de Carabane. Toutefois, l'impact du secteur sur l'environnement à travers l'exploitation des mangroves (construction d'établissements touristiques et hôteliers) et la spéculation foncière sur le littoral, constituent une menace environnementale et des équilibres socio culturels plus marquées dans la commune de Diembéring.

Il nous est offert de constater avec l'appui du Service Régional du Tourisme, que le Département compte 19 établissements hôteliers avec une capacité d'accueil de 927 chambres et employant en direct environ 559 personnes ; 36 auberges, campements privés et motels pour une capacité d'accueil de 336 chambres avec en emplois directs 124 personnes environ; 02 campements villageois pour 28 chambres avec quelques 10 employés. Nous avons aussi noté l'existence 06 Agences de Voyages et de transport touristique et 23 guides touristiques agréés, essentiellement dans la Commune de Diembéring. A côté de ces réceptifs dont certains fonctionnent difficilement, la crise casamançaise et son corolaire combiné à la crise conjoncturelle internationale, a entraîné la fermeture de 03 campements villageois impactant sensiblement et négativement la dynamique du sous secteur Tourisme Rural Intégré, mais aussi celle de 04 campements privés et pire 09 hôtels avec une capacité d'accueil d'environ 507 chambres. Les politiques publiques de relances du Tourisme casamançais à travers « la Stratégie du développement durable du tourisme en Casamance », pôle territorial considéré comme « Zone touristique d'intérêt national », permettront sans nul doute de repositionner le secteur comme levier de développement pour l'émergence du Département en contribution à l'atteinte des objectifs du PSE.

2.1.5.1.7 Commerce

Il existe des marchés plus ou moins fixes où les produits forestiers de cueillette (fruits, huile de palme, vin de palme, vin de cajou...) occupent une place de plus en plus prépondérante dans le trafic – surtout la campagne de commercialisation de la noix d'anacarde (Zone 1 Commune de Mlomp) qui mobilise un important flux financier au profit des acteurs de cette filière (producteurs, collecteurs / exportateurs...).

2.1.5.1.8 Les industries et les mines

Les activités de production des unités industrielles utilisant des produits forestiers comme matière première (à titre d'exemple : amandes de palmistes par la Suneor (ex Sonacos), Guirassi Agro Industries, Rythmic Energy Africa, fruits pour les petites unités de transformation). Le Département bénéficie entre autres d'un important potentiel non exploité de Zircon et de pétrole offshore dans la Commune de Diembéring.

2.2 Chapitre 2 : POPULATION : DÉMOGRAPHIE ET CAPITAL HUMAIN

2.2.1 Analyse démographique

2.2.1.1 Évolution des effectifs

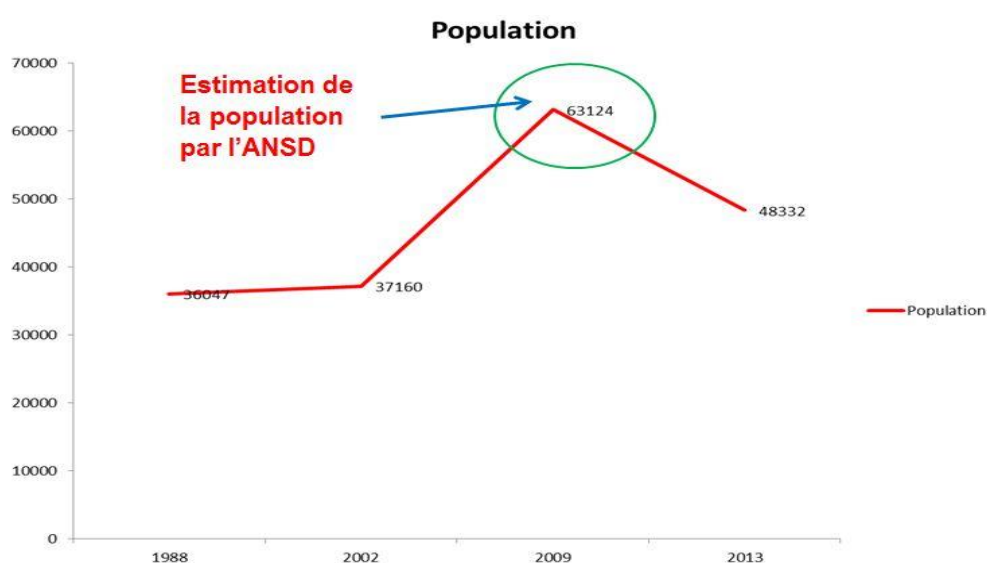


Figure 10: Évolution de la Population du Département de 1988 à 2013

Le recensement général de la population en 2013 fait état de 48 331 habitants pour le Département d'Oussouye pour une superficie de 891 km², soit une densité de 54,24 Hbts/Km².

Le taux d'urbanisation est le plus faible de la région (0,88%).

La population du Département était estimée en 2009 à 63.124 habitants soit une densité de 71 hbts/Km². En 1988, elle était de 36 047 habitants. Cette population est essentiellement rurale avec une grande majorité constituée de jeunes.

Nous remarquons une légère hausse de la population entre 1988 et 2002. Cette faible croissance de la population du Département est due au déplacement des populations vers les grandes villes surtout à la quête d'un travail rémunérateur, d'un métier ou d'une activité génératrice de revenus. Par ailleurs la hausse remarquée entre 2002 et 2009 n'était qu'une estimation faite de la population par l'ANSD. L'unité de résidence est le ménage qui abrite une famille de 10 personnes en moyenne. La répartition par âge fait apparaître une population très jeune avec 19% de moins de 10 ans, 47% moins de 20 ans et 63% de moins de 30 ans. Pour 50 ans et plus on a une estimation qui tourne autour de 15%. On a contrairement à la situation nationale une dominance des hommes avec 52% contre 48% de femmes.

Le Département d'Oussouye détient le plus important pourcentage de ménages pauvres (près de 76 %) suivi du Département de Bignona (68,7%) et de Ziguinchor (54%).

Ce qui montre que la pauvreté est plus marquée dans les Départements que dans la capitale régionale malgré la forte concentration des populations issues des zones de conflit.

2.2.1.2 Disparités selon différents critères significatifs

La population est répartie entre les ethnies Diola (67,5%), Sérère (14,1%), Wolof (6,5%), Peulh (5%), et autres (6,9%).

Quelques familles de commerçants, venus récemment, appartiennent à d'autres ethnies du Sénégal ou de la sous région.

Les habitants parlent le diola ainsi que le wolof (la langue dominante au Sénégal) et certains le français, la langue enseignée à l'école. La population est principalement animiste, cependant impactée aussi par la religion chrétienne et musulmane.

Nous remarquons une forte disparité selon la population, son lieu d'habitat et ses activités. Ainsi nous avons les populations des îles plus le village d'Elinkine (Zone 1) qui pratiquent beaucoup plus la pêche et les activités qui tournent au tour comme le séchage et le fumage (transformation des produits halieutiques). Cette population est composée d'étrangers venus de la sous-région comme les Ghanéens et autres.

Une autre zone comme le Cap et le Diembering développe beaucoup plus le tourisme avec plusieurs hôtels et campements. Elle bénéficie de sa proximité avec la l' Océan Atlantique . Se sont aussi des populations qui pratiquent beaucoup la riziculture principalement destinée à l'autosubsistance alimentaire.

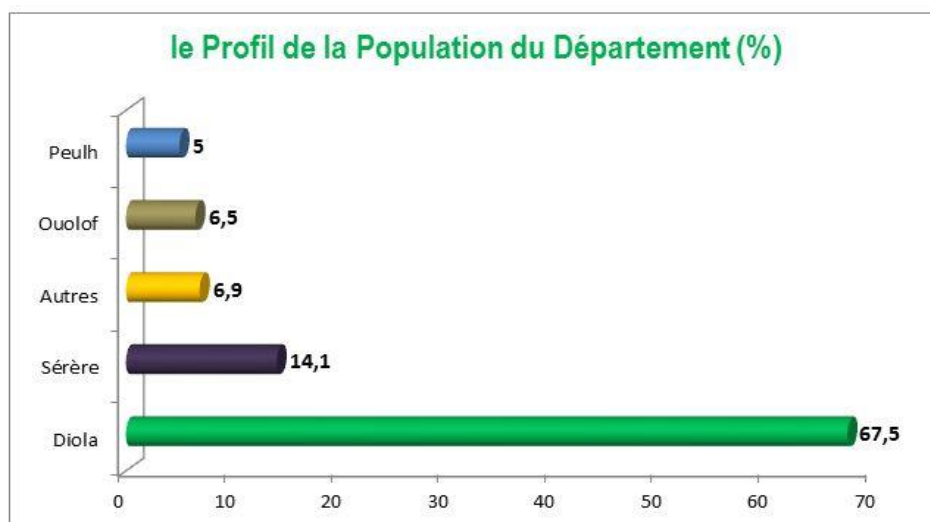


Figure 11: Le profil de la Population du Département

2.2.1.3 Dynamisme intérieur et extérieur

Il existe dans le Département d'Oussouye un important flux interne de la population. Il est surtout influencé par la saison touristique. Autrement dit, les populations des autres localités se rendent chaque année vers les zones qui polarisent les hôtels et les campements à la recherche d'un travail comme c'est le cas dans la Commune de Diembéring.

Il est très important de prendre en compte la croissance rapide de la population d'Elinkine constituée essentiellement de pêcheurs immigrés qui représentent plus de 1/7 de la population d'Elinkine et est composée essentiellement de Ghanéens, de Sérères et de Wolofs.

Le caractère cosmopolite d'Elinkine donne à ce village une spécificité culturelle et sociale. En outre ces mêmes activités de pêche justifient une forte présence des mêmes ethnies Sérères et Wolofs dans la Commune de Diembéring au Cap Skirring.

La population locale est généralement sédentaire. Les mouvements de population en dehors du Département sont souvent liés à des raisons scolaires.

2.2.2 Analyse du capital humain

2.2.2.1 Accès à l'éducation et à la Formation Professionnelle et Technique

Actuellement, le Département compte 62 écoles élémentaires, 10 cases des Touts Petits, 40 écoles maternelles, 15 CEM et 3 lycées. Depuis 2004, les effectifs sont en régulières augmentation avec une bonne présence des filles surtout dans l'élémentaire et le moyen.

L'encadrement des enseignants est jugé satisfaisant avec un ratio de 82 enseignants pour un inspecteur. Le TBS Départemental est très intéressant, il se situe à hauteur de 112.5% et le taux d'abandon est nul.

Le nombre de salle de classe s'accroît d'année en année avec parfois des abris provisoires. Le nombre moyen d'élèves par classe varie entre 55 et 60. Cela montre qu'en dépit des progrès réalisés dans la construction, les effectifs restent encore pléthoriques ce qui justifie par endroits l'existence d'abris provisoires.

Par ailleurs, il faut signaler la vétusté quasi généralisée du mobilier au niveau des écoles. Nous remarquons aussi un déséquilibre en terme de répartition de lycées par commune voir une absence totale à Santhiaba Manjaque et Oukout.

La formation professionnelle est aussi présente dans le Département à travers :

- le Centre de Promotion Agricole et Sociale de Diembéring (CPAS) : formation axée sur l'agriculture et l'élevage ;
- le Centre Technique d'Enseignement Féminin d'Oussouye (CTEF) : cuisine, teinture, couture, coiffure,... ;
- le Centre de Promotion Agricole de Mlomp (CPA) : maraîchage, arboriculture.

Tout de même, l'éducation dans le Département d'Oussouye reste confrontée à plusieurs problèmes :

- insuffisance des cantines scolaires ;

2.2.2.2 Accès aux services sociaux de base (y compris protection sociale)

2.2.2.2.1 Dans le domaine de la santé

Le Département d'Oussouye compte un centre de santé, 14 postes de santé, 11 cases de santé dont 9 fonctionnelles, 28 maternités rurales dont 25 fonctionnelles, 4 pharmacies privés et des dépôts pharmaceutiques au niveau du centre et des postes de santé pour une population totale de 48 332 habitants.

Le département d'Oussouye compte quatre médecins dont deux privés localisés à Cabrousse et au Cap Skirring

Il est à noter que les normes PND (Plan National de Développement Sanitaire) révèlent que dans les postes ruraux, un infirmier doit couvrir une population de 3871 habitants, dans les postes urbains, 7714 habitants, alors que le centre de santé doit couvrir une population de 116 519 habitants.

Quant aux normes OMS, le centre de santé couvre 50 000 habitants et le poste de santé 10 000 habitants. On peut donc noter que le Département est bien fourni en infrastructures médicales. Tout de même, ces dernières souffrent d'un manque d'équipements, particulièrement de moyens d'évacuation, plus ressenti dans les villages insulaires et la Commune de Santhiaba Manjaque.

Il se pose aussi le problème de l'accès aux soins de santé pour certaines populations liés à des raisons financières. En effet, les populations démunies s'orientent d'abord vers les tradipraticiens plus accessibles avant d'arriver souvent tardivement au niveau des structures de santé.

Les maladies qui causent plus de morbidité dans le Département sont (voir figure) :

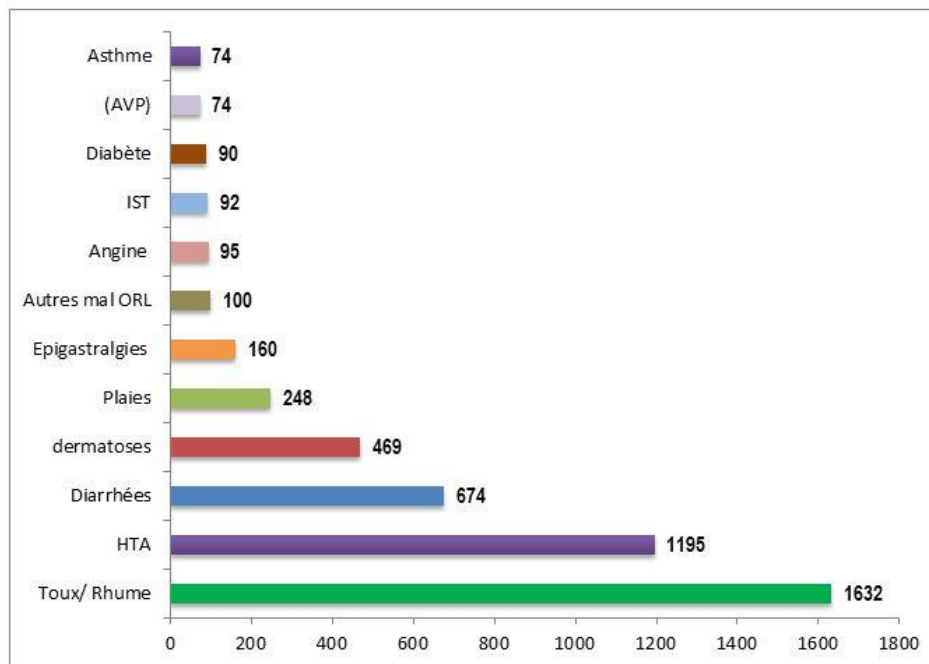


Figure 12: Les principales causes de morbidité dans le Département

Sources : District Sanitaire de Oussouye, données tirées de la plateforme Dhis2 pour toute l'année 2015

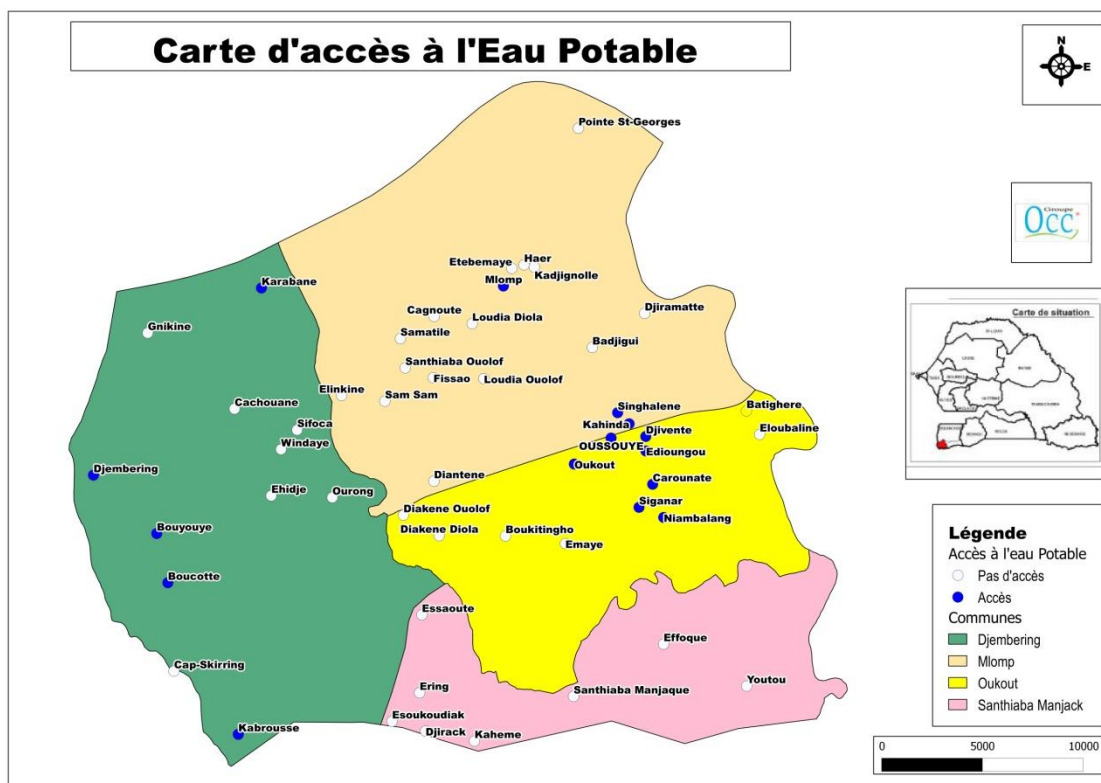
Du fait de son caractère marécageux et du développement touristique, le Département d'Oussouye connaît une recrudescence de certaines pathologies comme le rhume, la toux, les IRA et les IST/SIDA. Il est à noter en termes de déséquilibre que le seul Centre de santé qui existe dans le Département est très loin du plus grand foyer de peuplement constitué par la Commune de Diembéring (56,56% de la population du Département).

2.2.2.2.2 Dans le domaine de l'hydraulique

Le Département d'Oussouye compte 11 forages dont 4 non fonctionnels (1 dans la Commune de Santhiaba Manjaque, 1 dans la Commune d'Oukout et 2 dans la Commune de Mlomp). Tous ces Forages souffrent d'une mauvaise gestion.

Nous pouvons noter par ailleurs dans la Commune de Diembéring la présence de plusieurs forages privés relatifs aux exploitations hôtelières de la station de Cap Skirring et de l'unité d'embouteillage d'eau de Boucotte Diembéring dont les proliférations menacent la pérennisation de la ressource sur une nappe déjà à faible charge. Il faut noter en outre le non accès paradoxal de la forte population de Cap Skirring en eau potable, laquelle se contente de puits pollués par la proximité de la nappe et de la forte concentration de la population. Les mares sont assez nombreuses, retenant de l'eau pendant une bonne partie de l'année servant d'abreuvement aux animaux.

Dans les villages insulaires, l'eau est saumâtre d'où l'urgence de les desservir en eau potable. Cependant, une alternative a été trouvée avec la construction des citernes à impluvium (Eloubaline, Batinghère...).



Carte 4: l'Accès à l'Eau potable dans le Département

En effet, hormis les villages situés autour d'Oussouye, nous remarquons un faible taux d'accès à l'eau potable à l'échelle départementale.

Les données du PEPAM (2013) renseignent qu'au Sénégal, le taux d'accès à l'eau potable est de 98% en milieu urbain et 84,1% en milieu rural. Dans l'ensemble, le Sénégal a dépassé le but fixé pour le sous-secteur eau potable des Objectifs du Millénaire pour le développement. Paradoxalement le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural dans le Département d'Oussouye est d'environ 18%.

2.2.2.2.3 Dans le domaine du transport

Le Département d'Oussouye est accessible par la route bitumée Niambalang-Cap Skirring longue de 36.636 km ; Cap Skirring-Diembéring 10 Km ; Cap Skirring-Cabrousse 2.8 km ; Mlomp-Djiromaite 5.6 km, Mlomp-Elinkine 11.76 km ; Oussouye-Mlomp 9.4 km ; aussi par le fleuve Casamance et ses défluent en pirogue et par bateau ; tout comme par voie aérienne (aéroport international du Cap Skirring).

On note aussi plusieurs pistes de production dont les plus importantes sont :

- Niambalang-Siganar-Emaye- Boukitingho : 7 km
- Djivente -Edioungou- - Senghalène : 3.5 km
- Oussouye-Sam Sam (via Loudia Ouoloff) : 15 km

Oukout- Boudiédiète (via Santhiaba Manjaque) : 31.6 km

- Diakène Diola-Essaout : 3 km
- Santhiaba Manjaque-Youtou (via effock) : 12.855 km

Cependant, il existe certains endroits très enclavés. En effet les moyens navigants pour l'accès aux îles sont insuffisants et peu adaptés ; un projet de cabotage fluvial idoine permettrait une meilleure mobilité de

ces populations La piste de la Commune de Santhiaba Manjaque par le parc est fermée par moment à cause de l'insécurité.

2.2.2.2.4 Dans le domaine de la presse

Le Département d'Oussouye compte une radio communautaire qui émet sur les ondes de Kabusseu FM. Les différentes radios représentées au niveau régional sont captées en claire dans le Département.

La presse écrite nationale est commercialisée dans le Département et plus particulièrement dans la Commune de Oussouye et de Diembéring (Cap Skirring), avec cependant un décalage remarquable dans la réception des quotidiens.

2.2.2.2.5 Les banques et Systèmes Financiers Décentralisés

Le Département compte une seule banque commerciale (la CBAO), plusieurs institutions de micro finance et mutuelles de crédit (CMS, GEC Kadiokor Cap Skirring, CREC Mlomp et Oussouye, le fonds rotatif du GRDR,, URMEC). Ces structures financières contribuent de manière remarquable au développement socio économique du Département par les crédits de divers usages mobilisés à l'endroit de la population.

2.2.2.2.6 Services d'action sociale

Le développement social doit nécessairement passer par l'amélioration de l'accès au service sanitaire, l'éducation de la population, la sensibilisation des jeunes sur les maladies sexuellement transmissibles, les grossesses précoces et l'allègement des travaux des femmes. Le changement de comportement de la population afin d'intégrer les innovations s'avère impératif. Elle doit suivre les mutations sociales tout en gardant sa culture. Cependant dans le Département d'Oussouye, le service de l'Action Sociale manque énormément de moyens pour bien jouer son rôle. Tout de même, il s'investit dans le financement des handicapés en projets collectifs et individuels sous forme de subvention non remboursable. Par ailleurs la situation géostratégique du Département lui permet de capter beaucoup d'action sociale à travers divers partenariats acquis à travers la fréquentation touristique (Association Kassoumaye, les Amis de la Casamance...), Caritas, la Coopération décentralisée, l'Etat (CMU, bourses de sécurité familiale, la carte d'égalité des chances...)

Il faut noter une dynamique organisationnelle à travers les OCB qui interviennent dans tous les secteurs d'activités (pêche, agriculture, transformation, élevage, commerce). Par ailleurs, ces organisations restent confrontées à un manque de financement et de formation. Les personnes en situation d'handicap physique font face à des difficultés d'accès aux infrastructures sociales de base et d'appareillage pour leur mobilité. Les services en charge de l'encadrement manque de moyens pour les couches vulnérables.

2.2.2.3 Dynamiques associatives

2.2.2.3.1 Jeunesse et Loisirs

Dans tous les villages, les jeunes sont organisés au tour d'une ASC et participent au développement économique, social et culturel du Département.

Quelque part, cette organisation des jeunes combinée à l'action des collectivités locales, a permis la création de centres de couture et la construction de foyers de jeunes (33 foyers dans le Département

en 2008) employés souvent à des activités lucratives dont les fonds sont réinvestis dans le village. Cependant beaucoup de ces ASC ne sont pas formalisées car ne disposant pas de récépissé..

Un centre de formation multisports (privé) est en construction à Cabrousse (lutte traditionnelle et gréco romaine...)

Cette jeunesse dispose d'atouts parmi lesquels on peut citer :

- ✓ jeunesse dynamique et organisée ;
- ✓ mouvement associatif très développé ;
- ✓ existence de foyers des jeunes ;
- ✓ existence d'un CDEPS

Cependant, elle reste confrontée à certaines contraintes :

- ✓ absence d'Espaces Jeunes ;
- ✓ appui financier et matériel des structures (association et foyer) ;
- ✓ déficit de sensibilisation sur les programmes de développement orientés vers les jeunes.

2.2.2.3.2 Le sport

Le sport le plus développé dans le Département est la lutte traditionnelle. Cela s'explique par le fait qu'elle fait partie intégrante de la culture du Département. Des écuries de lutte commencent à se former dans la commune de Diembéring.

Cependant, il souffre d'infrastructures sportives aménagées et équipées (aucune infrastructure sportive publique moderne à l'échelle départementale) alors que tous les mouvements de jeunesse sont représentés.

2.2.2.3.3 La culture

Les royautés du Département contribuent de manière significative à la promotion et à la revalorisation de la culture Kassa à travers leurs cérémonies annuelles dont le houmeubeul qui mobilise énormément de personnes au delà même du Département. Ailleurs d'autres cultes animistes rythment différentes périodes de l'année (« Kamaghène », « Katoutoum », houlangué...). Ceci est un ensemble d'événements qui combinés aux activités de l'Union Départementale de Théâtre Populaire et de musique (UDTPM), favorisent le maintien et la pratique des coutumes et mœurs Traditionnelles.

Comme principales activités et événements culturels en dehors de celles évoquées, pratiquées dans le Département on retrouve :

- ✓ les funérailles traditionnelles avec la dense funèbre en milieu diola ;
- ✓ l'organisation de compétitions théâtrales ;
- ✓ les journées culturelles villageoises et/ou communautaires ;
- ✓ les cérémonies de lutte traditionnelle toujours accompagnées de la danse du « Ekokone » ;
- ✓ le festival des rizières de Diembéring ;
- ✓ le festival de Carabane ;
- ✓ le carnaval du Cap Skirring
- ✓ les diverses cérémonies d'initiation des jeunes ;
- ✓ le développement d'ensembles folkloriques (prestation dans les hôtels),
- ✓ la cérémonie traditionnelle de Mossor (Cabrousse) pratiquée aussi dans la partie bimessa de Diembéring et à Samatite,

- ✓ l'initiation du festival « un de mayo »,
- ✓ la danse « Karahaye » dans le Santhiaba Manjaque,

Par ailleurs, le Département dispose d'atouts qui participent grandement à la préservation de sa culture :

- ✓ population attachée et conservatrice de sa culture traditionnelle ;
- ✓ existence d'une structure d'encadrement du théâtre populaire et la musique (UDTPM) ;
- ✓ développement des ensembles instrumentaux traditionnels.

Cependant les acteurs culturels restent confrontés :

- ✓ à une insuffisance d'encadrement technique ;
- ✓ au manque de financement ;
- ✓ à une absence de formation soutenue.

Le Département d'Oussouye renferme un patrimoine culturel très riche : il s'agit entre autre de sites comme le mausolée d'Alouké (mari d'Aline Sitoé Diatta), les puits d'Elhadj Omar Tall (Diembéring et Elinkine) le puit de Aline Sitoé Diatta, le musée Sangawat à Diembéring, le musée de boucotte Diola, l'église bretonne, l'école spéciale et le cimetière de Carabane, le mausolée de Maurice Aubri (un colon) à Ekok, les bois sacrés des différentes royautés du Département.

Quelques cérémonies et festivals viennent enrichir le capital culturel du département comme,

Ce riche potentiel culturel du Département peine souvent à être valorisé faute d'organisation interne forte et autonome et une non priorisation d'un secteur culturel organisé alors qu'avec le tourisme, ils constitueraient un levier d'émergence pour le Département.

2.3 Chapitre 3 : LA GESTION DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE

La superficie du Département est majoritairement occupée par la mangrove (30%), suivi des vallées rizicoles (16%), de la forêt claire (13%) et des eaux superficielles (fleuve et marigots, 11%). L'habitat occupe une place très loin derrière (avec 1,53 % du territoire Départemental). Ainsi donc, au regard de la carte d'occupation des sols, nous constatons trois petits foyers de peuplements dont le premier est localisé au tour de la Commune de Mlomp suivi de la zone touristique de Cabrousse à Diembéring et la commune d'Oussouye. Les figures ci-dessus illustrent de façon détaillée le profil d'occupation des sols à l'échelle du Département.

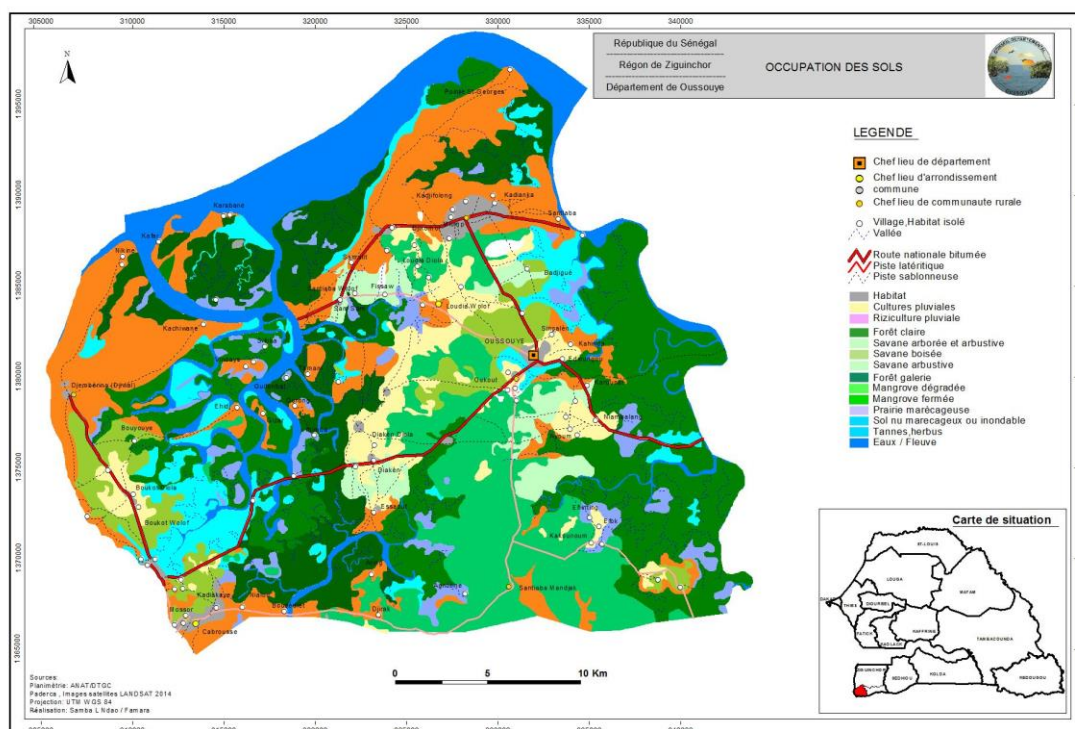


Figure 3 Carte de situation générale de l'occupation des sols à l'échelle du Département

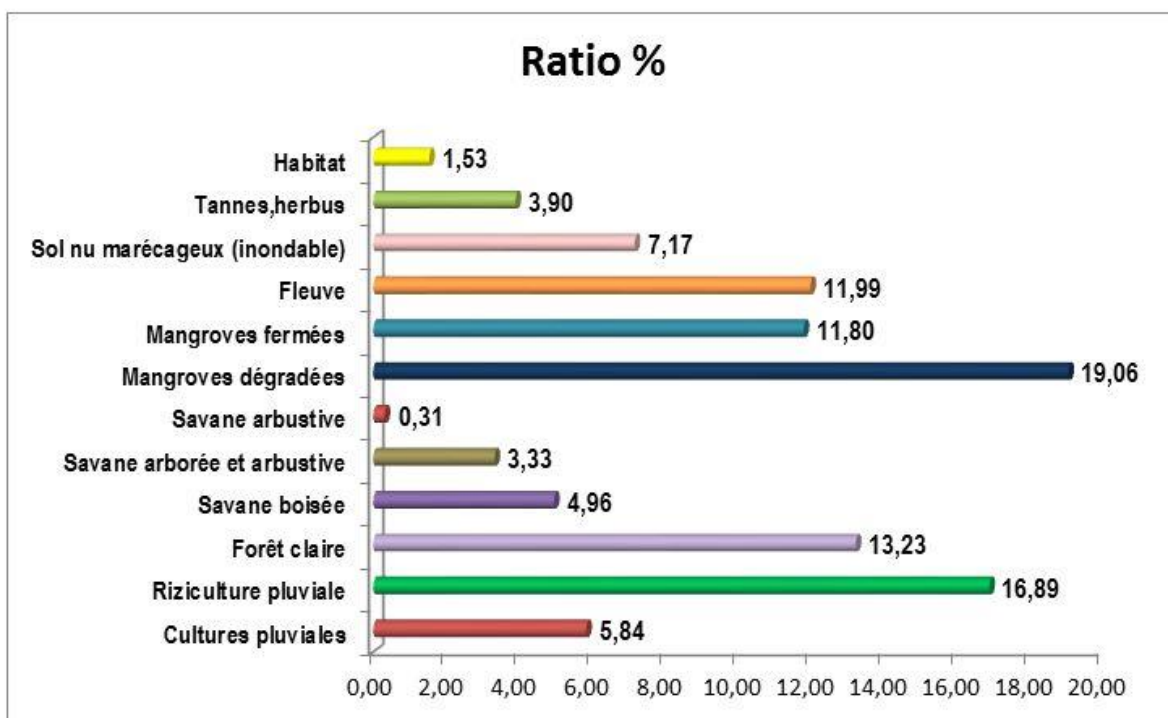


Figure 13: le profil d'occupation des sols à l'échelle du Département

2.3.1 Disposition des établissements humains (villes et villages) dans l'espace départemental

Oussouye est le Département le moins pourvu en établissements humains. En effet, il est marqué par un taux d'urbanisation, parmi les plus faibles au Sénégal (**0,88%**). De fait, on note une forte ruralité,

quand bien même, le Département se situe derrière ses homologues de Ziguinchor (37.38%) et de Bignona (7.67%).

Le Département ne dispose que d'un **Centre urbain** en la ville d'Oussouye, qui sert de pôle de distribution et de services. Les autres établissements humains sont des **Centres ruraux plus ou moins** attractifs organisés autour de gros villages jouant des fonctions économique, administrative, religieuse ou touristique. On peut pour cela citer principalement les villages de :

- Pour la Commune de Mlomp : Mlomp, Cagnoute, Elinkine et Loudia Ouolof ;
- Pour la Commune de Oukout : Siganar, Oukout, Niambalang et Carounate;
- Pour la Commune de Santhiaba Manjaque : Effock et Youtou;
- Pour la Commune de Diembéring : Cabrousse, Cap Skirring, Boucotte et Diembéring.

L'organisation de l'espace au sein des établissements humains, basée sur des modèles modernes de lotissement, n'existe que dans la commune d'Oussouye. Les autres localités, restent quant à elles marquées par une structure des habitats fondée sur des logiques traditionnelles. La dissémination des établissements humains est tributaire des activités économiques dominantes. Ainsi, les parties les plus peuplées sont celles à vocation touristique et de pêche. Aussi, remarque-t-on que le processus de peuplement n'est pas bien accompagné par la mise en place d'infrastructures socio-économiques de base adaptées.

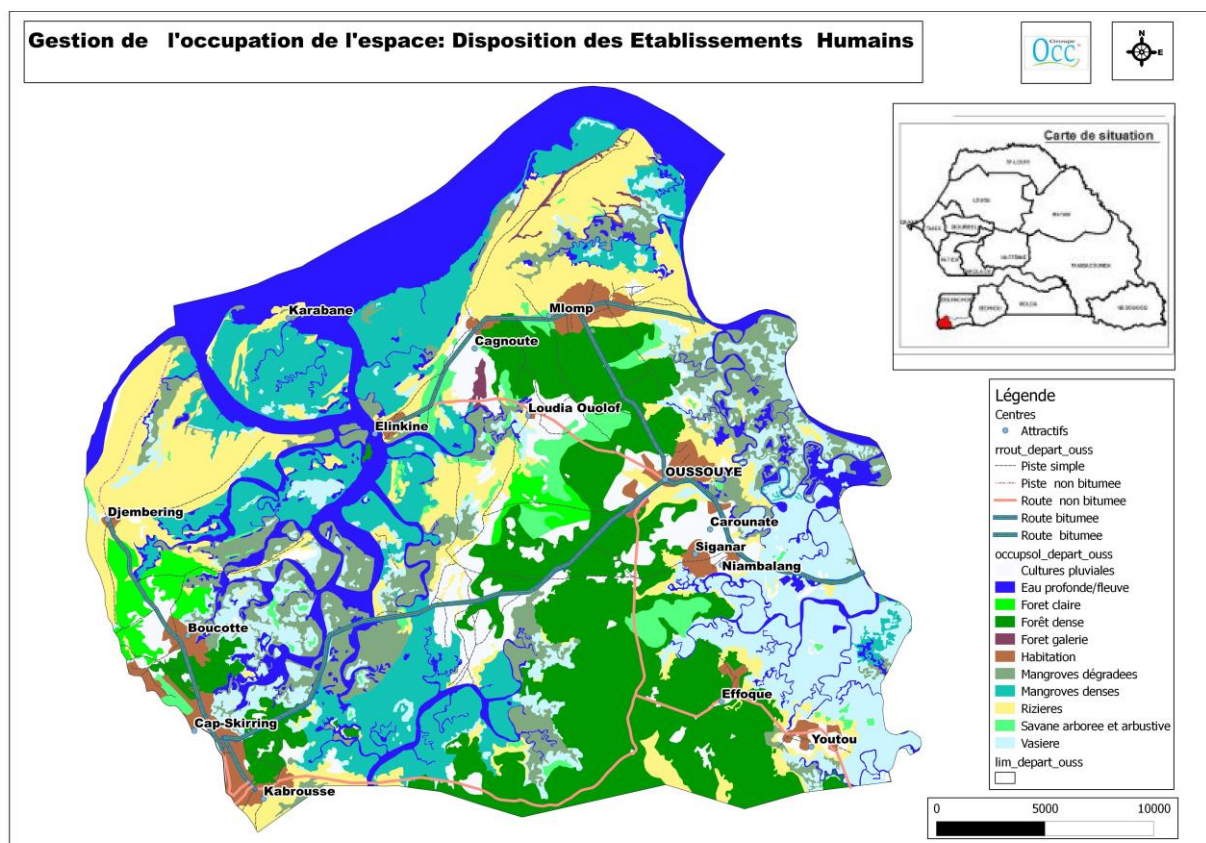


Figure 14: les Établissements humains du Département

Du point de vue des réserves foncières nécessaires à l'habitat, on peut relever que pour l'ensemble de ces localités, à l'exception de la Commune d'Oussouye qui a épuisé son assiette foncière, les

disponibilités existent pour les futures actions de développement nécessaires à la satisfaction des besoins dynamiques de la population en croissance.

2.3.2 Disposition des Infrastructures socioéconomiques dans l'espace départemental

Les infrastructures contenues dans le Département sont constituées de : i) un réseau routier ; ii) des établissements de santé ; iii) des établissements scolaires ; iv) des aménagements hydroagricoles ; v) des quais de pêche ; vi) un réseau d'électricité ; vii) un réseau d'assainissement etc....

2.3.2.1 Infrastructures de transport

Nous pouvons noter que le Département d'Oussouye est accessible par toutes les voies (routière, aérienne, fluvio maritime). Toutefois il mériterait d'un peu plus de linéaire de routes revêtues et à cela nous pensons à l'axe Oussouye Sam Sam, Oukoute Boudiédiète via Santhiaba Manjaque.

En effet, l'accessibilité interne et externe se caractérise par :

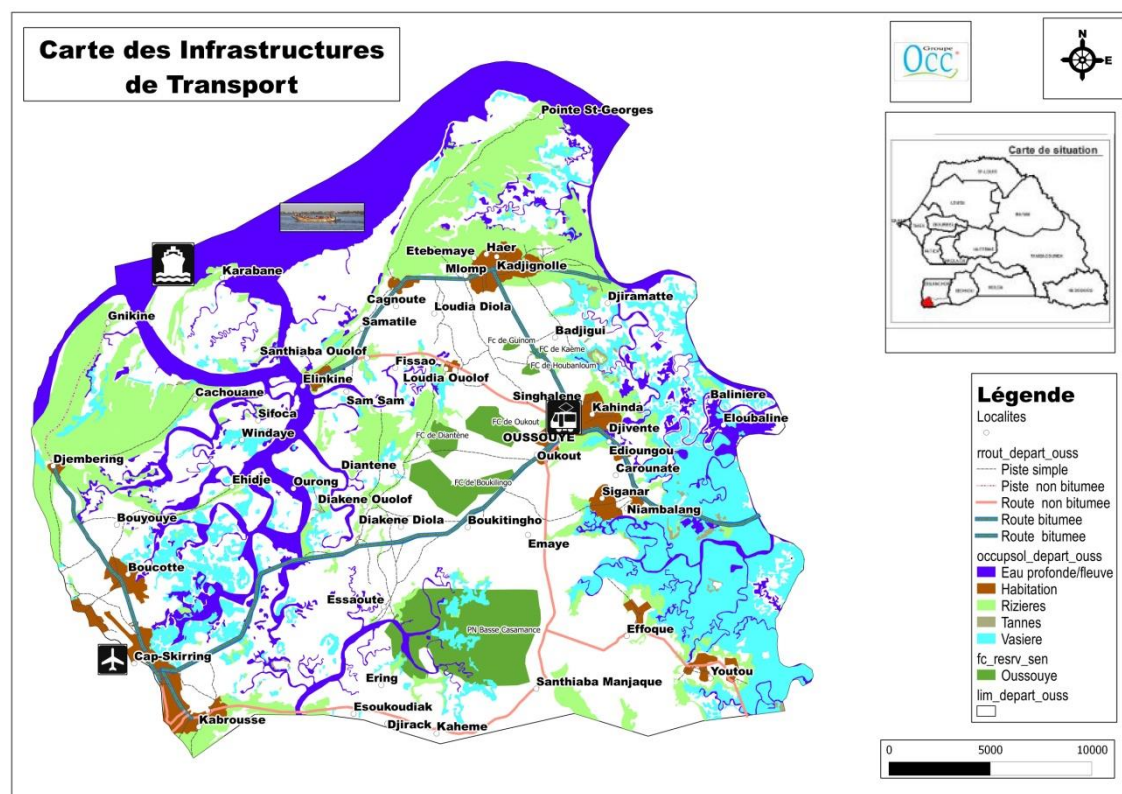
76 km linéaire de routes revêtues

63,25km linéaire de pistes rurales

L'apportement de Carabane ;

L'aéroport de Cap Skiring.

En termes d'infrastructures de transport routier on note une absence quasi généralisée de gares routières aménagées et quelques ouvrages manquent au désenclavement de quelques localités comme Diantène. Par ailleurs des études de réhabilitation des ponts de Niambalang et de Katacalousse sont entreprises par l'Etat du Sénégal.



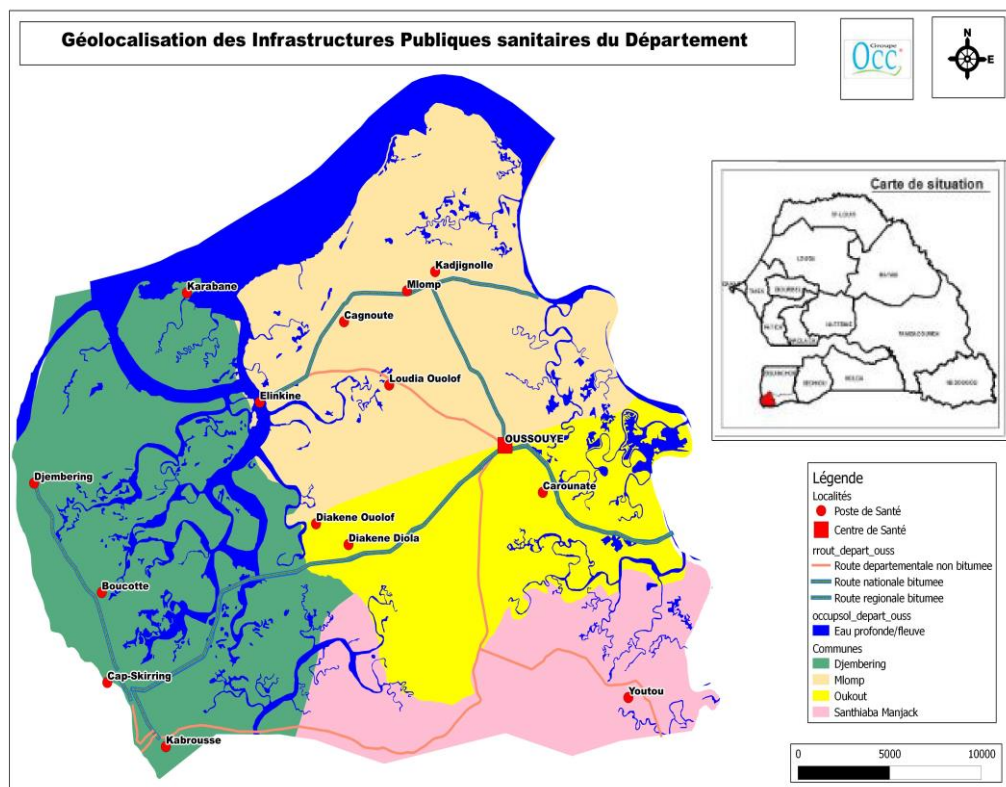
Carte 5: la situation des Infrastructures de transport à l'échelle du Département

2.3.2.2 Établissements de santé

Le Département d'Oussouye compte un (1) Centre de santé, seize (16) Postes de Santé dont trois (3) privés pour 36 988 habitants. cf. Tableau1

Tableau 5: Carte des infrastructures sanitaires

Arrondissements	Commune	Effectifs et Types d'Équipements				Cabinet médical	Population Couverte	Ratio établissement de Santé par effectif de population	
		Centres de Santé		Postes de Santé				Situation locale	Norme OMS
		Publics	Privés	Publics	Privés				
Cabrousse	Diembéring			5	1	3	20 924	$\frac{4}{185}$	10 000
	Santhiaba Manjaque				1		2 991	$\frac{2}{991}$	10 000
Total Arrondissement				7		3	20 924	$\frac{2}{989}$	10 000
Loudia Ouolof	Oukout			3			8 352	$\frac{2}{784}$	10 000
	Mlomp			5	1		11 236	$\frac{1}{873}$	10 000
Total arrondissement				9			11 236	$\frac{1}{248}$	10 000
	Oussouye	1					4 828	$\frac{4.828}{1}$	50 000
Total District		1		16		3	48.331	$\frac{3.717}{10.000}$	10.000



Carte 6 : Disposition des Infrastructures sanitaire dans l'espace départemental

Nous constatons que le Département renferme en effectif de personnel de santé quatre (4) médecins dont deux (2) privés, quinze (15) Infirmiers d'État et neuf (9) Sages-Femmes d'État.

Au regard du tableau ci-après et des indicateurs de performance nationale et internationale, nous pouvons considérer que le Département d'Oussouye renferme un déficit relatif en personnel de santé qualifié dans les catégories médecins et sage-femme d'État.

Tableau 6: indicateurs de performance

Catégories professionnelle	Normes OMS	SENEGAL (atteinte en 2007)	District sanitaires d'Oussouye (2016)
Un Médecin	10 000 hbts	11 000hbts	24166
Un infirmier	300 hbts	4 200hbts	3222,133333
Une sage-femme	300 Femmes en âge de reproduction (FAR)	4 000hbts (920 FAR)	5370,222222

2.3.2.3 Établissements scolaires

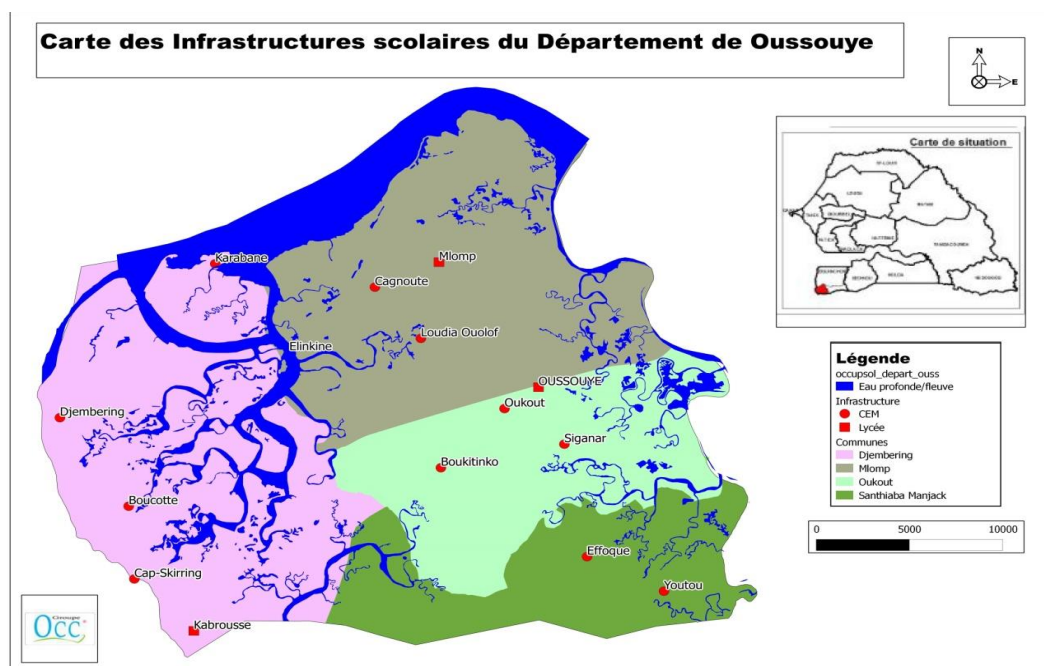
Le Département d'Oussouye compte dans son ensemble trois (3) lycées, deux (2) Centres de Formation et vingt trois (23) CEM. Toutefois, nous notons une concentration de CEM dans les foyers de peuplement les plus importants du Département. La même cohérence est constatée dans l'implantation de lycées.

Aussi, il faut noter par endroit la diminution des effectifs dans les classes au niveau CEM qui ne milite pas en la promotion systématique de lycées supplémentaires hormis les distances qui séparent les lycées existants de certains établissements humains.

Tableau 7: Carte des Infrastructures scolaires

Commune	Répartition des établissements scolaires (CEM et Lycée)			
	Lycées / Centre de formation technique		CEM	
	Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
Oussouye	01 Lycée et 1 CETF	Oussouye Commune	06 CEM (dont 4 privés)	Oussouye Commune
Diembéring	01 Lycée	Cabrousse	08 CEM (dont 3 privés)	Diembéring, Carabane, Cap Skiring, Boucotte, Privé de Diembéring, privé de Cabrousse, privé du Cap.
Oukout	0		03 CEM	Oukout, Siganar, Boukitigho
Mlomp	01 lycée et 1 CETF	Mlomp	04 CEM dont 1 privé	Cagnout, Elinkine, Loudia Wolof, Privé de Mlomp
Santhiaba Manjaque	0		02 CEM	Youtou, Efof

La carte ci-après illustre la répartition dans l'espace départemental des différents types d'établissements scolaires publics.



Carte 7: Disposition des Infrastructures scolaires publiques dans l'espace départemental

2.3.2.4 Infrastructures d'assainissement

Hormis les quelques latrines modernes existant du fait de l'amélioration de l'habitat et des établissements publics, le Département d'Oussouye ne dispose pas encore d'un réseau d'assainissement adéquat.

2.3.2.5 Aménagements hydroagricoles

On retrouve deux types d'aménagements hydroagricoles :

- Type 1 : Vallées avec des digues et ouvrages à HIMO, avec un nombre de 27 réalisations
- Type 2 : Vallées combinant digues et ouvrages à Moyennes entreprises et HIMO, avec un nombre de 17

Ces aménagements restent faibles accélérant la ainsi salinisation des sols, particulièrement dans le littoral de Mlomp et à Nikine dans la Commune de Diembéring.

2.3.2.6 Infrastructures de pêche et d'élevage

L'étude a identifié trois (3) quais de pêche aménagés dans les villages d'Elinkine, Cap Skiring et Diembéring.

On constate cependant un manque d'équipements complémentaires dans l'ensemble des quais de pêche (entrepôts frigorifiques de stockage), de structures d'appui au secteur (unité de fabrication de glace) et d'équipements adéquats de séchage qui contribueraient à la gestion de l'environnement.

Les abattoirs font défaut dans l'ensemble du Département tout comme les fermes d'élevage en dehors du CPAS Diembéring plus ou moins spécialisé dans l'aviculture qui par ailleurs bat de l'aile et qui mérite pour la valeur ajoutée qu'elle a apportée jusque là d'être relancée. Ce qui fait dire que le secteur élevage est très faiblement organisé dans le Département.

2.3.2.7 Réseau d'électricité

Il apparaît dans l'analyse des données un faible accès à l'électricité en milieu rural. A cela s'ajoute une nette disparité entre les Communes voire même un déséquilibre important en rapport avec la zone touristique de Cap Skiring et la proximité de certaines localités de la Commune d'Oukout avec la Commune urbaine d'Oussouye. Le déséquilibre constaté concerne surtout la Commune de Santhiaba Manjaque qui souffre d'une absence totale de sources d'électricités à l'image de la plus part des îles du Département. En outre on constate que l'accès à l'énergie est amélioré par endroit par l'ASER.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition par Arrondissement et par Commune les localités ayant accès à l'électricité.

Tableau 8 : l'accès à l'électricité

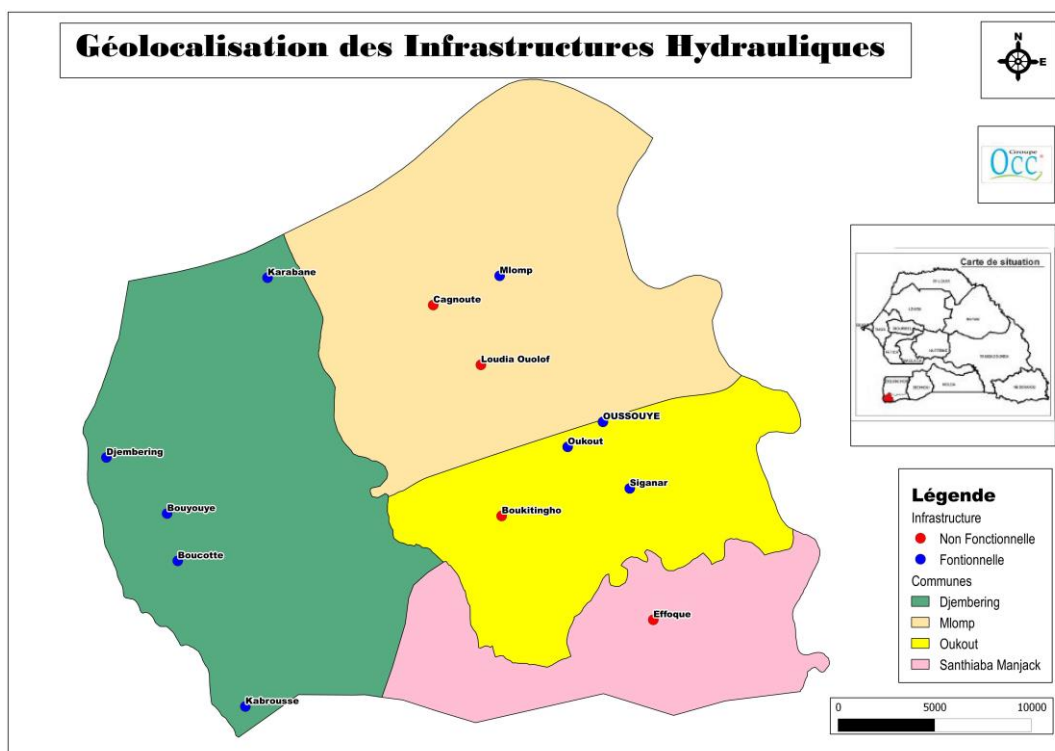
Arrondissement	Communes	Nombre Total de villages	Nombre de villages électrifiés	Ratio %
Cabrousse	Diembering	21	6	28,57
	Santhiaba Manjaque	18	0	0,00
Loudia Ouolof	Oukout	19	4	21,05
	Mlomp	24	2	8,33

Total Arrondissement		82	12	14,63
-----------------------------	--	----	----	--------------

2.3.2.8 Hydraulique

La disposition des infrastructures hydrauliques à l'échelle communale dénote une forte disparité et un déséquilibre. En effet, l'ensemble de la Commune de Santhiba Manjaque ne dispose que d'un forage qui du reste n'est pas fonctionnel. La carte ci-dessous illustre la répartition spatiale des infrastructures hydrauliques.

La plus part des infrastructures hydrauliques sont situées dans les communes de Diembéring et Oukout.



Carte 8: Disposition des infrastructures hydraulique dans l'espace département

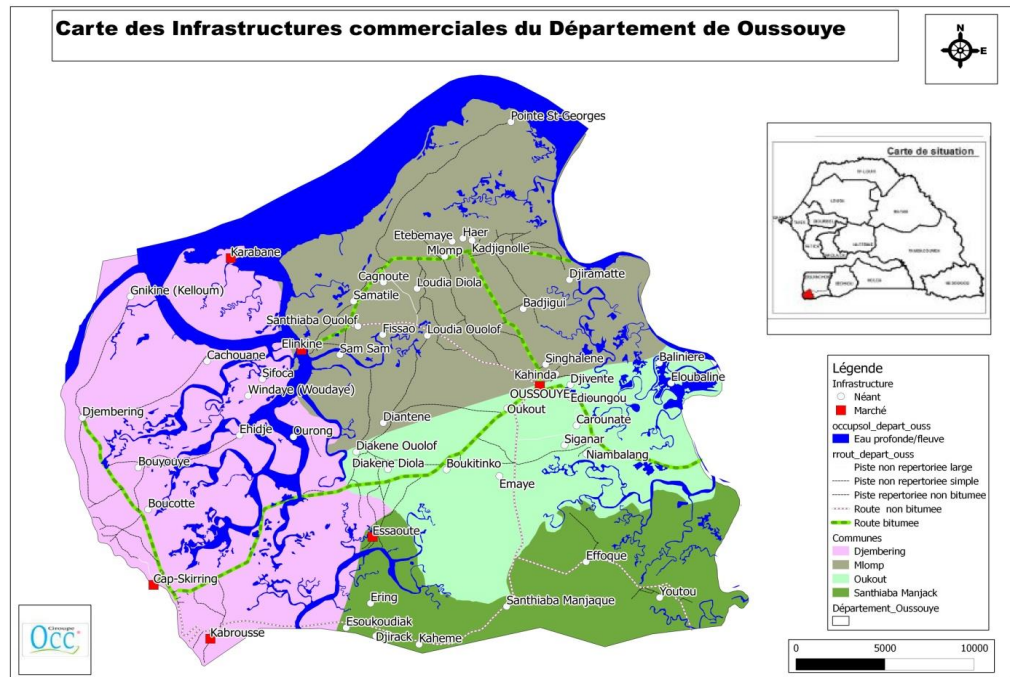
2.3.2.9 Infrastructures de technologies d'information et de communication

Les télécommunications ont connu une très nette amélioration grâce à l'automatisation du réseau et à l'avènement de la téléphonie mobile, mais les besoins en la matière sont encore insuffisamment couverts. Les trois opérateurs que sont SONATEL, TIGO et EXPRESSO sont représentés dans le Département. La 3G est présente dans le Département alors que l'ADSL semble présente que dans quelques localités comme Oussouye Commune et la station de Cap Skirring. Il est constaté aussi des problèmes dans la qualité de la couverture des zones frontalières à la Guinée Bissau car souvent perturbées par les réseaux GSM de ce pays voisin.

2.3.2.10 Infrastructures et Équipements d'appui au secteur Commerce

Le Département d'Oussouye renferme seulement 6 marchés qui sont situés dans les principaux centres d'affaires plus ou moins dynamiques au niveau de la Commune d'Oussouye, des villages d'Essaute, Cabrousse, Cap Skirring, Elinkine et Carabane. Il existe en outre des boutiques, magasins et épiceries disséminées partout dans le Département en fonction des zones et foyers de

peuplement, offrant ainsi des services de proximité en termes d'accès aux produits alimentaires et divers, divers matériel d'équipement etc ... pour les populations.



Carte 9: Disposition des Infrastructures commerciales dans l'espace départemental

2.3.2.11 La poste

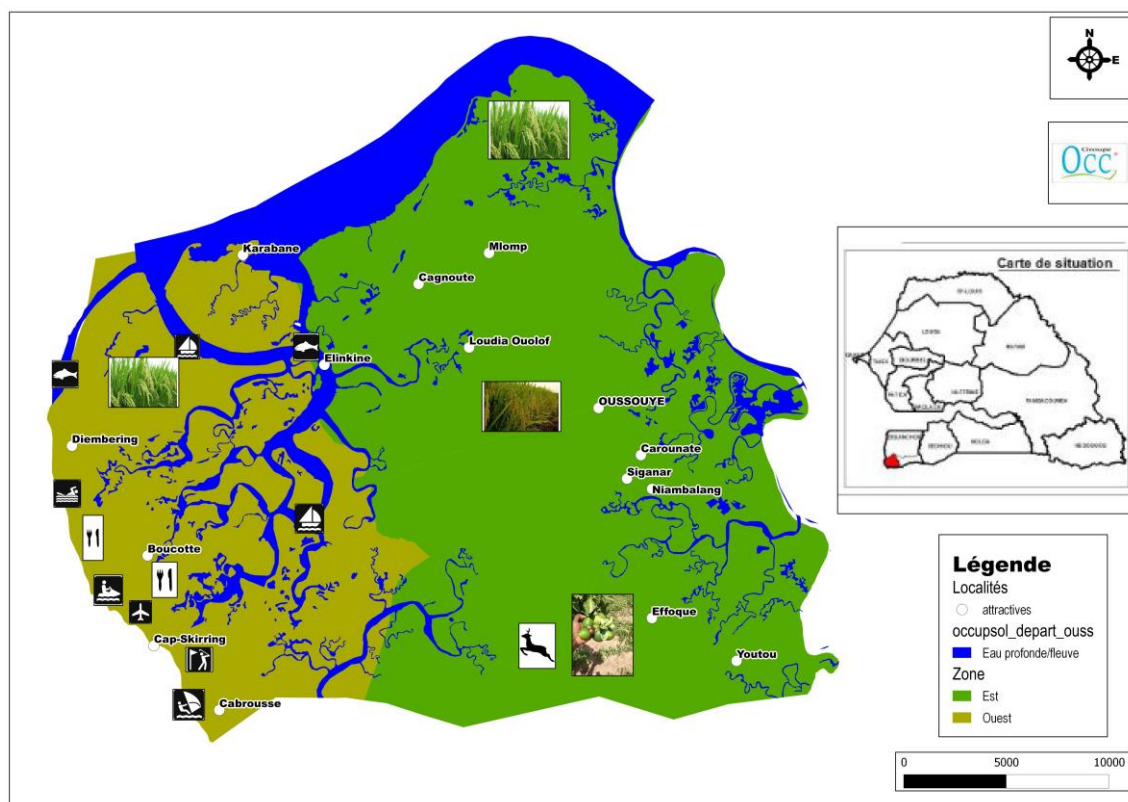
Il y a trois postes dans le Département (Oussouye, Elinkine et Cabrousse) logiquement implantées et qui, en plus de l'expédition du courrier et l'épargne, offre des services de transfert d'argent à travers plusieurs réseaux de monétique.

2.3.2.12 Tourisme et Artisanat

Le Département d'Oussouye est abondamment desservi en infrastructures touristiques. Les plus grands établissements touristiques, hôteliers et résidentiels de la région sont localisés dans le Département à travers la Commune de Diembéring. IL s'agit pour ceux fonctionnels du Club Méditerranée, des Alizés, de la Paillote, de la Marsu, la Baie de Boucotte, Amigo, Maya, la Palmeraie, Cisco Centre, les Palétuviers, plusieurs campements touristiques, auberges et restaurants. Cependant des établissements non moins importants sont actuellement fermés, impactant négativement sur le dynamisme du secteur touristique dans le Département, il s'agit des hôtels Hibiscus, Savana, Royal Cap, Cabrousse. On note par ailleurs la présence d'un marché artisanal au Cap Skirring dont le dynamisme est fortement lié à la dynamique du secteur touristique.

3.3.2. Disposition et organisation des activités économiques dans l'espace Départemental

Oussouye est un Département qui regorge d'énormes potentialités économiques. Le découpage du Département en deux zones relatif à des critères pertinents socio économiques découle d'un constat sur la répartition dans l'espace de différentes activités économiques exercées dans le Département.



Carte 10: Disposition des Activités économique dans l'espace départemental

En effet, la zone 1 concernée par la partie Est continentale renferme des activités agro forestières et de pêche alors que la zone 2 localisée dans la partie Ouest du Département abrite principalement des activités touristiques et connexes. Nous avons remarqué par ailleurs, dans les deux zones, une forte activité rizicole pratiquée dans les bas-fonds, les mangroves et dans une moindre mesure sur les plateaux et qui reste extensive. L'agriculture, principalement la riziculture reste la principale activité et la mieux partagée par la population de ce Département hautement rural. On note une dynamique dans des secteurs saillants comme le Tourisme et la Pêche, contenus dans les deux zones mais qui souffrent d'un manque de politiques d'accompagnement en terme de plan d'affectation des sols dédiés pour le tourisme (balnéaire), et en particuliers pour la pêche, d'équipements complémentaires des quais de pêche et de dispositif opérationnel efficace de préservation de la ressource. Cette situation ralentit l'impact de ces activités sur le développement du Département. Parlant de tourisme, il faut noter qu'il est aussi pratiqué dans la Zone 1 à travers des campements touristiques plus ou moins dynamiques complétant l'offre touristique par des produits de découvertes et éco touristiques. Le Tourisme et ses activités connexes est le principal secteur pourvoyeur d'emplois salariés ; et la crise relativement importante qu'il traverse impacte fortement le pouvoir d'achat des populations.

Le Département accuse un énorme retard sur les activités à caractère commercial comparé aux autres Départements de la région. Il ne compte que six (6) marchés et l'analyse d'une telle situation laisse

entrevoir un principal élément explicatif : le comportement culturel d'une population hautement conservatrice ne milite pas en faveur d'une diversification des activités au profit du commerces souvent exercées par des populations non autochtones. Cela peut ainsi justifier le peu d'actions menées pour l'amélioration des conditions d'exercice dans ce secteur.

Quant à l'exploitation forestière, elle souffre d'un manque d'organisation à l'échelle du Département et se pratique de façon informelle. Les produits forestiers non ligneux vendus dans les marchés proviennent des forêts non aménagées situées dans la zone Est continental.

De manière générale, nous constatons une faible organisation et performance des activités à l'échelle du Département sans nul doute du fait d'un manque d'outils d'aménagement et de gestion de l'espace.

Nous pouvons constater que l'activité artisanale est tributaire de la dynamique touristique et se situe dans les zones à fort potentiel touristique comme Cap Skirring et Carabane ; aussi dans les lieux d'excursion comme Edioungou, Mlomp, les autres îles, etc.

3.3.3. Analyse de l'équilibre dans la disposition des différents usages dans l'espace Départemental

Au regard des trois niveaux d'analyse que sont : i) la mise en situation du département ; ii) la population, la démographie et le capital humain ; iii) gestion de l'occupation de l'espace, les principaux enseignements à retenir sont structurés dans la matrice AFOM ci-après.

Atouts	Environnementaux : Importante pluviométrie : isohyètes 1300 - 1600 ; Disponibilités forestières quasi inexploitées ; Fertilité des terres ; Disponibilité de l'assiette foncière habitable : 21% de la superficie	Faiblesses	Environnementales Insuffisance de l'assiette foncière habitée : 1.53 % de superficie
	Dividende démographique : Importance de la tranche de la population en âge de travail : 47% moins de 20 ans et 63% moins de 30 ans ; Important capital d'infrastructures scolaires et sanitaires ; Existence de dynamiques associatives à la fois villageoises, inter villageoises et départementales		Démographiques : Extraversion des dynamiques associatives ; Dépendance vis-à-vis de l'extérieur ; Expatriation des bras valides : vieillissement des populations restées au village ;
	Gestion de l'espace : Existence d'un embryon d'organisation : des commissions domaniales et de planification au sein des collectivités locales ; Existence d'une initiative de protection d'espèces rares : la mangrove marine protégée des lamantins sur la pointe Saint Georges)		Gestion de l'espace : Déséquilibre dans la répartition des infrastructures dans l'espace départemental ; Déficit d'infrastructures dans certains secteurs (santé, assainissement, loisirs, pêche, industrie, commerce, etc...) ; Absence d'outil de gestion de l'espace tels que les plans d'aménagement forestier, plans d'urbanisme, POAS, plans directeur d'assainissement, etc.
Opportunités	Environnementales : Ouverture sur la mer : façade maritime de 34 km ; Conventions internationales relatives à la gestion de l'environnement (crédit Carbone, fonds verts, etc.)	Menaces	Environnementales Salinisation des sols (notamment dans les bas-fonds et mangroves) Érosion côtière ; Variations climatiques ; Pertes progressive de la biodiversité ; Transgression de la réglementation en matière de préservation des ressources
	Dividende démographique		Démographiques
	Gestion de l'espace : Décentralisation : acte 3, responsabilisation des collectivités locales ; augmentation des ressources des collectivités locales ; déconcentration (présence de services techniques)		Gestion de l'espace : Déficit d'appui de l'État central en matière de gestion ; formulation d'outils de gestion ; Spéculation foncière des programmes immobiliers

4. Deuxième partie : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

L'évolution récente du contexte de décentralisation implique un changement de paradigmes dans la manière de concevoir et de mettre en œuvre les politiques locales d'aménagement et de développement territorial. Aussi, le Département en tant que collectivité locale se retrouve-t-il au centre de ce changement de paradigmes. A ce titre, il se doit de porter un projet de territoire qui suppose une transformation et/ou une adaptation de l'espace concerné (périmètre strict du projet mais aussi territoire d'impact du projet). La conception de ce projet de territoire doit identifier de façon précise les problèmes d'aménagement de territoire, les contraintes y relatives, notamment celles liées au foncier, d'une part et déclinier des solutions adaptées, d'autre part. La problématique du foncier, en tant que support de toutes les actions d'aménagement et de développement territorial se retrouve indissociable du projet de territoire. Elle devient ainsi le déterminant principal qui guide la formulation des objectifs, donne du sens aux modes d'intervention retenus, aux outils de gestion du territoire, et qui sous-tend la mobilisation des moyens nécessaires.

Quels que soient les enjeux stratégiques et opérationnels qui fondent une politique d'aménagement et de développement territorial, la recherche de la cohérence entre ses objectifs et ses moyens est compliquée par le caractère ambivalent du foncier. Car, très souvent, celui-ci est considéré comme rare, alors que les terrains existent. Cette ambivalence est au cœur du jeu des différents acteurs (élus et responsables locaux, professionnels, aménageurs, propriétaires, etc.) : « Qui doit intervenir ? Pourquoi et où ? À quel prix ? Comment, avec quels outils ?

En effet, à la différence d'autres biens, le foncier est une ressource parfaitement quantifiable: le stock de foncier d'un territoire est constitué par l'ensemble de ses terres. Il s'agit d'un patrimoine commun qui, au-delà de ses qualités physiques, se définit par son usage, ses valeurs économiques, sociales, environnementales, son statut (propriété, cadre juridique auquel il obéit) et les transformations que ces critères subissent.

Ainsi, la maîtrise du foncier doit permettre de gérer « l'équilibre foncier d'un territoire » et d'éviter des conflits d'intérêts, d'usage, de propriétés dommageables au développement harmonieux du territoire et à la qualité du cadre de vie des habitants. Les choix faits par les collectivités doivent évidemment rester en cohérence avec les politiques supra-locales d'aménagement du territoire, environnementales, agricoles et forestières. Ils ne doivent pas, par exemple, avoir pour conséquence la disparition, à un rythme encore plus important qu'aujourd'hui, des meilleures terres agricoles.

Le nombre important des zones d'activité et leur dispersion géographique procèdent d'une logique d'opportunité que chaque commune engage en vue de créer des emplois et d'obtenir de la taxe, induisant une certaine compétition entre les territoires. La prise en compte des intérêts communaux dans une stratégie jouant sur les solidarités intercommunales permet de mieux irriguer le tissu économique sur l'espace.

4.3. Chapitre 4 : VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

4.3.2. Enjeux d'aménagement et de développement territorial du département d'Oussouye

- L'équilibre sur le littoral ;

- La synergie entre la zone littorale et celle continentale :
- L'exploitation intelligente du potentiel économique, à travers la promotion de chaînes de valeurs touristiques, halieutique, agricole et forestière :
- l'accès au foncier pour les porteurs de projets (privés ou communautaires) et pour les investissements structurants publics.

4.3.3. VISION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL D'OUSSOUE

Les acteurs du département d'Oussouye ont retenu comme vision d'aménagement et de développement territorial : **Faire du Département d'Oussouye un pôle touristique et culturel, agro forestier, et fluviomaritime d'émergence de la région de Ziguinchor à l'horizon 2035.**

Cette vision se veut articulée à celle nationale retenue dans le PSE. Elle en épouse tous les contours de tout point de vue, à travers une contribution substantielle au développement socioéconomique de la région de Ziguinchor et du pôle territoire Casamance.

Elle traduit que le Département d'Oussouye se veut être première destination touristique de la Casamance naturelle, tout en opérant une exploitation rationnelle de ses ressources halieutiques et forestières, avec une production rizicole au-delà des besoins de la population, pour un développement durable et harmonieux du territoire.

4.3.4. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT RETENUS POUR LE DEPARTEMENT

Les objectifs retenus pour parvenir à la vision ci-dessus définie en vue d'un meilleur aménagement et d'un développement territorial durable du Département d'Oussouye visent :

- La prise en charge de la problématique de l'espace dans le développement économique et social du Département ;
- Le développement durable et harmonieux de toutes les parties du Département par une meilleure répartition des interventions dans le Département;
- L'instauration d'une vision à très long terme, c'est- à dire basée sur une période de 20 ans
- Une meilleure articulation des différents espaces et établissements humains du Département;
- Une meilleure organisation des activités productives dans le Département ;
- Une meilleure viabilisation des collectivités locales.

4.3.4.7. Rationnaliser l'occupation de l'espace

Le Département d'Oussouye couvre 891 km² soit 12.14% de la superficie de la région de Ziguinchor. Il abrite pas mal de villages à taille moyenne et le niveau de fonctionnalité de ses établissements humains laisse à désirer. L'extrême émiettement de l'habitat, dans les Arrondissements pose ici un réel problème d'Aménagement du Territoire si l'on sait qu'il devient difficile de mettre partout des services sociaux de base.

En plus de cela, il est noté un grand déséquilibre dans l'occupation de l'espace départemental aussi bien par la population que par les infrastructures et équipements.

Il est apparu que les outils de gestion spatiale (PLD et PIC) qui devraient permettre de réaliser un bon ordonnancement de l'espace dans le souci d'une meilleure cohabitation des activités, ont rencontré des problèmes de mise en œuvre à cause du foncier qui relève du domaine sacré pour les

populations locales. Sous un autre registre, il est constaté que l'agriculture, l'élevage et la pêche restent des activités phares du Département mais peu organisées pour optimiser leur rendement.

Enfin, certaines communes spécifiques (notamment la zone de Santhiaba Manjaque, Oukout, Diembéring.....) méritent un aménagement particulier afin d'organiser l'occupation, l'utilisation et la mise en valeur rationnelles des ressources et potentialités disponibles. Dans ce cadre il nous faudra prévoir des Plans Directeur d'Aménagement et de Développement pour chaque zone spécifique et dont les potentialités sont reconnues. Ceci devrait permettre de traiter des possibilités d'extension de la Commune d'Oussouye par Oukout..

Cette situation appelle:

- la prise de mesures hardies allant dans le sens d'un regroupement de certains établissements humains d'une part et de la confection d'outils de gestion spatiale d'autre part, de manière à disposer d'entités viables susceptibles d'accueillir des infrastructures sociales de base polarisantes ;
- la rationalisation de la gestion du cheptel ;
- l'organisation rationnelle de zones d'aménagement spécifiques ;
- la protection du domaine maritime et qui est trop fragile dans cette zone ;
- une politique de protection des îles et autres localités menacées par l'érosion fluvio maritime;
- le renforcement du partenariat synergique entre les collectivités locales autour du concept de l'Intercommunalité.

Cet important objectif sera atteint grâce à la mise en œuvre d'axes d'aménagement qui seront passés en revue après les objectifs.

4.3.4.8. Développer l'intégration Départementale

Le bilan diagnostic a non seulement mis l'accent sur la faiblesse des infrastructures notamment de communication (réseau routier, fluvial surtout) mais il a encore révélé le caractère déséquilibré de leur répartition. Cette situation entraîne une faible intégration intra Départementale. Le rôle carrefour que doit jouer Oussouye dans cette partie du Département n'est pas encore ressenti car la capitale départementale demeure encore un lieu de passage et de services administratifs.

En effet, l'enclavement qui constitue le lot de beaucoup de zones de production au niveau du Département (zone de Santhiaba Manjaque, les zones frontalières avec la République sœur de Guinée-Bissau et la zone occupée par les îles) fait que ces zones s'intègrent difficilement à l'ensemble départemental.

Par ailleurs, la faible articulation des établissements humains du Département ne favorise guère une mise en valeur complémentaire des différents espaces économiques.

Egalement, la faiblesse des systèmes de communication de manière générale ne participe pas à une meilleure interrelation des différentes unités spatiales du Département.

Il faut cependant noter que la vision du développement du Département d'Oussouye, dans une optique de développement durable, appelle les éléments suivants:

- la structuration de l'espace urbain et des programmes d'actions durables et participatives pour le mieux-être des populations;
- la conservation des ressources naturelles et leur mise en valeur;
- le soutien, la diversification et la modernisation des secteurs économiques;

- le développement des infrastructures structurantes de transport en support au développement socioéconomique.

Le concept d'organisation spatiale vise donc à asseoir les bases du développement du Département sur sa capacité à améliorer ses potentialités tout en tenant compte de la particularité des écosystèmes à la fois, spécifiques, riches et fragiles.

Cet objectif a aussi été proposé pour pallier le manque d'intégration de l'espace Départemental. Il sera atteint grâce à la mise en œuvre d'un certain nombre d'axes d'aménagement.

4.3.4.9. Gérer les ressources naturelles et l'environnement de façon durable

Le bilan diagnostic a révélé pour le Département :

- ✓ Un couvert végétal bien préservé;
- ✓ Des sols appréciés et bénéficiant de très peu d'investissement ;
- ✓ Une pluviométrie appréciée mais irrégulière dans le temps et dans l'espace;
- ✓ Une avancée saline compromettant la riziculture et la qualité des eaux de puits ;
- ✓ Un maillage très peu judicieux des ouvrages hydrauliques qui laisse en rade de nombreux établissements humains.

L'analyse situationnelle a conduit à proposer la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement comme un objectif majeur d'aménagement. L'atteinte de cet objectif passera par le choix d'axes d'aménagement pertinents qui seront explicités plus tard.

4.3.4.10. Favoriser la compétitivité des secteurs économiques du Département

Dans le cadre du Scénario de développement harmonieux et durable à l'horizon 2035 en phase avec le PSE, l'option retenue pour développer le secteur rural consiste en la relance de la production par le développement de l'exploitation optimale des ressources.

Les secteurs économiques les plus saillants (agriculture, élevage, pêche, Tourisme, Artisanat, eaux et forêts etc.) se caractérisent par leur faible performance économique. Cette situation relève en partie de la péjoration climatique, des modes d'exploitation des ressources peu rationnelles. Compte tenu de leur importance pour l'économie départementale, leur redynamisation, c'est à dire l'accroissement de leur performance, les rendra plus compétitifs vis à vis des produits du pays voire de l'étranger. La promotion de la compétitivité des secteurs économiques du Département nécessitera un renforcement des capacités techniques et financières des producteurs.

Par ailleurs, le Département d'Oussouye demeure une zone Agricole et de tourisme par excellence. Cependant une politique volontariste tarde encore à être orientée vers des investissements productifs susceptibles de placer le Département dans une dynamique de développement durable.

Enfin les ressources et potentialités du Département, minières, culturelles et touristiques entre autres, tardent encore à être exploitées et valorisées au mieux.

4.3.4.11. Améliorer les capacités des collectivités locales

Le bilan diagnostic a révélé de multiples difficultés liées à la bonne gestion des collectivités locales du Département, notamment la faiblesse des ressources humaines, l'insuffisance des moyens financiers du fait de potentialités non totalement explorées et la faible appropriation des compétences transférées. Cependant on salue l'amélioration du niveau d'instruction des élus dans le Conseil Départemental et les Conseils Municipaux. En plus, on a noté un déficit de communication et une faible participation des conseillers au fonctionnement des commissions techniques en raison de leurs

faibles capacités techniques, entre autres. Le conseil Départemental qui en est à ses débuts de fonctionnement doit mettre l'accent sur la formation des élus et une forte communication envers les populations.

Par ailleurs, la commune d'Oussouye, ayant épuisé son assiette foncière, commence à être confrontée à des problèmes pour la mise en œuvre de ses politiques d'investissement.

Pour inverser ces tendances mises en exergue, des axes d'aménagement ont été identifiés et seront présentés dans la partie suivante.

4.3.5. AXES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS

4.3.5.7. Axes relatifs à l'Objectif n° 1 : Rationnaliser l'occupation de l'espace

L'Etat, les collectivités locales et les acteurs au développement devront d'ici l'horizon 2035 mettre l'accent sur les axes d'aménagement suivants:

- Elaboration et mise en œuvre dans les meilleurs délais d'un plan d'aménagement de la zone touristique du Cap Skirring ou veiller s'il existe à le faire respecter pour une meilleure disposition des activités dans l'espace dans le souci de préserver l'environnement cela pourra se faire à travers la requalification de cette station touristique.
- Promotion d'instruments de gestion spatiale (PDU, POAS, Plan Directeur des zones d'aménagement spécifique);
- Promotion de la synergie inter villageoise dans le cadre de projets structurants ;;
- Développer un accès équilibré aux infrastructures et services sociaux de base.

4.3.5.8. Axes relatifs à l'Objectif n° 2 : Développer l'intégration Départementale

Il passe par la mise en œuvre des axes suivants :

- Amélioration des systèmes de communication ;
- Mise en place de pôles de développement attractifs et compétitifs et des villes secondaires stratégiques;
- Développement de synergies à travers des projets structurants de territoires pouvant regrouper plusieurs collectivités locales (création d'une société de transport départemental par exemple.) ;
- Renforcement de la prise en charge des groupes vulnérables ;
- Mise en place de mécanismes de renforcement de l'intégration des îles à l'ensemble départemental par leur désenclavement (réseau de transport fluvial approprié)
- Promouvoir la concertation pour un retour définitif des populations dans la zone de Santhiaba Manjacque
- Redynamisation des cadres de concertation ;
- Création d'un GIC dans le cadre de l'intercommunalité.

4.3.5.9. Axes relatifs à l'Objectif n° 3 : Gérer les ressources naturelles et l'environnement de façon durable

Cet objectif a été décliné en axes d'aménagement que sont :

- Gestion intégrée adaptée des écosystèmes ;
- Restauration de la qualité des sols à travers des ouvrages hydro agricoles ;
- Amélioration des systèmes de gestion du cadre de vie (déchets, eaux usées et pluviales, autres pollutions) ;
- Gestion et régénération des ressources halieutiques (aires marines protégées, aquaculture, récifs artificiels) ;

4.3.5.10. Axes relatifs à l'Objectif n° 4 : Favoriser la compétitivité des secteurs économiques du Département

Sont associés les axes d'aménagement suivants :

- Promouvoir un environnement favorable des affaires (fiscalité locale, épargne, disponibilité en terre, domaines industriels);
- Développer le marketing territorial à l'échelle de toutes les collectivités locales axé sur les atouts identifié et répertoriés;
- Mobilisation, organisation et orientation des transferts financiers des émigrés vers les secteurs productifs ;
- Renforcement des secteurs d'appui à la production et à l'écoulement de la production (Transport, Hydraulique, Energie, TIC...);
- Intensification et modernisation de l'agriculture et de l'élevage;
- Réhabilitation et valorisation des potentialités culturelles et touristiques du Département avec la mise en œuvre de la « Stratégie du développement durable du tourisme en Casamance » initiée par les pouvoirs publics à travers le Ministère du Tourisme ;
- Exploitation et valorisation des ressources minières, du Département.

4.3.5.11. Axes relatifs à l'Objectif n° 5 : Améliorer les capacités des collectivités locales

Les axes d'aménagement et de développement territorial retenus sont :

- Renforcement des capacités techniques des acteurs locaux ;
- Renforcement des capacités financières des collectivités locales ;
- Renforcement de la bonne gouvernance locale ;
- Promotion de la coopération décentralisée axée sur des rapports de réciprocité ;
- Renforcement de l'administration locale.

4.4. Chapitre 5 : MAITRISE DU CAPITAL HUMAIN POUR UN OPTIMUM DEMOGRAPHIQUE DE DEVELOPPEMENT

4.4.2. Pour une offre pertinente de services d'éducation et de formation professionnelle et technique

L'équipement des CEM n'est pas encore totalement effectif car aucun des CEM ne dispose de bloc technique et scientifique nécessaire pour permettre aux élèves des séries scientifiques de faire des applications. Par conséquent, le Conseil Départemental doit orienter son action dans ce domaine pour :

- Electrifier et équiper tous les CEM du Département
- Clôturer tous les CEM du Département
- Augmenter le nombre de Lycées pour un meilleur équilibre lié aux distances parcourues
- Créer un Centre de formation aux métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie
- Améliorer et amplifier la formation en agriculture ;
- Créer des centres artisanaux dans le Département dans des zones plus ou moins stratégiques comme Oussouye, Elinkine et Carabane.

4.4.3. Pour une offre pertinente de services de santé

Le Département, au regard des indicateurs de performance, est assez couvert en infrastructures de santé. Il en découle toutefois un besoin en terme de qualification du personnel où ces indicateurs de performance révèlent des déficits qu'il faut combler entre autres par :

- l'approvisionnement suffisant des postes de santé en médicaments et en équipement (équipement logistique d'évacuation sanitaire).
- L'augmentation du nombre de Centres de santé pour assurer un meilleur équilibre et desservir les foyers de peuplement éloignés du seul Centre de santé bien que répondant aux normes en termes de couverture de population
- Le développement des IEC (Information Education Communication)
- La dotation du Centre de Santé d'Oussouye d'une morgue fonctionnelle.

4.4.4. Pour une protection sociale accrue des populations

La protection sociale doit permettre aux individus ou groupes vulnérables de s'auto prendre en charge. Alors pour qu'elle soit effective, il faut que ces groupes soient formés dans des domaines bien déterminés. Il faut aussi que leurs activités soient appuyées financièrement pour leur permettre progressivement d'asseoir une autonomie.

L'accès aux infrastructures socio de base pour les personnes en situation de handicap est aussi une nécessité. Enfin, il est nécessaire de doter les services de l'action sociale et de la protection sociale des moyens pour l'encadrement des groupes vulnérables (construction et équipement d'un local).

4.4.5. Pour un accès adéquat aux autres services socioéconomiques (eau potable, électricité, lieux de commerce, etc.)

Dans le Département d'Oussouye, l'accès à l'eau potable est rendu difficile par l'insuffisance des ouvrages hydrauliques. Cette insuffisance alourdit les travaux ménagers des femmes qui effectuent de longues distances où traversent des Bolongs pour s'approvisionner. C'est le cas des femmes d'Ourong qui vont chercher de l'eau dans l'île voisine de Djissor.

La conséquence la plus déplorable c'est la santé des populations qui est menacée par la mauvaise qualité de l'eau. Plusieurs cas de Bilharziose sont, en effet, observés dans la zone.

Aussi, pour une meilleure prise en charge des populations en eau potable, il faut amplifier le réseau des forages fonctionnels avec un meilleur maillage territorial axé sur une meilleure répartition. Il conviendra par contre de mettre en place un système d'approvisionnement des îles en eau douce potable à partir des parties continentales les plus proches. Une amélioration des systèmes de gestion des forages par les ex ASUFOR s'impose pour un meilleur service aux usagers.

Le développement de l'énergie solaire surtout dans les îles constitue une alternative au problème d'extension du réseau existant.

Sur la terre ferme et dans les zones très reculées, l'extension du réseau électrique est nécessaire pour l'émergence des activités de production et de services.

Des centrales solaires peuvent être érigées en alternative dans certaines zones difficilement accessibles parfois pour des raisons de sécurité comme dans la commune de Santhiaba Manjaque. .

En ce qui concerne le commerce dans le Département, certaines actions restent primordiales, il s'agit entre autre de promouvoir des Marchés Hebdomadaires pour une meilleure commercialisation des productions locales

Pour les TIC, il s'agira surtout d'assurer :

- L'extension du réseau fixe et ADSL
- La stabilisation des réseaux mobiles et la 3G

4.4.6. Pour une meilleure contribution des dynamiques associatives au développement Départemental

L'amélioration de la situation des OCB, GPF et OP, passera par :

- ✓ La construction d'un cadre d'épanouissement moderne pour les jeunes (espace jeune) ;
- ✓ La création d'un centre adolescent pour la promotion de la santé de la reproduction des adolescents ;
- ✓ L'organisation de sessions de formation pour les jeunes ;
- ✓ Le financement de programmes des jeunes dans le domaine du reboisement, de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture ;
- ✓ La promotion de l'émergence de caisses locales dans le Département
- ✓ L'installation de CNCAS ;
- ✓ Le soutien au micro crédits des groupements de femmes ;
- ✓ La réalisation de Complexes socio-éducatifs
- ✓ La promotion de l'emploi des jeunes à travers la mise en valeur des potentialités économiques sous exploitées du Département

4.5. Chapitre 6 : Asseoir une économie Départementale basée sur le potentiel Départemental et l'intégration régionale et nationale

4.5.2. Reconstruction du tissu productif de l'économie Départementale

En cette période, il n'existe pas d'industries dans le Département, seule une unité de fabrique de glace à Elinkine qui fonctionne difficilement car non approvisionnée en électricité par la SENELEC. Cependant, nous pouvons noter des unités de transformation artisanales de fruits et légumes. Outre ces unités, on rencontre à travers le Département des ateliers artisanaux de menuiserie, de mécanique, de couture. On peut dire que c'est le commerce général qui prédomine dans un tissu économique qui en dehors d'une industrie touristique plus ou moins dynamique est constitué par des micro entreprises. Le Tourisme, secteur plus structuré du Département traverse une crise depuis quelques années caractérisée par une baisse des arrivées impactant négativement sa capacité d'absorption des besoins d'emplois à l'échelle régionale et même nationale et internationale avec les opportunités qu'offrent la présence de l'enseigne « Club Med ». La destination souffre globalement d'hôtels d'envergure et de grand standing peu compétitif avec des majors comme Savana, Royal Cap, Cabrousse et dans une moindre mesure Hibiscus, en ruine ou dans des état de délabrement avancés. Reconstruire le tissu économique peut consister à la réhabilitation des enseignes touristiques de réseau ou indépendantes et tout un réseau de campements villageois et privés, le tout constituant jadis un ensemble dynamique qui faisait du Tourisme (secteur transversal) la locomotive de l'économie départementale. La Pêche et ses activités connexes, un des secteurs phares de l'économie départemental souffre d'investissements efficacement structurant et son exercice demeure artisanal et attire très peu les populations locales. Les quais de pêches doivent être d'avantage équipés pour répondre aux besoins des populations qui s'y activent et améliorer les recettes des collectivités qui les abritent. Les activités relatives au secteur de l'Agriculture doivent être intensifiées et mécanisées pour attirer une jeunesse en quête d'emplois. Développer, moderniser le sous-secteur agriculture nécessite incontestablement un remembrement des terres dans un contexte culturel qui constitue le premier obstacle. Le format d'exploitation agricole familiale semble être un format préféré des diolas qui tarde à franchir cette barrière solide qui les sépare de l'agro business qui aurait permis l'émergence d'activités connexes d'approvisionnement et d'équipement mais aussi de transformation à l'image des rizeries. Le caractère de la production locale, à toute petite échelle et souvent réalisée avec des pratiques rudimentaires, lui confère une image de qualité pour ne pas dire bio, mais ne constitue pas pour l'instant un véritable levier pour l'émergence.

4.5.3. Développement d'un environnement économique Départemental favorable (infrastructures de transport, énergie, etc. autres mesures politiques du Département)

La fonctionnalité des établissements humains par la mobilité des populations et l'amélioration de la productivité des différents espaces en vue de l'amélioration de la situation socio-économique des populations dépendent pour beaucoup de la prise en considération d'un certain nombre de paramètres. Il est prévu dans ce cadre la réalisation de plusieurs infrastructures.

4.5.3.7. Routes, pistes de production et ouvrages de franchissement

Il est proposé, pour désenclaver le Département, de réaliser d'ici les années à venir plusieurs travaux routiers. Pour améliorer sensiblement la liaison entre les différentes localités, un certain nombre de

pistes de production devront être réalisées dans le court et moyen terme.. Le bitumage d'axes routiers et la réhabilitation d'axes routiers bitumés sont également des actions à réaliser.

Les tableaux suivants résument les doléances des populations locales, étudiées et validées par l'AGEROUTE.

Tableau N°1 : Prévisions concernant les travaux routiers dans la Commune d'Oussouye

N°	Axes	Distance En Km	Observations
01	Oussouye-Loudia Ouoloff-Effisao- Santhiaba Ouoloff-Sam Sam	11	Piste très dégradée. Zone de production agricole et halieutique. Route structurante reliant la commune d'Oussouye à l'Arrondissement de Loudia Ouolof.
02	Pharmacie Oussouye- Stade Municipal	0,900	Voie impraticable du fait des eaux de ruissellement. Cet axe qui traverse la commune est très fréquenté par les véhicules.
03	Lingerie- Collège Joseph Faye	0,600	Voie impraticable du fait des eaux de ruissellement.
04	Hôtel de ville-CEM Aline Sitoé Diatta	0,360	Elle passe devant le centre de santé. Voie très défectueuse impraticable pendant l'hivernage
05	Hôtel de ville – Centre d'accueil d'Oussouye	0,350	Voie en banco coquillage défoncée
06	Route Loudia – campement Emanaye- hôtel- route Ziguinchor vers agriculture	1, 354	
07	Route de Mlomp-Mairiem Derrière Mission catholique—Ecole Ahoumousselle	0,965	
08	Marché – Mosquée Sare Demba	0, 46	
09	Antenne Tigo-ilot 26-ilot 36- Route Loudia à hauteur campement Emanaye	1,502	
10	SONATEL- entre ilot 34 et 29 – route de Loudia à hauteur fin ilot 33	1,148	
11	Route de Loudia-Elevage-domaine SONATEL- route de Mlomp	0,939	
12	Campement Emanaye-Corniche Ouest	0,91	
13	Service technique- parc national-fin domaine SONATEL	0,52	
Total (Km)		8	

Source : Direction Régionale AGEROUTE Zone SUD, 2016

Tableau N°2 Prévisions concernant les travaux routiers dans l'Arrondissement de Loudia wolof

N°	AXES	DISTANCE EN KM	OBSERVATIONS
01	Diakène-Diantène- Loudia Ouoloff	10	Zone de production agricole et halieutique. Axe pris en compte par AGETIP

N°	AXES	DISTANCE EN KM	OBSERVATIONS
02	Cagnout-Pointe Saint-Georges	11	Zone de forte production agricole et halieutique; potentiel touristique. Axe pris en compte par AGETIP
03	Loudia Ouoloff-Loudia Diola-Cagnout	04	Besoin de désenclavement
04	Oukout-Diantène-Boukitingo	07	Zone de production agricole et halieutique
	Oussouye Loudia Ouolof Sam sam		
05	Mlomp-Pointe Saint Georges	11	Zone de forte production agricole et halieutique et pastorale; potentiel touristique.
06	Siganar-Effoc	07	Zone de production agricole
Total (Km)		50	

Source : Direction Régionale AGEROUTE Zone SUD, 2016

Tableau N°3 Prévisions concernant les travaux routiers dans l'Arrondissement de Cabrousse

N°	Axes	Distance En Km	Observations
01	Diémbéring –Cachouane	10	Facilite liaison Cabrousse-Cap Skirring-Diémbéring-Boucotte avec Carabane pour transport produits halieutiques et voyageurs ; Potentiel touristique
02	Diémbéring-Gnikine	10	Potentiel touristique avec belle plage de Gnikine en face île de Diogué.
03	Youtou –Effoc	02	Facilite liaison avec commune de Oukout
04	Diantène – Essaout	03	Facilite l'accès et l'évacuation des produits agricoles et halieutiques
05	Bouyouye-route Diémbéring-Cap Skirring	02,5	impraticable car zone très humide. Bouyouye est le village touristique le plus ancien de la commune de Diémbéring
Total (Km)		27,5	

Source: Direction Régionale AGEROUTE Zone SUD, 2016

4.5.3.8. Les autres types d'équipement

La réussite du scénario de développement durable et harmonieux passe aussi par le renforcement des autres types d'infrastructures et équipements dans les établissements humains du Département. Leur grande dispersion constitue, certes un grand handicap pour l'élévation de leur niveau d'équipement, mais on pourra mettre l'accent sur certaines zones. A ce niveau, il sera nécessaire de poursuivre l'électrification rurale et l'extension du téléphone dans les localités de 500 habitants et plus. Une priorité doit être accordée aux villages se trouvant le long de la frontière.

Des efforts louables devront être réservés à l'hydraulique rurale. Dans ce cadre, la politique consistant à alimenter plusieurs villages à partir d'un même château d'eau devrait contribuer fortement à l'amélioration de la couverture en eau potable en milieu rural, même si l'émiettement de l'habitat pose un problème de coûts d'adduction.

Le réseau d'assainissement devra être renforcé dans tous les chefs lieu de commune étendu aux autres villages d'une certaine taille.

S'agissant de l'éducation, on devra tendre vers le remplacement progressif des abris provisoires réalisés par les populations. De même, on fera de sorte que le rayon moyen d'accès à une école n'excède pas 5 km. Le programme de constructions des cases des tout-petits doit être renforcé dans le Département pour toucher le maximum d'établissements humains à population importante et les différents quartiers des grandes communes. Si ceci ne relève pas des compétences du Conseil Départemental, Il peut aider de quelque manière que ce soit les communes à inscrire ces besoins dans leurs programmations.

Il faudra aussi créer et renforcer les structures d'enseignement technique et de formation professionnelle et promouvoir les lycées et collèges de proximité.

En ce qui concerne le commerce, un accent pourrait être mis sur la réalisation de magasins de stockage en milieu rural qui serviraient aussi de structures d'appui à la production agricole.

Le sport est pratiqué généralement dans le Département dans des conditions très difficiles. Aussi l'aménagement de terrains simples ou multifonctionnels (football, basket-ball, d'athlétisme, etc.) en zone rurale et la réalisation de terrains de quartiers, devront-ils accompagner la mise en place des

grandes infrastructures sportives tels que les stades omnisports, les stadiums sans oublier les arènes de lutte traditionnelle.

La mise en place de bibliothèques publiques dans certaines localités du Département participerait à améliorer les conditions d'études et à cultiver l'excellence. La création de salles de spectacles et de théâtres de verdure serait de nature à mieux valoriser le potentiel culturel du Département. Par ailleurs, il sera très profitable pour le Département d'œuvrer pour une bonne implantation des TIC qui offrent de réelles opportunités d'affaire aux populations locales.

Un domaine industriel dans le Département devra être mis rapidement en place pour une meilleure promotion de l'industrialisation du Département, avec la promotion d'unités de transformation des produits locaux.

Enfin, on mettra partout l'accent sur les infrastructures et équipements de promotion de la femme et des groupes vulnérables.

4.6. Chapitre 7 : Système de mise en œuvre

4.6.2. Principes directeurs de la mise en œuvre

Les principes directeurs du système de mise en œuvre du SDADT sont fondés sur ceux qui ont servi de base pour la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques telles que le PSE dont les orientations ont guidé l'élaboration du SDADT :

- **Efficacité et de l'efficience** : Le processus de mise en œuvre du SDADT et les acteurs (institutions et organisations) qui en ont la responsabilité doivent donner des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources. L'ensemble des acteurs concernés (y compris les populations à la base) peuvent directement avoir accès aux processus et aux institutions et recueillir l'information qui doit être accessible et suffisante pour permettre à toutes les parties prenantes de comprendre ce qui est fait, et d'en assurer le suivi.
- **Etat de droit** : Les règles de gestion du territoire doivent être appliquées de façon équitable et impartiale, en particulier les questions relatives aux droits de chaque citoyen d'avoir accès aux ressources. Les dispositifs qui seront mis en place et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. La bonne gouvernance doit jouer un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts des populations du Département et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures à la fois nationales et régionales, dans une parfaite cohérence avec les dispositions d'intégration sous régionale (CEDEAO et UEMOA).
- **Redevabilité** : Les décideurs au niveau du Conseil Départemental et des autres acteurs dépositaires de responsabilité dans la mise en œuvre du SDADT (y compris les acteurs non gouvernementaux) doivent rendre des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles.
- **Participation** : Toutes les parties prenantes (catégories) auront voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire de représentations légitimes qui défendent leurs intérêts. Cette participation doit être la plus large possible et fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires à chacun pour participer de façon constructive à la prise de décisions.
- **Equité** : L'ensemble des parties prenantes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs conditions de vie/ de travail.

- **Appropriation** : Les collectivités locales, chacune en ce qui la concerne exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination des actions relatives à leur mise en œuvre.
- **Alignement** : Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies locales de développement, les institutions et les procédures des collectivités locales du Département.
- **Harmonisation** : Les actions des PTF sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective au sein de chacune des collectivités locales du Département.
- **Gestion axée sur les résultats** : L'ensemble des composantes du dispositif de mise en œuvre du SDADT doit s'inscrire dans une logique de gérer les ressources et d'améliorer les processus de décision en vue d'obtenir des résultats de développement durable du territoire.
- **Responsabilité mutuelle** : Les PTF et les collectivités locales partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

4.6.3. Dispositif institutionnel de pilotage

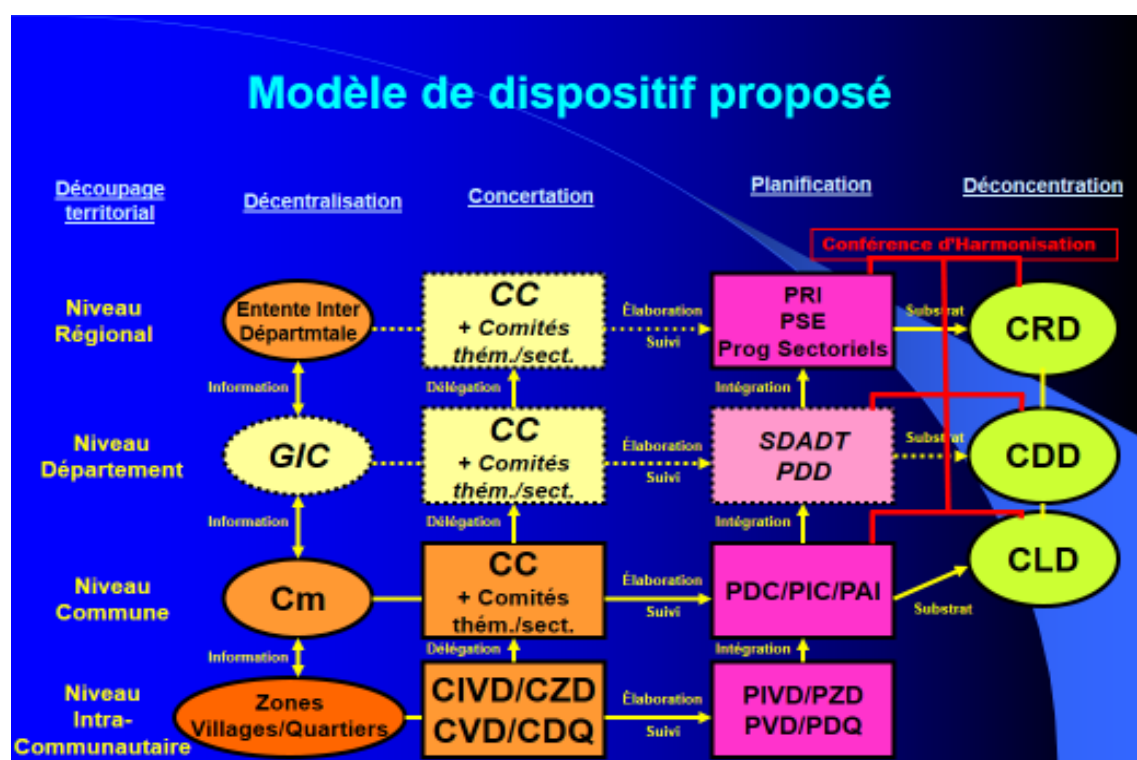
4.6.3.7. Arrangements institutionnel de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre du SDADT s'insère dans le cadre des arrangements institutionnels retenus à l'échelle régionale pour une mise en œuvre harmonisée des actions de développement.

Ce dispositif pourrait reposer sur les cadres de concertation à l'échelle des communes, qui seraient agrégés à l'échelle départementale par un système de représentation équitable, pour créer un Cadre de Concertation Départemental.

Ce cadre de concertation départemental permettra au Conseil Départemental d'assurer un suivi de la mise en œuvre du SDADT et de promouvoir une dynamique de gouvernance participative.

Le modèle de cadre de concertation proposée par les acteurs régionaux et approuvés par les autorités administratives se résume sur le schéma suivant.



4.6.3.8. Rôles et responsabilités des acteurs

Globalement, l'esprit qui préside à la mise en œuvre du SDADT n'étant pas d'affecter à priori des actions à des catégories d'acteurs, les rôles et responsabilités sont centrés sur la nécessité pour chaque partie prenante de s'assumer, afin de participer de manière significative tant dans la conception que dans la mise en œuvre d'actions articulées autour du SDADT.

4.6.3.8.1. Les Institutions d'élus locaux

4.6.3.8.1.1. Le conseil départemental

Globalement, le Conseil Départemental se chargera pour la mise en œuvre du SDADT de :

- Faire la promotion du SDADT auprès des partenaires techniques et financiers ainsi qu'auprès de l'Etat sénégalais pour une prise en compte de ses besoins en matière d'aménagement et de développement territorial durable ;
- Proposer et mettre en œuvre des projets phares tirés du SDADT et qui relèvent de ses compétences conformément à la Loi sur l'Acte III de la Décentralisation, au profit des populations du département et des communes ;
- Coordonner le processus de suivi et de mise en œuvre des projets issus du SDADT en rapport avec le dispositif mis en place à cet effet ;
- Soutenir les communes dans la recherche de partenariat pour la mise en œuvre de projets contenus dans le SDADT et qui relèvent des compétences des communes au regard de la loi sur l'acte III de la Décentralisation.

4.6.3.8.1.2. Les Conseils communaux

Quant aux cinq (5) communes du département, elles devront dans le cadre de la mise en œuvre du SDADT :

- Promouvoir auprès des PTF, des Services de l'Etat et de la coopération décentralisée leurs projets spécifiques contenus dans le SDADT ;
- Participer au suivi et à la mise en œuvre du SDADT, en rendant compte de l'avancement de la recherche de partenaires mais également des projets mis en œuvre ;
- Développer l'Intercommunalité pour faciliter la mise en œuvre des mesures intercommunales proposées dans le SDADT ;
- Participer effectivement, à travers une représentation à définir, au dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation du SDADT.

4.6.3.8.2. Les Agences et services techniques déconcentrés

Les Agences et services techniques déconcentrés de l'état pour leur part devront, chacun en ce qui le concerne et en tenant compte de leur spécificité :

- Soutenir le Conseil Départemental dans la formulation et la mise en œuvre des projets phares issus du SDADT ;
- Contribuer au financement du SDADT, soit directement ou au travers de leurs partenaires stratégiques ;
- Participer au suivi évaluation du SDADT à travers des revues conjointes avec le Conseil départemental ;

4.6.3.8.3. Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG)

L'ensemble des acteurs non gouvernementaux sont parties prenantes à part entière dans la mise en œuvre du SDADT. A cet effet, les organisations qui composent chaque catégorie peuvent initier des actions spécifiques mais articulées au Plan d'Action Prioritaire (PAP) consolidé en PDD et bénéficient dans ce cadre des mécanismes de financement retenus. Les ANG sont membres des différentes instances de mise en œuvre du SDADT. Les acteurs ont pour rôles : i) la définition des modalités de participation et de représentation au sein des instances de mise en œuvre de la stratégie ; ii) la coordination du suivi de la mise en œuvre des projets d'ANG.

Pour une meilleure coordination des ANG, il sera mis en place dans le cadre du dispositif de mise en œuvre et de suivi du SDADT, une commission ANG dont la coordination et le fonctionnement seront déterminés par eux-mêmes.

4.6.3.8.4. Les Partenaires Techniques et Financiers

Il est recherché dans le rôle des PTF une meilleure harmonisation des financements mis en place et leur complémentarité dans la promotion du SDADT, intégrant les synergies intersectorielles. Sous ce rapport, il relève de la responsabilité des PTF, dans l'ensemble des projets soutenus de manière sectorielle ou transversale, l'intégration obligatoire de variables de mesure des performances spécifiques au SDADT. Dans ce cadre, une commission PTF sera mise en place dont les modalités de fonctionnement et de contribution seront définies de manière consensuelle avec le Conseil Départemental.

4.6.4. Instruments de mise en œuvre

4.6.4.7. Les instruments départementaux de mise en œuvre et de suivi évaluation

A ce niveau, on distingue un instrument de programmation qui est le Plan Départemental de Développement (PDD) et un autre de suivi évaluation qui est le Cadre de Suivi Evaluation.

4.6.4.7.1. Le Plan Départemental de Développement (PDD)

Il doit spécifier et programmer de manière équilibrée les actions à mettre en œuvre pour induire les changements souhaités dans l'organisation et le fonctionnement du territoire

4.6.4.7.2. Le cadre de Suivi Évaluation

Il doit définir très clairement les éléments suivants : i) Cadre de Mesure des Rendements du SDADT ; ii) les méthodes de gestion des informations (collecte, traitement, stockage et diffusion) ; iii) le dispositif de suivi évaluation, avec une définition très claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués.

4.6.4.7.2.1. Le cadre de mesure des rendements du SDADT

Il doit fournir l'ensemble des variables de mesures que sont les indicateurs. Pour chacune de ces variables de mesures qui sont déclinées pour chaque niveau de la chaîne de résultats, des cibles seront fixées. Celles-ci traduiront les ambitions retenues par le Département pour contribuer significativement à l'amélioration des conditions d'existence des populations. Ces ambitions se veulent alignées à la position stratégique qu'occupe le Département dans le développement régional.

4.6.4.7.2.2. La méthode de gestion de l'information

Elle repose sur un ensemble d'outils dont des fiches de collectes d'informations, un Système d'Information Géographique (SIG) et un rapport de performance.

Les fiches de collecte d'informations seront gérées aux différents niveaux de production de statistiques (services techniques, projets de développement, autres acteurs sociaux).

Le SIG sera situé au sein de l'instance en charge de la mise en œuvre du SDADT. Il permettra de paramétrer l'ensemble des données statistiques et créer toutes les relations dans la hiérarchie et la synergie des variables de mesure des progrès contenues dans le cadre de mesure des rendements. Ce qui favorise une information systématique des indicateurs et *in fine* l'analyse de leur évolution au regard des réalisations et des objectifs poursuivis.

4.6.4.7.2.3. Le Rapport de performance de la mise en œuvre du SDADT

Il est produit annuellement et permet de récapituler et d'analyser les progrès. Il s'appuie sur le cadre de mesure des rendements et du support de suivi automatisé.

4.6.4.8. Les instruments locaux de mise en œuvre

Il s'agit des Plans Développement Communal (PDC) qui seront élaborés par chacune des communes du département. Ces PDC, en plus des priorités internes aux communes, devront adresser les problématiques posées dans le diagnostic du SDADT, en proposant des solutions articulées aux orientations d'aménagement retenues dans le présent SDADT.

4.6.4.9. Les instruments sectoriels de mise en œuvre

Outre les instruments départementaux et communaux, les acteurs sectoriels, disposent d'instruments spécifiques ou intégrés de mise en œuvre d'actions de développement. Ainsi, tous les projets sectoriels venant en appui au processus de développement du Département quel qu'en soit l'entrée (régionale, départementale, communale, etc.) devront s'articuler au processus départemental en indiquant de façon très claire leur contribution attendue dans l'atteinte des objectifs d'aménagement et de développement territorial.

4.6.4.10. Le Financement du SDADT

4.6.4.10.1. Évaluation des coûts

Les coûts relevant de la mise en œuvre du SDADT sont évalués à travers les instruments de programmation opérationnels que sont le PDD, les PDC et les projets et programmes sectoriels.

Pour une meilleure intégration de l'ensemble des actions, l'évaluation des coûts sera faite dans le cadre global de programmation de chacune des collectivités locales. Durant la phase de mise en œuvre, cette évaluation des coûts impliquera une planification annuelle des ressources qui reposera sur un travail d'harmonisation et de mise en cohérence relativement important. Celui-ci comprendra les étapes suivantes :

- 1) Définition des coûts des actions sectoriels : **calculés non pas sur la base d'une répartition équitable entre services et/ou Directions, mais à travers des résultats objectivement définis par secteur ;**
- 2) Définition des coûts des actions locales : **il s'agit ici d'une agrégation des projets dans les différentes communes, la répartition entre communes sera gérée à l'échelle des instances départementales de mise en œuvre ;**
- 3) Définition des coûts des actions transversales : **elle repose, pour l'essentiel sur les actions mises en œuvre par les services du Conseil Départemental et les services techniques déconcentrés ; et**
- 4) Définition d'un coût global du PAP annuel : **il s'agit d'intégrer l'ensemble des coûts sectoriels et communaux dans un plan global.**

Cette démarche inclusive de la programmation intègre, à tous les niveaux, les actions étatiques et celles portées par les collectivités locales et les ANG. Elle s'appuie sur une obligation de résultats fondés sur les objectifs du SDADT et permettra ainsi une mobilisation transparente des ressources destinées à la mise en œuvre de celui-ci et un meilleur suivi de leur exécution.

Les coûts ainsi déterminés sont répartis. Aussi, le PAP qui en résultera, constituera-t-il le cadre de mobilisation des financements pour tous les acteurs. Ce qui traduit que les collectivités inviteront les différents PTF à verser leur contribution dans un panier commun, à partir duquel des guichets pourront être définis pour différentes catégories d'acteurs porteurs d'initiatives de mise en œuvre du SDADT.

2.3.2.12.1 Sources de financement

Les sources de financement du SDADT sont multiples et multiformes, on peut distinguer :

- Le financement par les collectivités locales (Communes, Conseil Départemental) à travers des ressources propres tirées de leur budget
- Le financement par l'État du Sénégal, grâce aux budgets des Ministères sectoriels (Éducation, Santé, Hydraulique, Énergie, etc.), des agences publiques et des projets / programmes nationaux;
- Le financement par des Partenaires techniques et financiers, soit bilatéraux ou multilatéraux ;
- Le Financement au travers de la coopération décentralisée ;
- Le financement au travers de la diaspora du Département notamment en Europe et aux USA.
- À travers les différentes taxes prévues par la loi à travers différents codes que sont :

Le code de l'environnement

Les dispositions de la loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement et de son décret d'application N° 2001-282 du 12 Avril 2001 constituent le cadre législatif et réglementaire fondamental régissant les activités ayant des incidences environnementales. La loi et son décret d'application traitent des procédures d'Étude d'Impact Environnemental (EIE).

Le code forestier

La loi N° 98/03 du 08 janvier 1998 (partie législative) dispose, en son article L. 44, que « Toute exploitation minière, toute fouille altérant le sol et les formations forestières sont interdites dans les forêts classées, sauf autorisation du Ministre chargé des Eaux et Forêts. En dehors des forêts classées, elles doivent être autorisées par le Président du Conseil départemental après avis du conseil municipal concerné. Le code précise que l'autorisation n'est accordée qu'au vu d'un dossier comprenant, entre autres, une étude d'impact sur le milieu effectuée par, le service des Eaux et Forêts, ou par toute autre personne physique ou morale agréée par ce dernier, aux frais du demandeur.

3. ANNEXES

3.1 Bibliographie

Acte III de la décentralisation, loi N° 2013 – 10 du 28 Septembre 2013 portant code général des Collectivités Locales

Bodian ML 2006, Les Tendances en matière de propriété Forestière et mode de faire valoir des ressources forestières et d'arrangement institutionnel : Ces systèmes contribuent-ils à l'amélioration de la gestion des forêts et à la lutte contre la pauvreté ? FAO, Rome, Italie

DEFCCS 1998. Le Code forestier

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES 2003, rapport national sur l'État de l'environnement marin et côtier

Faye Ibrahima Birame Ndébane 2010, Dynamique du trait de côte sur les littoraux sableux de la Mauritanie à la Guinée-Bissau (Afrique de l'Ouest) : Approches régionale et locale par photo-interprétation, traitement d'images et analyse de cartes anciennes (**Volume 2** Cartographie de la morphologie et de la cinématique du trait de côte ouest-africain de la Mauritanie à la Guinée-Bissau)

IREF / Zchor 2013 – 2014 : Rapport annuel d'activité du régional des Eaux et Forêts

KARONGEHEN 1 2009 : Rapport de formation des animateurs du Programme KARONGHEN

KARONGEHEN 2 2015 : Présentation V.1

KARONGEHEN 1 2009 : Rapports d'inventaire des forêts communautaires de Songho et de Kloukloub

KARONGEHEN 2 2015 : Plan d'intervention annuelle de la convention

KDES 2010-2013: Rapport annuel d'activités de mise en œuvre du Plan d'Aménagement et Gestion de la forêt classée des Kalounayes

Marius 1985, Érosion côtière au tour de l'embouchure de la Ria Casamance

PADEC 2013 : Plan d'Aménagement et Gestion de la forêt classée de Boutolatte

PERACOD/GIZ 2009 : Plan d'Aménagement et Gestion de la forêt classée des Kalounayes

PERACOD /GIZ 2013 : Plan d'Aménagement et Gestion de la forêt classée de Kourouck

PERACOD/GIZ 2015 : Le protocole d'accord de concession de la gestion de la forêt classée de Kourouck

PERACOD/GIZ : Contrat de gestion entre les Communautés Rurales de Coubalan, Ouonck, Tenghori, Niamone et l'Association KDES

PERACOD/GIZ 2014 : Manuel de procédure de l'aménagement forestier participatif : Expérience au Sénégal

PROGRAMME ART-GOLD SENEGAL 2011 : lignes directrices régionales et départementales

PROGRAMME ART-GOLD SENEGAL : Plan Régional de Développement Intégré (PRDI 2011-2015)

Rapport Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (Louga 2012)

Rapport Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (Ziguinchor 2012)

Rapport Situation Economique et Sociale de la Région de Ziguinchor ; Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2013)

Secteur forestier de Bignona 2014-2015 : Rapport annuel d'activité du départemental des Eaux et Forêts

Sonko Gnambi : Rapport général « Journées économiques de Casamance », décembre 2011

Sow Abdoul Aziz (2005) Les Conventions Locales : un outil novateur de gestion des collectivités locales au Sénégal. DEA Droit de la décentralisation et gestion des Collectivités Locales, Université Gaston Berger, Saint Louis

USAID Wula Nafaa, 2012 : Plan d'aménagement et de gestion de la forêt communautaire de Mangagoulack

3.2 Listes des participants aux différents ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration du SDADT d'Oussouye

ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL(SDADT) D'OUSSOUYE

ATELIER DE LACEMENT DU 11 FEVRIER 2016

FEUILLE DE PRESENCE

PRENOM(s)	NOM	STRUCTURE/FONCTION	N° TELEPHONE	ADRESSE EMAIL
1. Moustapha	COLY	GRDR	778186966	Mcoly117@gmail.com
2. Brigitte	SAGNA	ZIG FM	773817137	sisterbrith@gmail.com
3. Samba	GASSAMA	ZIG FM	774292698	sambagas@hotmail.fr
4. Youssouph	SONKO	SDDR/O	775360662	youssoupho@yahoo.fr
5. Amadou Lamine	SARR	SDAS/O	776504773	sarlamine2001@yahoo.fr
6. Théodore	LAMBAL	FADD0	775384291	pagnol2006@yahoo.fr
7. Bakary	GOUDIABY	IEF/O	777151432	bacagoud@hotmail.com
8. Boubacar	SEYDI	FORUM-CIVIL/O	775386310	seyeydi@yahoo.fr
9. François	SAMBOU	EAUX ET FORET	773105219	Fsambou64@yahoo.fr
10. Sarany	DIEDHIOU	PNBC	773607524	saranydiedhiou@yahoo.fr
11. Assane	BA	PECHE	775216762	assaneba@yahoo.fr
12. Atab	DIEDHIOU	CDO	775645667	atabdiedhiou@yahoo.fr
13. Mamadou	DIALLO	Pdt Com Dpt Religion Culture	774594082	pdmdiallo@gmail.com
14. Malang	SANE	CDO	776731013	malangsane@gmail.com
15. Alimatou	DIEDHIOU	Rapp. Com Tourisme	776330369	alimatou-diedhiou@yahoo.fr
16. Jean Sibundo	DIATTA	1 ^{ère} S E/ CDO	775413472	sembene@yahoo.fr
17. Aïo Marie A.B	MANGA	V. Pdt CDO	775770431	abmanga@univ-zig.sn
18. Seyni	DIATTA	Pdt CDO	775727787	seyni.diatta@yahoo.fr
19. Boubacar	SONKO	Directeur ARD/Z	777250045 779388290	sonkos@hotmail.com
20. Tombon	GUEYE	Maire DIEMBERING	775569647	tomquey@yahoo.fr

21. Benjamin	DIATTA	CDO	775629240	mankaby@yahoo.fr
22. Seydou	NDIAYE	CDO	776194357	ndiayeseydou7@gmail.com
23. Malick	DIALLO	Rpt Dr.Centre Régionale/Zchor	776552293	Diallomalick62@yahoo.fr
24. Lambert S.	DIEDHIOU	Conseil Rapt Com/Edu	702073581	lambertsiphalang@gmail.com
25. Souleymane	DIANE	Imam Grde Mosquée	775533681	
26. Cheikh Oumar	DIALLO	Animateur AJAEDO/O	779602505	Diallocheikhoumar81@gmail.com
27. Jean Christophe	SAGNA	OCC/ZG	776331752	Jeanchristophe_sagna@yahoo.fr
28. Ousseynou	MANE	OCC/ZG	775139305	ousseynou.mane5@yahoo.fr
29. Joseph Sambou	FAURE	OCC/ZG	774280355	Josambou.faure@gmail.com
30. Oumar	CISSE	OCC/ZG	775711870	Oumar.cisse@orange.sn
31. Boubacar	DIEDHIOU	CD/ OUSSOUYE	775241911	Boubacar_muteu@hotmail.fr
32. Lamine	DIAGNE	SDEL/OUSSOUYE	775210144	Lamedidiagne62@yahoo.fr
33. Penda	SAGNA	CDO	776486334	joubinddiaye@hotmail.com
34. Antoine	MENDY	Adj. Maire S.MANJAQUE	774175928	Antoinemendy2000@live.fr
35. Hilaire Tokio	DIATTA	CDO	775365412 702029037	hilairetokiodiatta@gmail.com
36. Julien	HIMBANE		776407828	
37. Idrissa	SAMBOU	CDJ/O	775142133	idisambou@gmail.com
38. Marie Sagna	MANGA	CDO	773903047	
39. Fatou	SAKHO	ARD/Z	776817689	Fatmasakho82@gmail.com
40. Pape Ismala	BODIAN	SDADL/O Rpt PREFET	775142133	cablabodian@yahoo.fr
41. Aly Ngone	DIOP	Dr.Kabissou FM	775666255 704555000	Alyngone.diop@yahoo.fr
42. Seynabou	DIATTA	Stagiaire OCC/Z	774116106	Seynebou.diatta@gmail.com

**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDADT)
D'OUSSOUYE**

**ATELIER DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET DES PROPOSITION D'ORIENTATION SUR
LE (SDADT) D'OUSSOUYE**

Le 06 avril 2016

FEUILLE DE PRESENCE

N°	PRENOM(s)	NOM	STRUCTURE/FONCTION	N° TELEPHONE	ADRESSE EMAIL
1	Abdoul Aziz	GOUDIABY	SECTEUR FORESTIER	776319548	zosgoudiaby@yahoo.fr
2	Ibrahima	BADJI	SDDR/O	775313064	badjibrahima@yahoo.fr
3	Alimou	DIALLO	AJAGDO	775464046	Alimou_diallo@hotmail.com
4	Ababacar Sy	DIOP	IEF/O	776482504	ababacarsydiop@yahoo.fr
5	Edwige	DJIKOUNE	PE et F	777958607	edwigedjikoune@gmail.com
6	Joseph Sambou	FAURE	OCC	774280355	Josambou.faure@gmail.com
7	Famara	DIEDHIOU	OCC	776571268	Famaradiedhiou1081@yahoo.fr
8	Ousseynou	MANE	OCC	775139305	Ousseynou.mane5@yahoo.fr
9	Jean Christophe	SAGNA	OCC	776331752	Jeanchristophe_sagna@yahoo.com
10	Babacar	SAMBOU	D.Sanitaire/O	775643191	samboubabacar@yahoo.fr
11	Amadou Lamine	SARR	SDAS/O	776504773	Sarlamine2001@yahoo.fr
12	Benjamin	DIATTA	CD/O	775629240	mankabi@yahoo.fr
13	Assane	NDOYE	PNBC	776472461	Ndoyeassane68@yahoo.fr
14	Lamine	MANE	SDDSC	774379748	laminemanesocial@yahoo.fr
15	Seydou	NDIAYE	CD/O	776194357	Ndiayeseydou7@gmail.com
16	Geneviève	DIAMACOUNE	Pdte Dept GPF	706470481	-
17	Bernadette	DIATTA	CD/O	775083759	-
18	Seyni	DIATTA	CD/O	775727787	Seyni.diatta@yahoo.fr
19	Hilaire Tokis	DIATTA	CD/O	775365412	hilairetokiodiatta@gmail.com
20	Marie Jol	DIATTA	DREEC	774855060	Mijoe0000@gmail.com

21	Souleymane	SALL	CD/O	771138061	majosie@hotmail.com
----	------------	------	------	-----------	--

**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDAT)
D'OUSSOUYE**

ATELIER DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET DES PROPOSITIONS D'ORIENTATION SUR LE (SDAT) DE CABROUSSE

Le 13 Avril 2016

FEUILLE DE PRESENCE

N	PRENOM(s)	NOM	STRUCTURE	TELEPHON	EMAIL
1	Jean Christophe	SAGNA	OCC/Z	776331752	Jeanchristophe_sagna@yahoo.fr
2	Joseph Sambou	FAURE	OCC/Z	774280355	Josamou.faure@gmail.com
3	Famara	DIEDHIOU	OCC/Z	776571268	Famaradiedhiou1081@yahoo.fr
4	Ousseynou	MANE	OCC/Z	776139305	Ousseynou.mane5@yahoo.fr
5	Oumar	CISSE	OCC/Z	775711870	Oumar.cisse@orange.sn
6	Arona	COLY	Poste de Santé CAP	772237102	Coly.arona@yahoo.fr
7	Mamadou	DIALLO	Pdt ASC	775403130	Cap_momo@yahoo.fr
8	Aliou	SANE	Rept Chef CAP	772416189	-
9	Mamadou	NDIAYE	Chef V Boucotte	781238272	-
10	Tidiane	DIALLO	Imam CAP	776020083	-
11	Seyni	MANE	Commu de Djembéring	774074372	Seyni.mane@gmail.com
12	Ahmadou Lamine	CISSE	CODEC Cap Diemb	776475430	Cisse.c2p6@yahoo.fr
13	Stanislas	DIATTA	Pdt CS S. Manjaque	773390602	Stanislas.diatta@yahoo.fr
14	Alouisia	DIATTA	GPF S. Manjaque	775720058	-
15	Antoine	MENDY	Adj. Maire S. Manjaque	774175928	Antoinemendy2010@live.fr
16	Prosper	BADIANE	Pdt Jeuness. Cabrousse	704550673	prosbadiane@gmail.com
17	Sandiète	DIATTA	Rpt Jeunes	782830675	diattasn@gmail.com
18	Félix	DIATTA	Agent ASUFOR	774030930	felixdiatta@gmail.com
19	Simole	DIATTA	C.V Mossor	777898635	diattasimole@yahoo.fr

20	Cyriaque	DIATTA	Chef V. Kaingha Diemb.	783862970	-
21	René J.D	SAMBOU	Rpt Curé Diembéring	775208756	-
22	Abdoulaye	GAYE	2 ^{ème} Adj.M Diembéring	774247066	Abdoulayegaye2@hotmail.fr

**ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
(SDADT) D'OUSSOUYE**

**ATELIER DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET DES PROPOSITIONS D'ORIENTATION SUR LE
(SDADT) DE LOUDIA OULOOF**

LE 21 AVRIL 2016

FEUILLE DE PRESENCE

N°	PRENOM(S)	NOM	STRUCTURE/FONCTION	N° TELEPHONE	ADRESSE EMAIL
1	Ousmane	BA	Chef+ Imam Vill. Loudia Oulof	779155973	Baousmane86@yahoo.fr
2	Mamadou	DIALLO	2 ^{ème} Adj. Maire de Mlomp	774594082	pdm diallo@gmail.com
3	Vincent	DIAGNE	Président CODEC/Mlomp	783594586	vincentkaila@yahoo.fr
4	Marcel	DIATTA	Président ASUFOR/Eyoune	779015950	marceltikis83@gmail.com
5	Jean Charles	THIAM	Président Jeunesse/ Elinkine	772248044	Legros111@gmail.com
6	Kémo Caramo	TAMBA	Imam/ Elinkine	775669959	-
7	Mame Malick	THIAM	Chef Eaux et forets Loudia	775345866	Mamemalick.thiam@yahoo.fr
8	Abdoulaye	DIOUF	1 ^{ier} Adj. Maire Mlomp	775029136	dioufadijiro@gmail.com
9	Abel	SAMBOU	C.V Kadjifolong	774586815	-
10	Anto	SAMBOU	C.V Djibetène	779233389	-

11	Abdoulaye	DIALLO	Adjt.S.P Loudia ouolof	775290941	abibbdiallo@yahoo.fr
12	Paulette	DIEDHIOU	GPF Carounerte	-	-
13	Juliette	DIAMACOUNE	GPF Oukout	704550738	-
14	Salimata	DIATTA	GPF Samatite	775731097	-
15	Ndeye Khady	N'DIAYE	GPF Sam Sam	770855750	-
16	Ndeye	MANGA	GPF Loudia.O	774278814	-
17	Anna	TANY	GPF Dji	776266859	-
18	Monique	SAMBOU	Dépositaire Cdjinole	779710150	-
19	Diallo	SENGHOR	Cadjinole	-	-
20	René	SAGNA	Chef PT. ST.GEORGES	-	-
21	Nestor	SAMBOU	Chef CAD Sageur	772167030	-
22	Barthélemy	BASSENE	Chef CAD Ebankine	777075566	-
23	Djibril	SAKHO	Chef Sam Sam	774172788	-
24	Laurent	MANGA	Chef Coutumier Cagno	-	-
25	Blaise	DIEDHIOU	Chef de Village Cagnon	775175524	bilipomane@gmail.com
26	Famara	MANE	CADL/ L O	775684263	Famara_mane@yahoo.fr
27	Germaine	NGANDOUL	2 ^{ème} Adj. Maire/OUKOUT	774656239	eyengager@gmail.com
28	Jean Christophe	SAGNA	OCC/ZIG	776331752	Jeanchristophe_sagna@yahoo.fr
29	Ousseynou	MANE	OCC/ZIG	775139305	Ousseynou.mane5@yahoo.fr
30	Famara	DIEDHIOU	OCC/ZIG	776571268	-
31	Joseph Sambou	FAURE	OCC/ZIG	774280355	-

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDADT) D'OUSSOUYE
--

ATELIER DE RESTITUTION RAPPORT PROVISoire DU SDADT DE OUSSOUYE

Le 03 juin 2016

FEUILLE DE PRESENCE

N°	PRENOM(s)	NOM	STRUCTURE	N° TELEPHONE	EMAIL
1	Cheikh	GNINGUE	Préfecture	775290817	cheikhgningue48@yahoo.fr
2	Aio Marie Anne Béty	MANGA	1 ^{ère} Vice-Pdte CD/O	775770431	abmanga@unv-zig.sn
3	Abdoul Aziz	GOUDIABY	Secteur Forestier /O	776319548	zosgoudiaby@yahoo.fr
4	Dembo	BODIANG	SRAT/Z	776594402	mandjoux@yahoo.fr
5	François	DIEDHIOU	ASDI	773792335	
6	Babacar	SAMBOU	D. Sanitaire/O	775643192	samboubabacar@yahoo.fr
7	Ousseynou	MANE	OCC/Z	775139305	Ousseynou.mane5@yahoo.fr
8	Jean Christophe	SAGNA	OCC/Z	776331752	Jeanchristophe_sagna@yahoo.com
9	Famara	DIEDHIOU	OCC/Z		
10	Oumar	CISSE	CC/Z	775711870	Oumar.cisse@orange.sn
11	Mamadou dit Papa	DIALLO	2 ^{ème} Adj. Maire/Mlomp	774594082	pdmdiallo@gmail.com
12	Amadou Sadio	BARRY	ARD/Z	775327509	amsbarry@hotmail.com
13	Hilaire Tokio	DIATTA	CC/CDO	775365412	hitokiodiatta@gmail.com
14	Amadou Lamine	SARR	SDAS/O	776504773	Sarlamine2001@yahoo.fr

15	Tekkeye	FAYE	SR Tourisme/Zig	775518842	tekkeyefaye@gmail.com
16	Assane	BA	SD Pêche	775216462	assaneba@yahoo.fr
17	Sahibo	BASSENE	1 ^{ier} Adj. Maire Oukout	779266872	sahiboob@yahoo.fr
18	Sarany	DIEDHIOU	PNBC	773607524	saranydiedhiou@yahoo.fr
19	Edouard	LAMBAL	Mairie Oussouye	776336583	amukaxel@yahoo.fr
20	Malick Paul	NDIAYE	SR Planification	775115910	Malickpaul2002@yahoo.fr
21	Jean Louis	DIEDHIOU	PCDJ/Oussouye	779349410	diedhioulouis@hotmail.fr
22	Bintou	DIEDHIOU	AJAEDO	776192939	bintoudiedhiou@hotmail.fr
23	Antoine	MENDY	Adj. Maire Santhiaba Manj.	774175928	Antoinemendy2010@live.fr
24	Ina Abdou Karim	DIEDHIOU	IEF/Oussouye	778382489	Inzo1977@yahoo.fr
25	Benjamin	DIATTA	Pdt	775629240	mankabi@yahoo.fr
26	Souleymane	SALL	SG/ CDO	771138061	majoue@hotmail.com